FONTAINEBLEAU / PARIS / VERSAILLES

Osenat

« Les impôts ne sont que de l'argent prêté ; ils viennent du peuple, il faut qu'ils retournent au peuple ; semblables à ces vapeurs que le soleil attire de la terre et qu'il y fait retomber en pluie ou en bienfaisante rosée. »

Napoléon Ier

L'Empire à Fontainebleau

Collection Jean-Marc Agotani

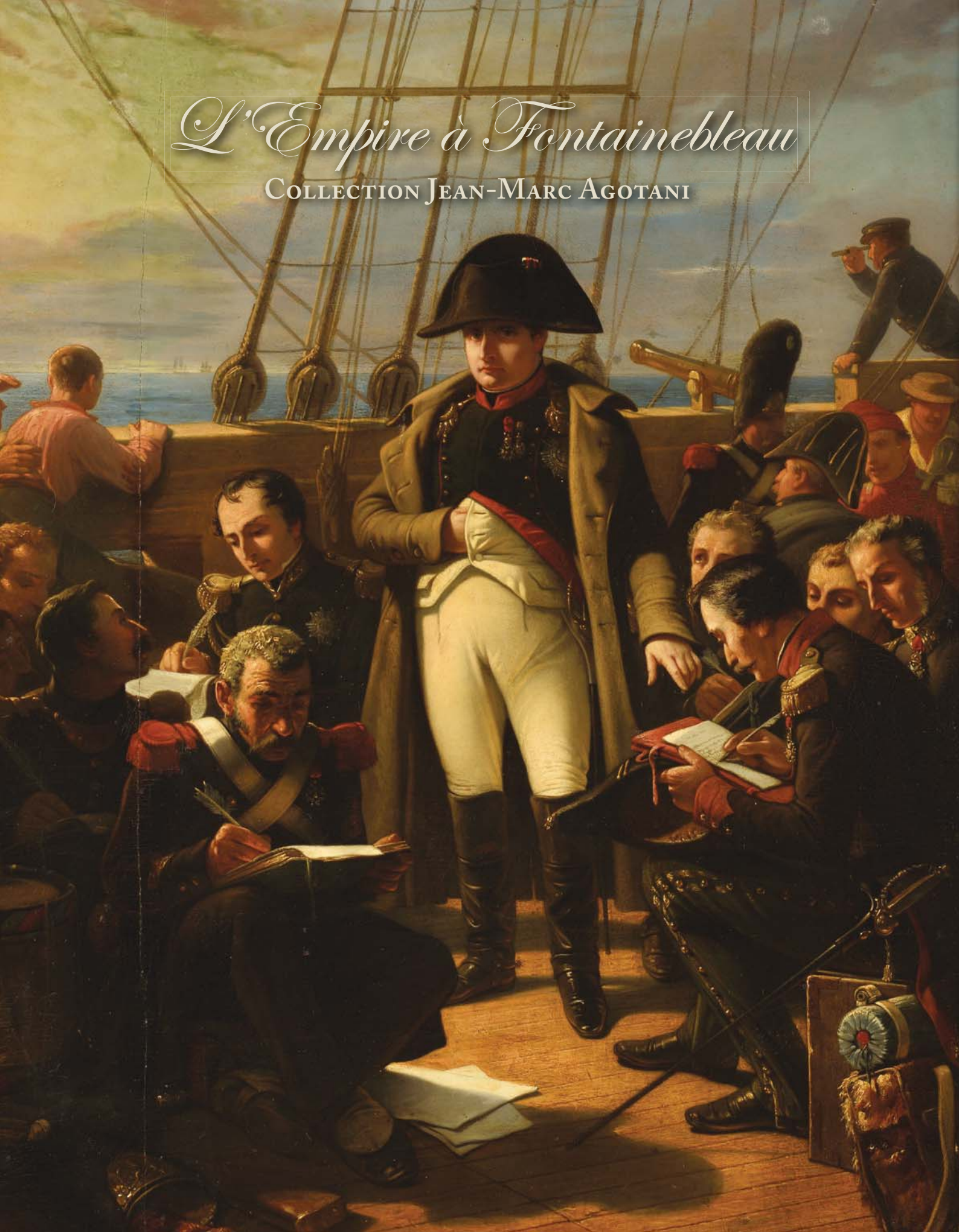

EXPERTS

Cabinet Jean-Claude DEY

Jean-Claude DEY

Expert honoraire prés la Cour d'Appel de Versailles
Ancien Assesseur près la Commission de Conciliation et d'Expertise Douanière
Conseil en ventes publiques

Arnaud de GOUVION SAINT-CYR

Membres du SFEP

8 bis, rue Schlumberger
92430 Marne-la-Coquette
jean-claude.dey@wanadoo.fr
Tél. : +33 (0)1 47 41 65 31
Lots n°121 à 149 - 151 à 195 - 197 à 214 - 233 - 234 - 236 - 237
267 à 272 - 275 à 354 - 358 - 360 à 391

Marie de La CHEVARDIERE

Membre du Syndicat Français des Experts Professionnels
25 Kensington Court, London W8 5DP
mlc@lefuel.net
Mobile : +33 (0)6 22 29 07 64
Lots n°215 à 231

Françoise BERTHELOT-VINCHON

77, rue de Richelieu 75002 Paris
vinchon@wanadoo.fr
Tél: +33 (0)1 42 97 50 00
Lots n°102 à 120

Cabinet TURQUIN

69 rue Sainte-Anne 75002 Paris
eric.turquin@turquin.fr
Tél: +33 (0)1 47 03 48 78
Lot n°273

Alain NICOLAS

Expert près la Cour d'Appel de Paris

Pierre GHENO

Expert près la Cour d'Appel de Paris

Librairie les Neuf Muses
41, quai des Grands Augustins 75006 Paris
neufmuses@orange.fr
Tél. : +33 (0)1 43 26 38 71
Lots n°1 à 101

Cyrille FROISSART

Membre du Syndicat Français des Experts Professionnels
9, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris
c.froissart@noos.fr
Tél: +33 (0)1 42 25 29 80
Lots n°239 à 264

FONTAINEBLEAU PARIS VERSAILLES

Osenat

L'Empire à Fontainebleau

Mardi 28 juillet 2020

Jean-Pierre OSENAT
Président
Commissaire-priseur

Jean-Christophe CHATAIGNIER
Directeur Associé
Département Souvenirs Historiques
+33 (0)1 80 81 90 04
jc.chataignier@osenat.com

Mélanie PETIT
Assistante administrative
Département Souvenirs Historiques
+33 (0)1 80 81 90 13
m.petit@osenat.com

Ventes
Mardi 28 juillet à 10h et 14h
- 10h : Manuscrits et médailles
Lots n°1 à 120
- 14h : Souvenirs historiques
Lots n°121 à 391
Hôtel d'Albe
9-11, rue Royale
77300 Fontainebleau

Expositions
Vendredi 24 Juillet de 14h à 18h
Samedi 25 au Lundi 27 Juillet
de 10 h à 12 h et 14h à 17h
Mardi 28 Juillet de 10h à 12h

Ordres d'achat et enchères téléphoniques
Absentee bids & telephone bids
Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques pour les oeuvres d'art et objets de cette vente.

We will be delighted to organise telephone bidding.

Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62
www.osenat.com

Consultez nos catalogues et laissez des ordres d'achat sur www.osenat.com

Résultats des ventes
Sale results
visibles sur **www.osenat.com**

Participez à cette vente avec :
Drouot LIVE.com
Enregistrez vous sur www.osenat.com

live interencheres-live.com
Enchères LIVE et ordres d'achat secrets

invaluable
The world's premier auctions and galleries

Administration des Ventes / *Règlements*
Marie-Christine COMBET
+33 (0)180 8190 06
administration@osenat.com

Expedition / *Shipping*
Pierre LORTHIOS
+33 (0)180 8190 14
expedition@osenat.com

Important
La vente est soumise aux conditions imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

Prospective buyers are kindly advised to read the important information, notices, explanation of cataloguing practice and conditions at the back of this catalogue.

Agrément 2002-135

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

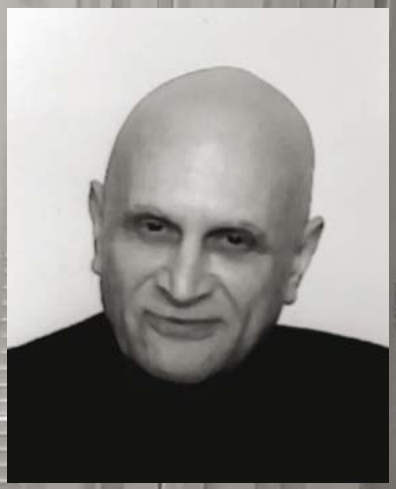

Jean-Marc Agotani a vu le jour à Marseille le 3 août 1943. Le corps usé par la maladie mais la conscience intacte, il est décédé à Marseille le 3 février 2020. Issu d'une famille de collectionneurs passionnés par l'histoire, il a passé sa vie entouré des plus précieuses reliques de l'Empire. Pendant plus de 30 ans, ses catalogues recherchés ont fait autorité sur le marché des lettres, documents et livres rares du Premier Empire. Après avoir animé le département des livres anciens chez Flammarion, ce Marseillais pure souche entame une seconde carrière en 1989 en créant un cabinet d'expertise puis de négoce de documents dans sa ville natale. Tous les collectionneurs connaissaient le *376 de la rue Paradis* où il recevait ses amis entouré d'objets rarissimes sous le regard bienveillant de l'Empereur. Discret, optimiste, charitable et désintéressé jusqu'à oublier parfois de réclamer son dû, Jean-Marc Agotani entretenait avec ferveur la flamme du souvenir de la Grande Epopée napoléonienne. Parfois caustique mais toujours bienveillant, il n'a jamais considéré son métier comme une fin en soi mais plutôt comme une façon agréable de partager sa passion. A travers ses sponsorisations et ses dons de documents sans cesse renouvelés, Bonaparte à Valence et nombre d'associations napoléoniennes lui doivent beaucoup. Libre de ses propos, il n'avait pas sa langue dans sa poche lorsqu'il s'agissait de défendre l'Empereur mais ses connaissances rares et ses conseils désintéressés faisaient oublier ses excès de langages largement atténués par son accent méridional.

Jean-Claude Banc
Président de Bonaparte à Valence

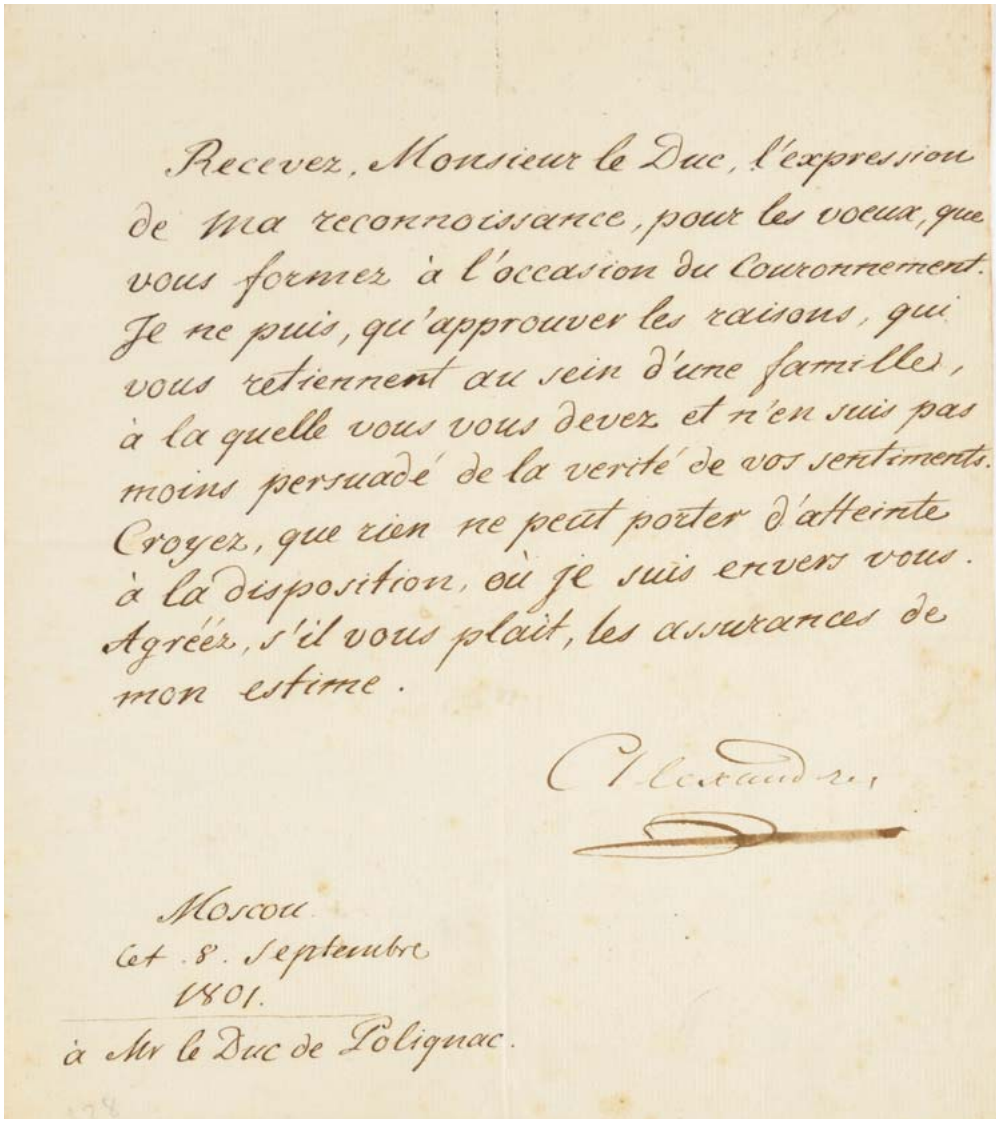
Recevez, Monsieur le Duc, l'expression
de ma reconnoissance, pour les voeux, que
vous formez à l'occasion du Couronnement.
Je ne puis, qu'approuver les raisons, qui
vous retiennent au sein d'une famille,
à la quelle vous vous devez et n'en suis pas
moins persuadé de la verité de vos sentiments.
Croyez, que rien ne peut porter d'atteinte
à la disposition, où je suis envers vous.
Agréez, s'il vous plait, les assurances de
mon estime.

Alexandre

Moscou
ce 8. Septembre
1801.

à Mr le Duc de Polignac.

1. ALEXANDRE Ier DE RUSSIE.
Lettre signée « *Alexandre* », en français, adressée au duc Jules de Polignac. Moscou, 8 septembre 1801. 1 p. in-4.
800/1.000 €

« *RECEVEZ, MONSIEUR LE DUC, L'EXPRESSION DE MA RECONNAISSANCE, POUR LES VŒUX QUE VOUS FORMEZ À L'OCCASION DU COURONNEMENT* [le souverain, au pouvoir depuis mars 1801, allait être couronné le 15 septembre]. *Je ne puis qu'approuver les raisons qui vous retiennent au sein d'une famille à laquelle vous vous devez et n'en suis pas moins persuadé de la vérité de vos sentiments. Croyez que rien ne peut porter d'atteinte à la disposition où je suis envers vous. Agréez, s'il vous plaît, les assurances de mon estime…* »

Émigré en Russie, le duc de Polignac y bénéficia de la protection de Catherine II, puis se rendit en 1800 en Angleterre auprès du comte d'Artois. Il tenta alors une rentrée clandestine en France mais fut fait prisonnier et ne retrouva la liberté qu'à la chute de l'Empire en 1814.

2. ARRIGHI DE CASANOVA (Jean-Thomas).
2 lettres autographes signées au comte de Survilliers [JOSEPH BONAPARTE]. 1834 et 1835.
150/200 €

S.l., « *Mardi 17 janvier* » [1834] : « *LE G*[ÉNÉRA]*L BERTRAND À QUI J'AVAIS FAIT SENTIR QU'IL DEVAIT ÉCRIRE À MADAME* [LETIZIA BONAPARTE] *ET MOTIVER SON REFUS DE LIVRER LES ARMES, m'a apporté la lettre ci-jointe pour elle… Je pense que ce qu'il convient mieux de faire, c'est de s'adresser à la Chambre pour offrir les armes qu'a en dépôt le c*[om]*te B*[ertrand]… » (1 p. in-8). — Paris, 24 février [1835]. « *Le général Bertrand m'a prié de vous faire parvenir l'incluse… Je lui ai envoyé votre lettre qui fera impression, sans doute, mais ne produira pas, je crois, l'effet que vous en attendez, une réponse cathégorique et positive. J'aurais voulu que la vôtre le fût davantage quant aux ordres de Madame… Les journaux vous tiendront au courant des différentes crises ministérielles…* » (1 p. in-4, adresse au dos).

ÂPRES DISPUTES AUTOUR DES ARMES DE NAPOLÉON Ier. En 1821, l'empereur avait légué ses armes à son fils, mais l'Autriche refusa qu'elles soient remises à celui-ci, et elles restèrent en possession de Louis Joseph Marchand, un des exécuteurs testamentaires. Après la mort du duc de Reichstadt en 1832, s'éleva une longue polémique entre le grand-maréchal Bertrand et la famille Bonaparte, sur le fait de savoir si ces armes devaient revenir aux Bonaparte, à Marie-Louise (donc à l'Autriche) ou aux autorités françaises. Le 4 juin 1840, quelques mois avant le retour des cendres, Bertrand vint finalement remettre l'épée impériale à Louis-Philippe Ier, provoquant des protestations indignées de Joseph et de Louis-Napoléon Bonaparte.

COUSIN DE NAPOLÉON Ier QUI LE FIT DUC DE PADOUE EN 1808, LE GÉNÉRAL ARRIGHI DE CASANOVA fut chargé par la famille Bonaparte, absente du territoire français, de défendre ses intérêts.

3. BARRAS (Paul de).
Pièce signée en qualité de président du Directoire, contresignée par le secrétaire général du Directoire Joseph-Jean LAGARDE et par le ministre de la Guerre Louis-Antoine Destouff de MILET DE MUREAU. Paris, 5 prairial an VII [24 mai 1799]. 1 p. grand in-folio, sceau sous papier du Directoire, fentes aux pliures.
150/200 €

Brevet de capitaine octroyé à Jean-Pierre Dommange, pour diriger une « *compagnie de volontaires* [nationaux] *formée sur la section des Tuileries et incorporée dans le 6ème bat*[aillon] *de Paris et Bonconseil.* »

« Mr ET Mde MURAT SONT EN PARFAITE SANTÉ… LEUR FILS EST LE PLUS JOLI DU MONDE… »

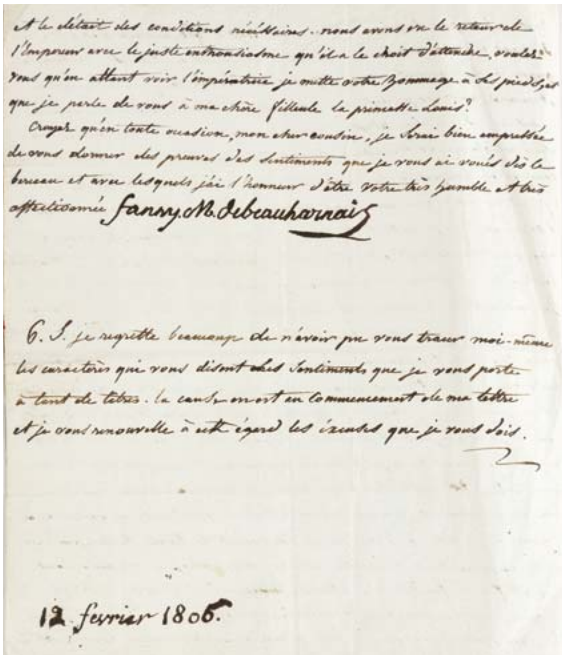

12 février 1806.

4. BEAUHARNAIS (Fanny de).
Lettre signée et datée de sa main, au comte Godefroy de La Tour-d'Auvergne. 2 pp. in-4, adresse au dos avec vestige de cachet de cire rouge à ses initiales.
150/200 €

« … *Mr et Mde Murat sont en parfaite santé. Je compte les voir ce soir dans ma loge. Leur fils est le plus joli du monde… Nous avons vu le retour de l'empereur avec le juste enthousiasme qu'il a le droit d'attendre, VOULEZ-VOUS QU'EN ALLANT VOIR L'IMPÉRATRICE JE METTE VOTRE HOMMAGE À SES PIEDS, et que je parle de vous à ma chère filleule la princesse Louis* [Hortense de Beauharnais] ?… »
Elle évoque également plusieurs de leurs connaissances communes.

PARENTE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE ET MARRAINE D'HORTENSE, FANNY DE BEAUHARNAIS naquit Marie-Anne-Françoise Mouchard de Chaban, et épousa en 1753 Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, dont elle se sépara en 1762. Elle se distingua par son goût pour les lettres, écrivant elle-même, et tenant salon chez elle à Fontainebleau.

5. BERNADOTTE (Jean-Baptiste Jules).
Lettre signée avec 2 mots autographes « *votre affectionné Charles-Jean* » au général prussien Ludwig von Borstell. « *À mon quartier général de Sondershausen* [à l'Est de Leipzig] », 27 octobre 1813. 3/4 p. in-4.
150/200 €

« *Les véritables services que vous avez rendus à la cause commune, ainsi que les talens et le zèle que vous déployez constamment, m'ont porté à DEMANDER POUR VOUS, AU ROI* [DE SUÈDE], *MON SOUVERAIN, LA DIGNITÉ DE COMMANDEUR DE SON ORDRE MILITAIRE DE L'ÉPÉE, dont je vous enverrai les décorations…* »

Prince héritier et futur roi de Suède, le maréchal Bernadotte combattait alors parmi les Alliés contre les troupes napoléoniennes.

« J'AI TOUT ACQUIS PAR MON ÉPÉE »

6. BERTON (Jean-Baptiste Breton, dit Jean-Baptiste).
Lettre autographe signée À JOSEPH BONAPARTE. Paris, 11 janvier 1820. 2 pp. in-folio.
300/400 €

LETTRE D'UN BONAPARTISME FLAMBOYANT, accompagnant l'envoi de son pamphlet *Considérations sur la police ; observations sur les bruits qu'elle répand*, et dans laquelle il dénonce ceux « *qui ont renié le passé pour chercher à améliorer leur existence présente* » (« *qu'ont-ils prouvé par leur bassesse ?* »), avant de rappeler que lui n'a jamais bénéficié d'aucune faveur (« *J'ai tout acquis par mon épée* »). Il évoque ensuite LE SORT DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : « *JE DONNERAIS LA MOITIÉ DE MON SANG POUR AMÉLIORER SON EXISTENCE, JE LE DIRAIS EN FACE DE TOUS LES ROIS... DES MILLIONS DE FRANÇAIS PENSENT DE MÊME...* » Il dit également que le précis qu'il a publié en 1818 sur la campagne de 1815 lui a valu les félicitation de l'archiduc Charles d'Autriche, du prince Eugène, de Bernadotte (devenu roi de Suède), et de Las Cases : « *son fils... m'a assuré que deux de mes précis étaient parvenus à Ste-Élène. Madame Montholon... m'a donné la certitude.* ». Enfin, il évoque l'Espagne où régna Joseph Bonaparte : « *Je vois souvent de pauvres Espagnols ici qui conservent leur affection à Votre Altesse Impériale...* »

CHEF DE LA « CONSPIRATION DE SAUMUR » EXÉCUTÉ SOUS LOUIS XVIII, LE GÉNÉRAL BERTON avait servi dignement à Austerlitz, Iéna, Talavera et Waterloo. Demeuré fervent bonapartiste, il se lia à la Charbonnerie, et se plaça à la tête de d'une conspiration contre le régime royaliste, mais il fut dénoncé, arrêté, jugé, condamné à mort et exécuté en 1822.

JOINT : BERTON (Charles). Lettre autographe signée à Joseph Bonaparte. Paris, 14 mars 1824. Ancien page de Napoléon Ier et fils du général, il demande à être employé auprès de son correspondant.

7. BONAPARTE (Bindaccio Ferdinando de). – CATTANI (Andrea Luigi).
Pièce manuscrite émise par Andrea Luigi Cattani en qualité d'évêque de San Miniato [entre Pise et Florence], signée par Bindaccio Ferdinando BONAPARTE en qualité de son vicaire général. San-Miniato, 19 décembre 1722. 1 p. in-folio, sceau armorié de l'évêque sous papier.
200/300 €

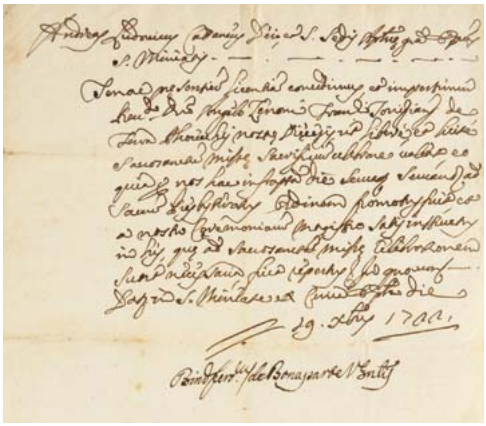

Lettres testimoniales octroyées à un prêtre de son diocèse, Angelo Zenone Torrigiani.

RARE SOUVENIR DU RAMEAU FLORENTIN DE SAN-MINIATO DE LA FAMILLE BONAPARTE. Né en 1691, Bindaccio Ferdinando Bonaparte fut vicaire général de l'évêché de San-Miniato, prévôt de la cathédrale de cette ville, et refusa en 1746 le siège d'évêque de Pescia auquel il avait été élu.

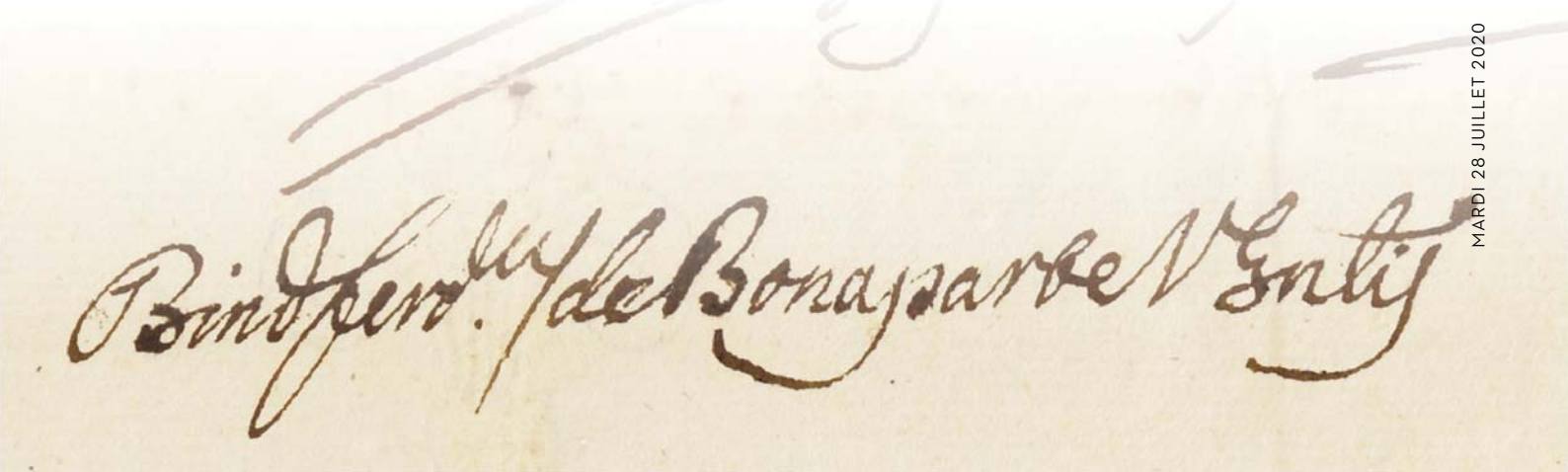

« SÛRETÉ GÉNÉRALE » DE L'ITALIE FRANÇAISE

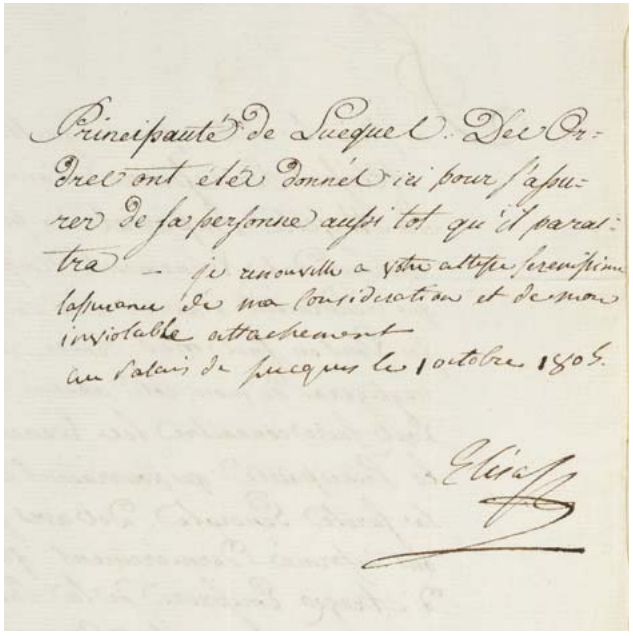

8. BONAPARTE (Elisa).
Lettre signée « *Elisa* » avec 4 lignes autographes adressée en qualité de princesse de Lucques [au vice-roi d'Italie, le prince Eugène de Beauharnais]. « *Au palais de Lucques* », 10 octobre 1805. 1 p. 1/2 in-folio.
200/300 €

« *J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Altesse Sérénissime m'annonça que Sa Majesté Impériale a permis de m'informer des événements importans qui viendraient à avoir lieu en Italie, et je vous en fais mes remerciemens ; je ne négligerai de mon côté aucune occasion de vous faire connaître les événemens de la principauté qui pourraient être liés à la sûreté générale. DES AVIS SÛRS NOUS ONT INFORMÉS DERNIÈREMENT QU'UN PRÊTRE D'AREZZO, ÉMISSAIRE DE LA REINE DE NAPLES* [MARIE-CAROLINE D'AUTRICHE], *PARCOURAIT L'ÉTRURIE POUR CHERCHER À SOULEVER LES HABITANS CONTRE LES FRANÇAIS, et devait s'arrêter dans la principauté de Lucques. Des ordres ont été donnés ici pour s'assurer de sa personne aussitôt qu'il paraîtra.* »
De sa main, la sœur de Napoléon Ier a ajouté : « *Je renouvelle à Votre Altesse Sérénissime l'assurance de ma considération et de mon inviolable attachement…* »

« DES NOUVELLES DE L'ARMÉE DU PRINCE KUTUSOW » ?

9. BONAPARTE (Jérôme).
Lettre signée « *Jerome Napoléon* » en qualité de roi de Westphalie, [adressée au prince Eugène de Beauharnais]. Cassel, 15 avril 1813. 1 p. in-folio.
400/500 €

Comme suite à la campagne de Russie, les Français étaient repoussés vers l'ouest et le sud par les troupes du tsar et chassés de plusieurs places fortes comme Hambourg par des insurrections antifrançaises. La Westphalie se retrouva alors fort exposée, et le roi Jérôme s'inquiète ici de la situation militaire.

« *Mon cher neveu, je vous envoye une lettre du prince de La Moskwa* [le maréchal Michel Ney] *qui étoit renfermée dans une de mes dépêches. Il vous fait connaître les mouvements que, d'après les ordres de l'empereur, il va commencer incessamment.*
J'apprends également par des rapports du Bas-Elbe que le prince d'Eckmulh [le maréchal Louis-Nicolas Davout] *se retire sur Brunswick, et qu'un corps ennemi fort de 12 mille hommes (à ce qu'on dit) qui a passé l'Elbe à Dömitz, est à 4 lieues de celle où se trouve le général Montbrun avec 4 bataillons, 500 chevaux et une batterie d'artillerie. IL FAUT QUE LE PRINCE D'ECMÜLH SOIT BIEN FOIBLE OU QU'IL AIT DE FORTES RAISONS, POUR EXPOSER AINSI, EN SE RETIRANT, LE Gal MONTBRUN À ÊTRE ATTAQUÉ.*
Je désirerois savoir si vous avez reçu des nouvelles de l'armée du prince Kutusow [le général en chef de l'armée russe Mikhaïl Illarionovitch Koutouzov, qui allait mourir 13 jours plus tard] *qui a passé l'Oder il y a 7 ou 8 jours, et si l'armée qui est à Leipsick est plus forte que la vôtre ? Vous avez sans doute su que le p*[rin]*ce de Neuchâtel* [le maréchal Louis-Alexandre Berthier] *est arrivé avant-hier matin à Mayence et que l'empereur a dû y arriver hier…* »

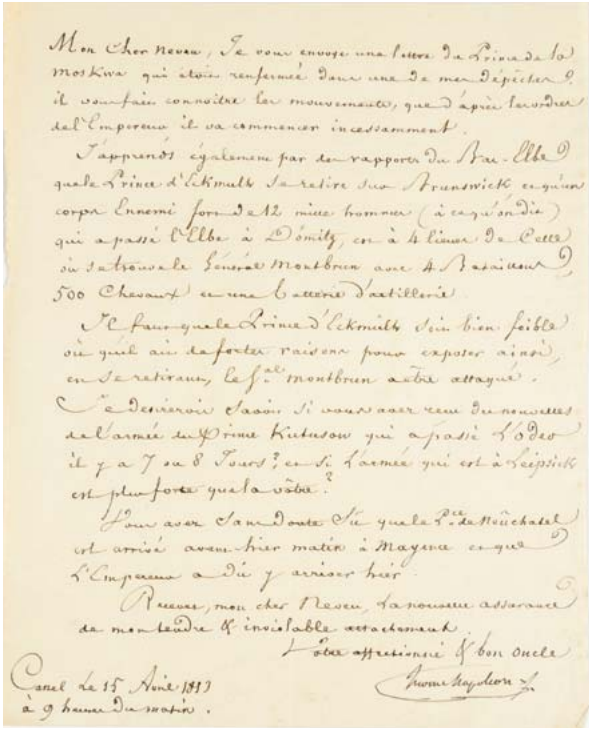

10. BONAPARTE (Joseph).
Lettre signée « *Bonaparte* ». Château de Mortefontaine [dans le département de l'Oise], 25 vendémiaire an XIII [17 octobre 1804]. 1/2 p. in-4.
100/150 €

« *J'ai fait parvenir à l'empereur, comme vous l'avez désiré, Monsieur, le mémoire joint à la lettre que vous m'avez adressée. Veuillez agréer tous mes vœux…* »

« L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE ET LE ROI DE ROME SONT REVENUS DE TRIANON AVANT HIER EN PARFAITE SANTÉ… »

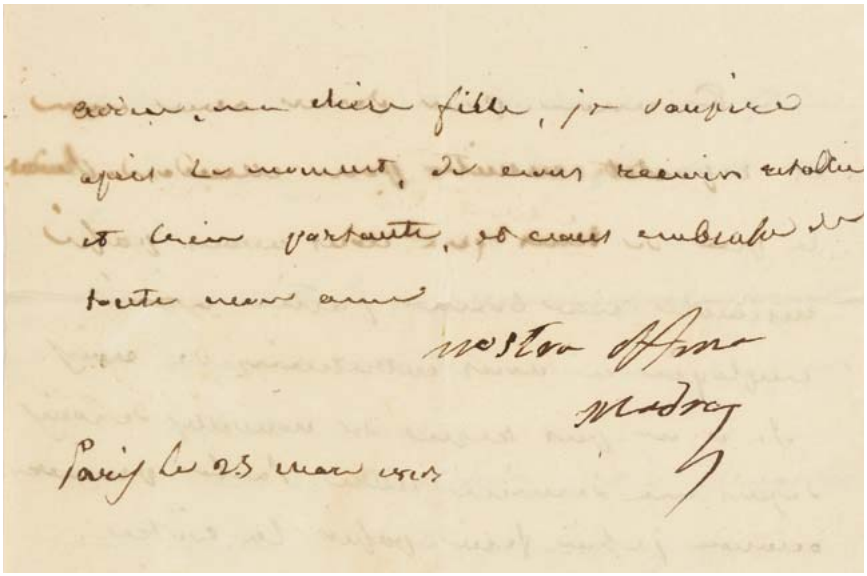

11. BONAPARTE (Letizia).
Lettre en français signée en italien « *vostra aff*[ezi]*ona*[ta] *madre* », adressée à une de ses filles. Paris, 25 mars 1813. 3 pp. 1/2 in-8.
500/600 €

Belle lettre familiale de Madame Mère.

« *Ma chère fille, votre bibliothécaire m'a enfin remis votre lettre du 4 mars. J'attendois son retour pour y répondre ; mais comme je crois que cela traîne trop en long, je ne veux pas différer davantage à vous donner de mes nouvelles. Je suis bien contente des dispositions que vous manifestez de vouloir tout faire pour rétablir votre santé, et vous engage à persister dans cette bonne résolution.*
Je continue à me bien porter. Il est de même de votre oncle [le cardinal Joseph Fesch]], *et en général de ceux de la famille qui sont à Paris.*
L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE ET LE ROI DE ROME SONT REVENUS DE TRIANON AVANT HIER EN PARFAITE SANTÉ.
LA REINE DE WESTPHALIE [la princesse Catherine de Würtemberg, épouse de Jérôme Bonaparte] *EST À MEUDON* [château mis à la disposition de Madame Mère] *avec toute sa suite, et doit y faire sa résidence pendant son séjour en France. J'AI EU LE PLAISIR DE L'EMBRASSER AVANT HIER, elle s'arrêta en venant de Trianon pour dîner avec moi et repartit ensuite pour Meudon. Pendant le peu de temps que nous avons passé ensemble, une bonne partie a été employée à nous entretenir de vous.*
Je n'ai pas reçu de nouvelles de Louis [Bonaparte] *depuis ma dernière lettre. Par la première occasion, je lui ferai passer la vôtre. Je répondrai, comme vous le désirez, par votre bibliothécaire au dernier article de votre lettre. Adieu, ma chère fille, je soupire après le moment de vous recevoir rétablie et bien portante, et vous embrasse de tout mon cœur…* »

« VERS CONVALESCENTS » DU « POÈTE » ET FUTUR ROI DE HOLLANDE

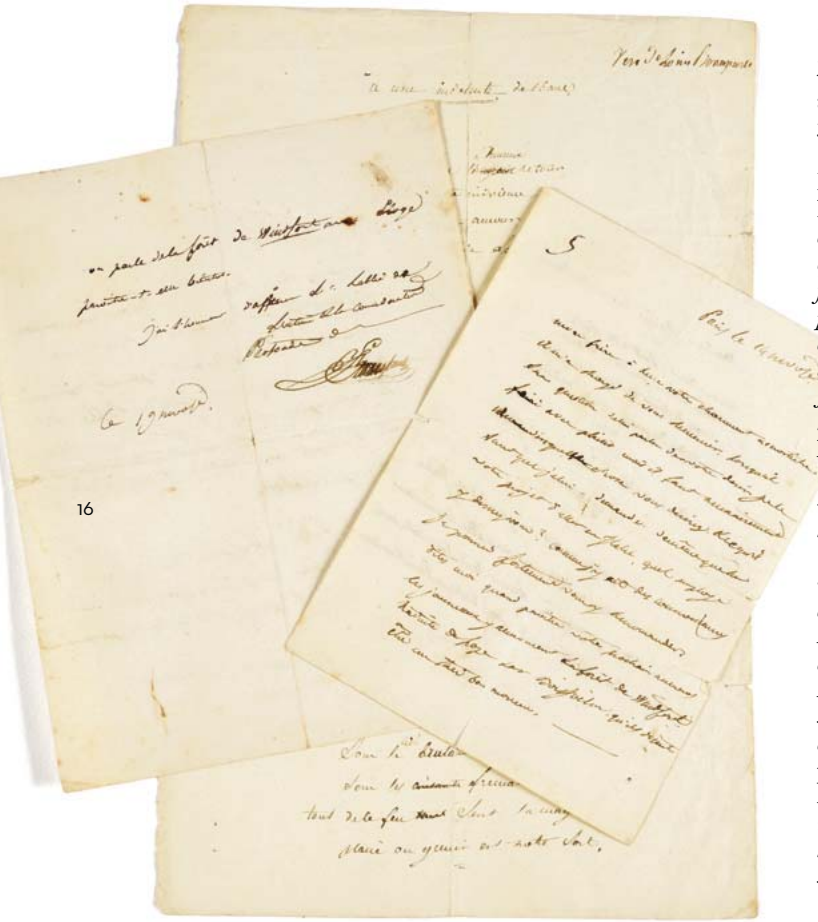

16

12. BONAPARTE (Louis).
2 lettres, l'une autographe signée et l'autre autographe, adressées à l'écrivain Jacques Lablée. 1798.
300/400 €

LETTRES DE JEUNESSE COMPRENANT 3 POÈMES. Paris, 14 nivôse [an VI–3 janvier 1798] : « *Mon frère a reçu votre charmant accrostiche. Il m'a chargé de vous remercier. Lorsqu'il sera question de lui parler de votre désir, je le ferai avec plaisir mais il faut nécessairement demander quelque chose… De même que sur votre projet d'aller en Italie. Quel employe y désirez-vous ? Comme j'y ai des connoissances, je pourrai fortement vous y recommander. Dites-moi quand paroîtra votre prochain numéros* [Jacques Lablée dirigeait le *Journal des Muses*]. *Les journaux y annoncent* La Forêt de Windsort *traduite de Pope par Boisjolin* [Alexander Pope et Jacques François Marie Vieilh de Boisjolin], *qu'ils disent être un très bon morceau…* » Suivent 2 quatrains de l'invention de Louis Bonaparte, intitulés « *Bouts-rimés sur un boudoir* » et « *Au* c[itoyen] *Lablée amant de l'Italie. Épigramme* » (2 pp. in-12). — [Paris], « *ce 19 nivôse* » [an VI–8 janvier 1798]. « *J'envoye au c*[itoyen] *Lablée encore des vers, mais dans ceux-ci je crois que deux voyelles ne se heurtent pas comme dans un des précédents. Cependant, j'espère que le c*[itoyen] *Lablée aura saisi l'idée du* poète *& se sera aperçu que le mot* oubli *étoit mis réellement par distraction & que c'étoit* délire *qu'il falloit. Le c*[itoyen] *Lablée doit s'étonner de ce que j'ose lui soumettre des vers si convalescents. Je compte avoir l'honneur de le voir & alors je lui expliquerai pourquoi je l'ose. Le 7e numéros* [du *Journal des* Muses] paroîtra-*t-il bientôt ? On parle de* La Forêt de Windsort *avec éloge. Paroîtra-t-elle bientôt ?* » Le poème en question, intitulé « *À une insolente de 16 ans* », comprend 6 quatrains : « *Que du printemps l'heureux retour, / Chasse à jamais votre indolence, / Iris, les plaisirs sans amour / Rendent bien froide l'innocence…* » (1 p. 1/2 in-4 et 1 p. 1/4 in-folio, fentes aux pliures avec traces de restauration).

13. BONAPARTE (Louis).
Lettre signée « *Louis* » à sa « *chère sœur* » [très probablement Julie Clary, épouse de Joseph Bonaparte, alors roi de Naples]. Utrecht, 15 février 1808. 1 p. in-4.
100/150 €

« *Je vous envoie une lettre pour mon frère Joseph, je vous prie de vouloir bien la lui faire parvenir par la première occasion. L'état de mes mains, qui empire pendant hiver, et surtout mes occupations, me privent de lui écrire aussi souvent que je le désirerais, mais cela ne change rien aux sentiments que je lui porte. Vous me feriez bien plaisir si vous me donniez de tems en tems de ses nouvelles. Adieu, ma chère sœur, donnez pour moi une caresse à vos enfans, et croyez toujours à l'assurance des sentimens de votre affectionné frère…* »

« VOUS N'OUBLIEREZ POINT LES LIENS D'AFFECTION QUI VOUS UNISSENT DÉSORMAIS AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT... »

14. BONAPARTE (Lucien). – BONAPARTE (Napoléon), Jean-Jacques Régis Cambacérès et Charles-François LEBRUN.
Circulaire établie en qualité de consuls à l'intention des représentants des départements ayant assisté à la fête de la République, le présent exemplaire signé par Lucien BONAPARTE (« *L. Bonaparte* ») en qualité de ministre de l'Intérieur et adressé au citoyen Chapiet, envoyé du Jura. Paris, 11 vendémiaire an IX [3 octobre 1800]. 3 pp. in-folio imprimées avec ajouts manuscrits, en-tête imprimé « *Les Consuls de la République* » avec grande vignette gravée sur cuivre du « Gouvernement français » à l'effigie de la République ; quelques rousseurs, petites fentes aux pliures.
200/300 €

RÉINTERPRÉTATION « CONSULAIRE » DU SYMBOLE DE LA 8e FÊTE COMMÉMORANT LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE, tenue à Paris le 1er vendémiaire an IX [23 septembre 1800]. Il s'agit véritablement d'un exposé des principes politiques sur lesquels fut fondé le Consulat : obtenir la paix extérieure, maintenir la paix intérieure, garantir l'égalité entre les citoyens, restaurer la prospérité.

15. BONAPARTE (Pauline).
Lettre signée « *Pauline* » à Jean-Paul Louis Michelot. S.d. 1 p. in-12 carré, adresse au dos.
200/300 €

« *Je reviens à mon premier projet. Je partirai décidément le trente à 5 h. du matin. Donnez tous les ordres pour que je n'éprouve pas de retard. Ma Maison partira samedi. FAITES PRÉVENIR MME DE BARRAL de cette disposition, afin qu'elle puisse envoyer ses effets...* »

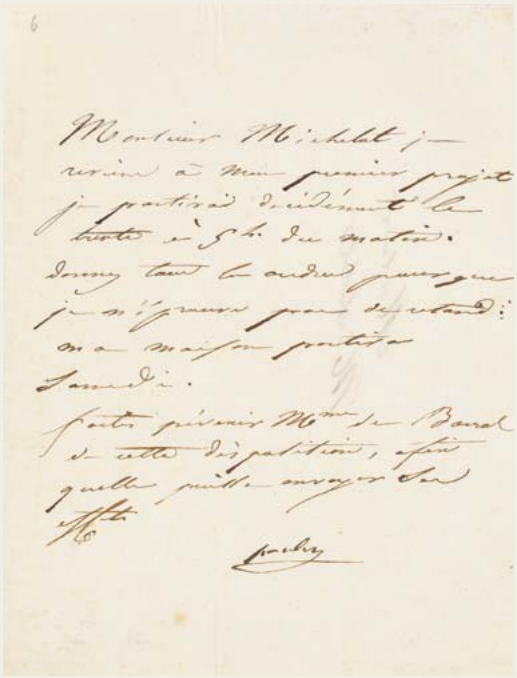

UNE DES FEMMES QUE NAPOLÉON Ier COURTISA, ZOÉ DE BARRAL, née Le Roy de Mondreville, faisait partie des dames de la Maison de Pauline Bonaparte.

INTIME DE PAULINE BONAPARTE, JEAN-PAUL LOUIS MICHELOT était employé dans l'administration militaire et avait connu la princesse par le premier époux de celle-ci, le général Leclerc. Il mit à sa disposition un hôtel particulier rue Ville-l'Évêque, et, vivant dans le voisinage, joua auprès d'elle le rôle d'un véritable intendant. Pauline Bonaparte appréciait beaucoup Michelot et sa femme, et les surnomma « Poulot » et « Poulotte ».

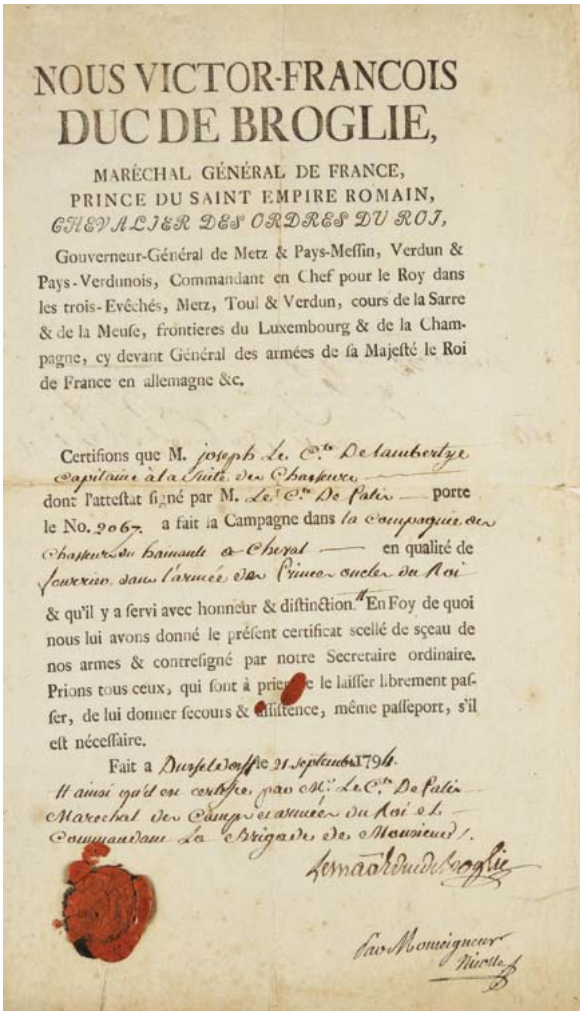

NOUS VICTOR-FRANCOIS
DUC DE BROGLIE,

MARÉCHAL GÉNÉRAL DE FRANCE,
PRINCE DU SAINT EMPIRE ROMAIN,
CHEVALIER DES ORDRES DU ROI,

Gouverneur-Général de Metz & Pays-Messin, Verdun & Pays-Verdunois, Commandant en Chef pour le Roy dans les trois-Evêchés, Metz, Toul & Verdun, cours de la Sarre & de la Meuse, frontieres du Luxembourg & de la Champagne, cy devant Général des armées de sa Majesté le Roi de France en allemagne &c.

Certifions que M. joseph Le C.te De lambertye capitaine à la suite des Chasseurs dont l'attestat signé par M. Le C.te De Palis porte le No. 2067. a fait la Campagne dans la compagnie des chasseurs du hainault a cheval en qualité de fourrier dans l'armée des Princes oncles du Roi & qu'il y a servi avec honneur & distinction. En Foy de quoi nous lui avons donné le présent certificat scellé de sçeau de nos armes & contresigné par notre Secretaire ordinaire. Prions tous ceux, qui sont à prier de le laisser librement passer, de lui donner secours & assistence, même passeport, s'il est nécessaire.

Fait a Dusseldorff le 21 septembre 1794.

Il ainsi qu'il est certifié par M.r Le C.te De Palis Marechal des Camps et armées du Roi et Commandant La Brigade de Monsieur.

Le maréchal duc de Broglie

Par Monseigneur Nicolle

16. BROGLIE (Victor-François de).
Pièce signée en qualité de chef de la brigade de Monsieur dans l'armée des Princes. Düsseldorf, 21 septembre 1794. 1 p. in-folio imprimée avec ajouts manuscrits, cachet de cire rouge à ses armoiries.
150/200 €

Certificat de bonne conduite valant passeport : « Nous Victor-François duc de Broglie [...] certifions que M. *Joseph le c*[om]*te de Lambertye, capitaine à la suite des chasseurs* [...] a fait la campagne dans *la compagnie des chasseurs de Hainault à cheval* en qualité de *fourrier dans l'armée des Princes oncles du roi* et qu'il y a servi avec honneur & distinction... »

ORGANISATEUR ET UN TEMPS CHEF DE L'ARMÉE DES PRINCES, LE MARÉCHAL VICTOR-FRANÇOIS DE BROGLIE (1718-1804) était un vétéran des guerres du XVIIIe siècle depuis celle de succession de Pologne (fin des années 1730). Il avait été élevé à la dignité de maréchal dès 1759, puis investi de la charge de gouverneur des Trois évêchés (Metz, Toul et Verdun). Nommé ministre de la guerre en juillet 1789, il décida quelques jours plus tard d'émigrer : il organisa alors l'armée des Princes dont il prit le commandement en 1792, forma ensuite un régiment à la solde de l'Angleterre, et fut enfin nommé feld-maréchal par les Russes.

17. CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques Régis).
Pièce signée en qualité de second consul (en l'absence de Napoléon Bonaparte), contresignée par Hugues-Bernard MARET en qualité de ministre secrétaire d'État et par Lazare CARNOT en qualité de ministre de la Guerre. Paris, 7 messidor an VIII [26 juin 1800]. 1 p. in-plano sur parchemin, imprimée avec vignette gravée sur cuivre et ajouts manuscrits.
100/150 €

Brevet de médecin ordinaire octroyé à Pierre-Denis Surguier qui a fait la campagne d'Helvétie, dans le corps des Guides, puis celle du Rhin.

18. CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques Régis de).
Pièce signée en qualité d'archichancelier de l'Empire, contresignée par le secrétaire général du Conseil du sceau des titres le comte Nicolas RÉGNIER. [Paris], 20 juin 1811. 7 pp. 1/3 in-folio, quelques fentes aux pliures.
100/150 €

LETTRES DE NOBLESSE CONFÉRANT LE TITRE DE BARON DE CHARTROUSE avec constitution de majorat, octroyées à Guillaume-Michel-Jérôme Meiffren-Laugier, alors maire de Chartrettes en Seine-et-Marne et futur maire d'Arles.

19. CAMPAGNE DE FLANDRE. – DUFF (James).
2 lettres autographes signées, en anglais, à son père naturel James Duff, comte de Fife. 1793-1794.
150/200 €

BELLES LETTRES MILITAIRES DU COLONEL ÉCOSSAIS, FUTUR GÉNÉRAL ET FUTUR DÉPUTÉ.

– S.l., 16 juillet 1793. Il évoque LA PRISE DE CONDÉ par son corps expéditionnaire (1/2 p. in-4, adresse au dos).

– Au camp près de Tournai, 12 mai 1794. LONG RÉCIT DU COMBAT DE WILLEMS, PREMIÈRE JOURNÉE DE LA BATAILLE DE COURTRAI (10-12 mai 1794), en partie critique du commandement anglais : « *The French on the morning of the 10th attacked and drove in our outposts, and advanced thro' the village of Beisieu in two columns with an intention of forcing our line towards the left. A cannonade commenced, during which our cavalry as usual were ordered forward to get on their flanks and rear, which they effected with great bravery, putting the enemy's cavalry to flight, but (from the report of prisoners) being upwards of thirty thousand strong, and the impossability of infantry being able to come up to their assistance, they have suffered severely, tho' they succeeded in driving the enemy back with considerable loss… After passing twelve hours on the ground almost dead with fatigue, we received orders to prepare of the attack but before we marched, there was a rumour that the French had retired. I regret much the great loss our cavalry have suffered, & I am affraid the manner they have been employed will not escape notice. The idea of cavalry acting against large bodies of cavalry & infantry with cannon must ever be destructive…* » (3 pp. 1/4 in-4).
Traduction : « *Les Français, au matin du 10, attaquèrent et enfoncèrent nos avant-postes, et avancèrent en deux colonnes à travers le village de Baisieux* [près de Willems, entre Lille et Courtrai], *avec l'intention de forcer notre ligne à gauche. Une canonnade commença, durant laquelle notre cavalerie, comme d'habitude, reçut l'ordre d'avancer pour les prendre de flanc et par derrière, ce qu'elle effectua avec grande bravoure, faisant fuir la cavalerie de l'ennemi, mais (d'après ce que rapportèrent des prisonniers) celle-ci étant forte de plus de 30000, et étant dans l'impossibilité de recevoir un appui d'infanterie, elle souffrit sévèrement, quoiqu'elle parvînt à repousser l'ennemi avec une perte considérable… Après avoir passé douze heures sur le terrain, presque morts de fatigue, nous reçûmes l'ordre de nous préparer à l'attaque mais avant de nous mettre en marche, il se dit que les Français avaient fait retraite. Je regrette beaucoup la grande perte qu'a souffert notre cavalerie, & je crains que la manière dont elle a été employée ne passera pas inaperçue. L'idée d'une action de cavalerie contre de larges corps de cavalerie & d'infanterie avec canons est nécessairement destructive…* » Le combat de Willems (10 mai 1794) se déroula le premier jour de la bataille de Courtrai (10-12 mai 1794) qui opposa les troupes françaises des généraux Jean-Victor Moreau et Joseph Souham (une partie de l'Armée du Nord du général Pichegru) aux troupes austro-anglaises commandées conjointement par le duc d'York et le général comte de Clerfayt. Les Alliés parvinrent à repousser l'attaque des Français le 10 mai, mais durent céder ensuite. York et Clerfayt subirent alors une importante défaite à Tourcoing quelques jours plus tard (17-18 mai).

20. CAYENNE. – COINTET (François-Maurice de) et Claude ROUGER DE LA GOTELLERIE.
Pièce signée conjointement, le premier en qualité de président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité à Cayenne, le second en qualité de secrétaire. Cayenne, 1794.
100/150 €

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR CE CLUB JACOBIN GUYANAIS le 29 prairial an II (17 juin 1794). Cointet était alors gouverneur de Cayenne et Rouger de La Gotellerie receveur du Domaine à Cayenne.

Après avoir chanté la première strophe de la Marseillaise, plusieurs décisions furent prises : un ancien esclave, Hector, fut renommé Menenius en souvenir du consul Agrippa Menenius Lanatus qui réconcilia le Sénat et la plèbe romaine ; plusieurs commissaire dont Hector/Menenius furent choisis comme commissaires avec mission de se donner des collègues parmi les blancs pourvu qu'ils ne fussent pas d'anciens propriétaires d'exploitations esclavagistes ; une gratification fut accordée à un jeune noir de dix ans qui avait déclaré à sa maîtresse « *qu'étant libre, il ne lui devoit plus rien, qu'il continuerait cependant à lui payer ces dix sols* [qu'il lui payait régulièrement auparavant comme esclave] *pour fournir la cassave* [galette de manioc] *à ses petites sœurs, et qu'alors s'il restoit quelque argent, elle lui achèteroit une cocarde nationale et un chapeau, que s'il en restoit encore elle lui fourniroit une culotte* » ; etc. La séance fut levée sur la dernière strophe de la Marseillaise.

LA MAÎTRESSE DU COMTE D'ARTOIS EN ÉMIGRATION AUPRÈS DE LUI

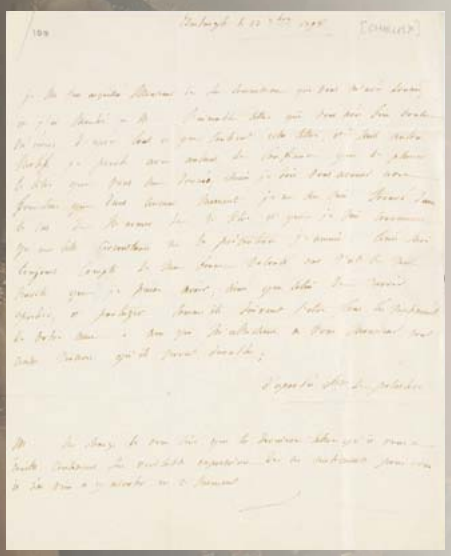

21. [CHARLES X (comte d'Artois, futur)]. – Polastron (Marie Louise François d'Esparbès de Lussan, comtesse de).
Lettre autographe signée au comte Louis d'Hautefort à Constance. Édimbourg, 1798. 1 p. in-4, adresse au dos.
200/300 €

Belle-sœur de la duchesse de Polignac amie de Marie-Antoinette, la comtesse de Polastron avait été dame du Palais de la reine.

« *Je me suis acquittée… de la commission que vous m'avés donnée et J'AI MONTRÉ À M…* [LE COMTE D'ARTOIS] *L'AIMABLE LETTRE QUE VOUS AVÉS BIEN VOULU M'ÉCRIRE ; d'après tout ce que contient cette lettre, et mils autres motifs, je prends avec autant de confiance que de plaisir le titre que vous me donnés, mais je dois vous avouer avec franchise que dans aucun moment je ne me suis trouvé*[e] *dans le cas de m'armer de se titre, et que je suis convaincue qu'une telle circonstance ne se présentera jamais. Tenés-moi toujours compte de ma bonne volonté, car s'est le seul mérite que je puisse avoir, ainsi que celui de savoir aprétier, et partager, comme ils doivent l'être, tous les sentiments de votre âme. Ceux qui m'attachent à vous, Monsieur, sont aussi sincères qu'ils seront durables… M…* [LE COMTE D'ARTOIS] *ME CHARGE DE VOUS DIRE QUE LA DERNIÈRE LETTRE QU'IL VOUS A ÉCRITTE CONTENANT LA VÉRITABLE EXPRESSION DE CES SENTIMENTS POUR VOUS, il n'a rien à y ajouter en ce moment.* »

*« COMPLETTER MON EXEMPLAIRE DE L'*ENCYCLOPÉDIE... »

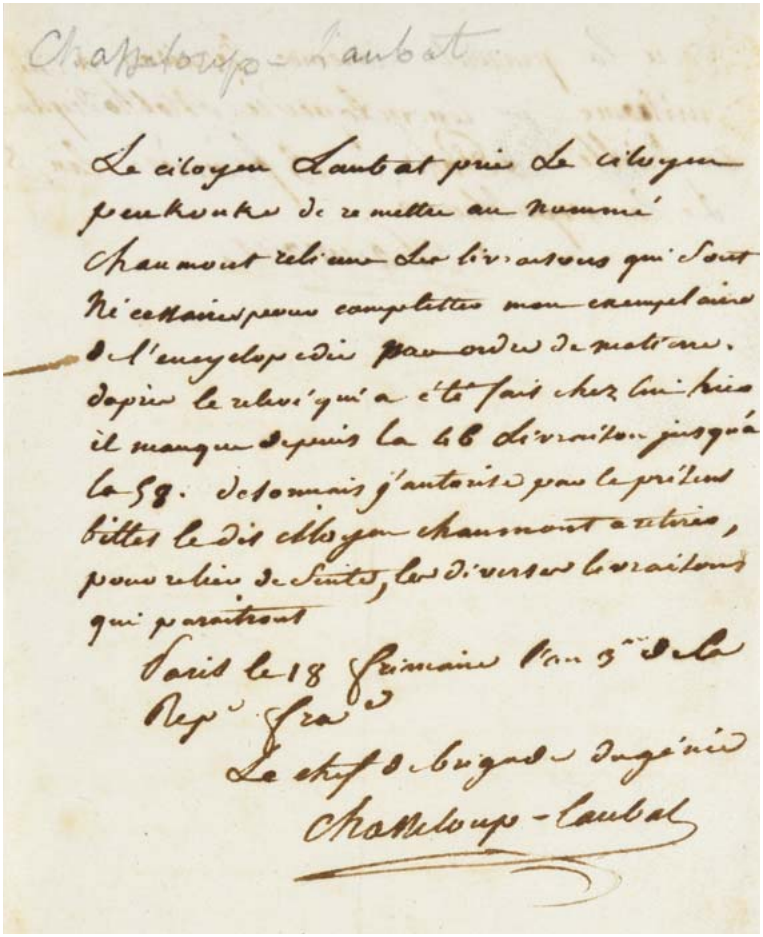
Chasseloup-Laubat

Le citoyen Laubat prie le citoyen Penkouke de remettre au nommé Chaumont relieur les livraisons qui sont nécessaires pour completter mon exemplaire de l'encyclopédie par ordre de matieres. Depuis le relevé qui a été fait chez lui, il manque depuis la 46 livraison jusqu'à la 58. Désormais j'autorise par le présent billet le dit citoyen Chaumont à retirer, pour relier de suite, les diverses livraisons qui paraîtront

Paris le 18 frimaire l'an 3e de la Repe fre

Le chef de brigade du génie

Chasseloup-Laubat

22. CHASSELOUP-LAUBAT (François de).
Lettre autographe signée à l'éditeur Charles-Joseph Panckoucke. Paris, 18 frimaire an III [8 décembre 1794]. 1 p. in-12 carré.
200/300 €

« *Le citoyen Laubat prie le citoyen Penkouke de remettre au nommé Chaumont, relieur, les livraisons qui sont nécessaires pour completter mon exemplaire de l'*Encyclopédie *par ordre de matierre. Depuis le relevé qui a été fait chez lui, il manque depuis la 46*[e] *livraison jusqu'à la 58*[e]*. Désormais, j'autorise par le présent billet le citoyen Chaumont à retirer, pour relier de suite, les diverses livraisons qui paraîtront…* »
AU VERSO, UNE APOSTILLE AUTOGRAPHE SIGNÉE D'ANTOINE CHAUMONT, UN DES GRANDS RELIEURS PARISIENS DE L'ÉPOQUE : « *Reçu la quarente-sixième livraison à cinq*[uante]*-huitième de l'*Encyclopédie méthodique *en feuille…* » (Paris, le même jour).

Alors colonel du génie, le futur général et sénateur François Charles Louis de Chasseloup-Laubat ferait les deux campagnes d'Italie de Napoléon Bonaparte et celle de Russie.

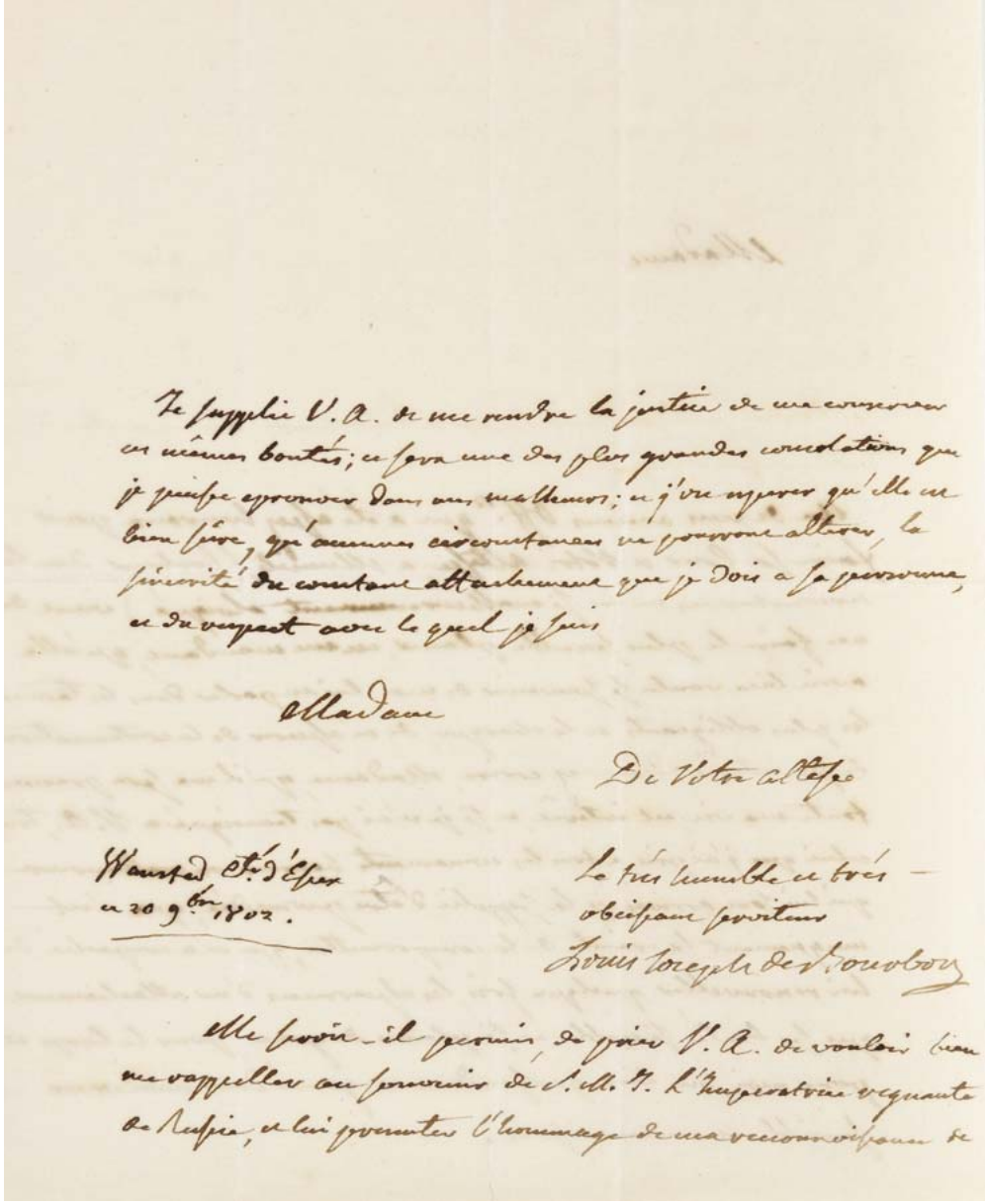

23. CONDÉ (Louis-Joseph de Bourbon, prince de).
Lettre autographe signée à une princesse [probablement la belle-mère du tsar Alexandre Ier, la princesse de Bade Amélie de Hesse-Darmstadt]. Wansted (comté d'Essex en Angleterre), 20 novembre 1802. 2 pp. 1/4 in-4.
300/400 €

« *Un de mes anciens* off[icie]rs *qui a été assez heureux pour faire sa cour à Votre Altesse, à Munich, (bonheur dont les circonstances m'ont si malheureusement éloigné) vient de me faire le plus sensible plaisir en me mandant qu'elle a bien voulu se souvenir de moi, lui en parler dans les termes les plus obligeants, et le charger de m'assurer de la continuation de son intérêt ; daignez croire, Madame, qu'il me sera précieux toute ma vie, cet intérêt, et si je n'ai pas témoigné à V.A. tout celui que j'ai pris à tous les événements heureux ou malheureux qui lui sont arrivés, je la supplie d'être persuadée que c'est uniquement la crainte de la compromettre qui m'a empêché de lui renouveller quelques fois les assurances d'un attachement que ses bontés , si nobles et si pleines de grace, pour le Corps et pour moi, ont bien profondément gravé dans mon cœur sensible et reconnoissant. Je supplie V.A. de me rendre la justice de me conserver ces mêmes bontés ; ce sera une des plus grandes consolations que je puisse éprouver dans mes malheurs ; et j'ose espérer qu'elle est bien sûre qu'aucunes circonstances ne pourront altérer la sincérité du constant attachement que je dois à sa personne… ME SEROIT-IL PERMIS DE PRIER V.A. DE VOULOIR BIEN ME RAPPELLER AU SOUVENIR DE S.M.I. L'IMPÉRATRICE RÉGNANTE DE RUSSIE, ET LUI PRÉSENTER L'HOMMAGE DE MA RECONNAISSANCE DE SES BONTÉS PENDANT MON SÉJOUR À PÉTERSBOURG, ainsi que celui de mon profond respect…* »

24. CONSALVI (Ercole).
Lettre signée avec 4 mots autographes en qualité de secrétaire d'État du pape, adressée à l'archevêque de Paris, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord. Rome, 25 novembre 1820. 1 p. in-folio, en italien.
200/300 €

« *I sentimenti di rispetto che nutro verso la Eminenza Vostra mi fanno incontrare con vero piacere la occasione della ricorrenza del Divin Nascimento per avanzarle l'augurio di ogni felicità. Prego Vostra Eminenza di gradire questo mio officio unito alle proteste del mio profond'ossequio, mentre le bacio umilissimamente le mani…* » — Traduction : « *Les sentiments de respect que je nourris envers Votre Éminence me font saisir avec un vrai plaisir l'occasion de la fête de la Naissance Divine pour vous présenter mes vœux de bonheur. Je prie Votre Éminence d'agréer ce devoir uni aux protestations de ma profonde révérence, tandis que je lui baise très humblement les mains…* »

NÉGOCIATEUR ET SIGNATAIRE DU CONCORDAT DE 1801 POUR LA PAPAUTÉ, LE CARDINAL CONSALVI menait alors une action diplomatique et politique remarquablement efficace. — Ancien archevêque de Reims et député du clergé au États généraux, ALEXANDRE-ANGÉLIQUE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD refusa la Constitution civile du clergé puis le régime concordataire, et rejoignit dans l'exil Louis XVIII qui le fit grand aumônier de France. Il fut ensuite été élevé à la dignité de cardinal (1817), et fait archevêque de Paris (1819).

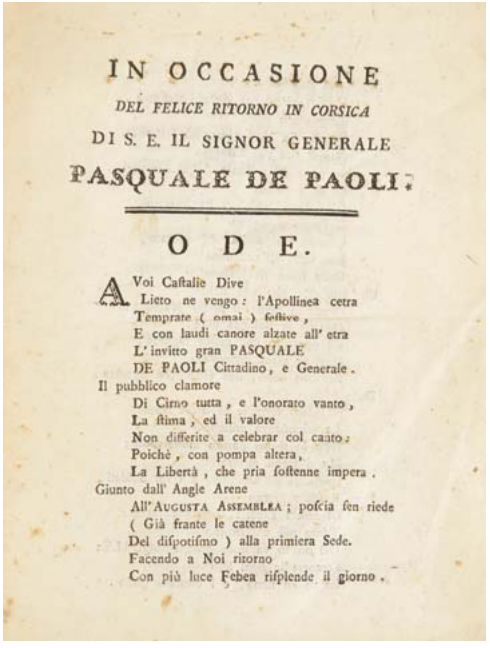
IN OCCASIONE
DEL FELICE RITORNO IN CORSICA
DI S. E. IL SIGNOR GENERALE
PASQUALE DE PAOLI.

O D E.

A Voi Castalie Dive
Lieto ne vengo: l'Apollinea cetra
Temprate (omai) foltive,
E con laudi canore alzate all' etra
L' invitto gran PASQUALE
DE PAOLI Cittadino, e Generale.
Il pubblico clamore
Di Cirno tutta, e l'onorato vanto,
La ſtima, ed il valore
Non differite a celebrar col canto:
Poichè, con pompa altera,
La Libertà, che pria ſoftenne impera.
Giunto dall' Angle Arene
All' Augusta Assemblea; poſcia ſen riede
(Già frante le catene
Del diſpotiſmo) alla primiera Sede.
Facendo a Noi ritorno
Con più luce Febea riſplende il giorno.

25. CORSE. – CARLI (Antonio Maria).
In Occasione del felice ritorno in Corsica di S.E. il signor generale Pasquale de Paoli. In Bastia. Nella stamperia di Stefano Batini, [1790]. Plaquette imprimée, 4 pp. sur un bifeuillet petit in-4.
150/200 €

Pièce de vers célébrant le retour d'exil de Paoli, par un notaire du village de Pioggiola, au-dessus de l'Île-Rousse, qui en fut un temps le podestat-major.

26. DECRÈS (Denis).
Pièce signée en qualité de ministre de la Marine et des Colonies, contresignée par Jacques-Antoine Forestier, chef de la première division du ministère. Paris, 16 novembre 1812. 1 p. grand in-folio, en-tête imprimé aux noms, titres et dignités de Denis Decrès.
100/150 €

Certificat concernant Pierre Coulon, « *mort en mer le 17 brumaire an onze* [8 novembre 1802] », « *sur la bombarde l'*Augustine… *partie de Marseille pour St-Domingue* ».

27. DELACROIX (Charles).
2 lettres signées en qualité de ministre des Relations extérieures au premier secrétaire de l'ambassade de France à Madrid, Michel-Ange Bernard Mangourit. 2 pp. et 2 pp. 1/4 in-folio, chacune avec en-tête illustré.
200/300 €

– 15 floréal an IV [4 mai 1796] : « *... J'ai communiqué au Directoire exécutif les détails importans... concernant la division de l'escadre française relâchée à Cadix. Les abus qui paraissent avoir causé l'insurrection des équipages, les dilapidations dénonces, ont fixé l'attention du Gouvernement. Des renseignemens seront pris à cet égard et les coupables seront punis. Je vous invite à continuer de porter votre surveillance sur tout ce qui peut intéresser la République française EN ESPAGNE. Il paraît qu'elle a, particulièrement dans les ports de ce pays, DES ENNEMIS D'AUTANT PLUS DANGEREUX QU'ILS SONT REVÊTUS DE L'AUTORITÉ. Il n'est pas douteux que le cabinet de S.-James n'entretienne ces dissentions particulières qui ne tendent qu'à aigrir les esprits, et à diviser deux nations dont il redoute l'alliance... La République, en s'en tenant aux termes du traité, ne doit pas souffrir que l'on s'en écarte. ON EST TOUJOURS REDOUTABLE À L'INTRIGUE QUAND ON A POUR SOI LA JUSTICE ET LA BONNE FOI...* »
– 20 messidor an IV [8 juillet 1796]. Sur « l'internat *ou rentrée dans l'intérieur des émigrés français et des prêtres déportés* », sur les Français ayant des propriétés séquestrées en Espagne, sur le bâtiment de guerre français *Les Droits de l'homme* « *échoué et canonné à mitrailles, au parage de Pilles, par le brick anglais* Le Caméléon, *sans respect pour la neutralité des côtes espagnoles* », etc.

28. DESSOLLES (Jean Joseph Paul Auguste).
2 lettres À JOSEPH BONAPARTE. 2 pp. in-folio avec en-tête illustré et une p. in-4.
150/200 €

Salzbourg, 16 nivôse an IX [6 janvier 1801] : « *Je suis infiniment sensible à la manière honnête avec laquelle vous voulez bien me remercier de mon exactitude à vous faire part des succès de l'Armée du Rhin. Votre position me faisoit un devoir de vous en instruire, & j'y trouvois personnellement l'avantage d'une heureuse & brillante occasion pour me rappeler à votre souvenir. Maintenant que notre rôle cesse, le vôtre va commencer. VOS TALENS DÉJÀ CONNUS & L'ESPRIT DE CONCILIATION QUI VOUS CARACTÉRISE, ME FONT ESPÉRER QUE BIENTÔT VOUS AJOUTEREZ UN NOUVEL ÉCLAT AUX VICTOIRES DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE, EN ORNANT LEUR TROPHÉE DE LA BRANCHE D'OLIVIER. Je vous prie de croire que s'il est quelque chose qui puisse ajouter au plaisir de voir ma patrie jouir de la paix & du bonheur, c'est de penser que vous y aurez puissamment contribué...* » Le général Dessolles avait servi auprès du général Moreau comme chef d'état-major lors de la victoire de Hohenlinden le 3 décembre 1800, et Joseph Bonaparte menait alors les négociations de paix avec les Autrichiens, qui allaient aboutir au traité d'Amiens. — Paris, « *29 germinal* ». Il regrette de n'avoir pas pu se rendre à une invitation à Mortefontaine et en sollicite une nouvelle.

29. DIRECTOIRE. – CONSEIL DES ANCIENS.
Jeton de plomb. Montage sur bristol.
50/100 €

30. DUMAS (Mathieu).
Ensemble de 7 pièces adressées aux éditeurs Johann Georg Treuttel et Johann Gottfried Würtz. 1816-1827.
200/300 €

RELATIF À SON FAMEUX *PRÉCIS DES ÉVÉNEMENS MILITAIRES, OU ESSAIS HISTORIQUES SUR LES CAMPAGNES DE 1799 À 1814*, publié en 19 volumes de 1817 à 1826, à Paris et Strasbourg par la maison d'édition Treuttel et Würtz.

L'ensemble comprend un contrat d'édition signé avec 2 lignes autographes (1816), et, parfois à plusieurs sur une même pièce, 21 reçus (soit 20 autographes signés et un signé, 1816-1827), ainsi qu'une autorisation signée de réimprimer l'ouvrage (1827).

JOINT, une lettre autographe signée du colonel François-Auguste-Michel Muriel, relative au même ouvrage et évoquant la traduction par Mathieu Dumas de *Histoire de la guerre dans la péninsule* [...] *depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814* de William Francis Patrick Napier (1830), et une pièce signée du fils du général Mathieu Dumas, Christian Léon Dumas, aide de camp de Louis-Philippe Ier (1842).

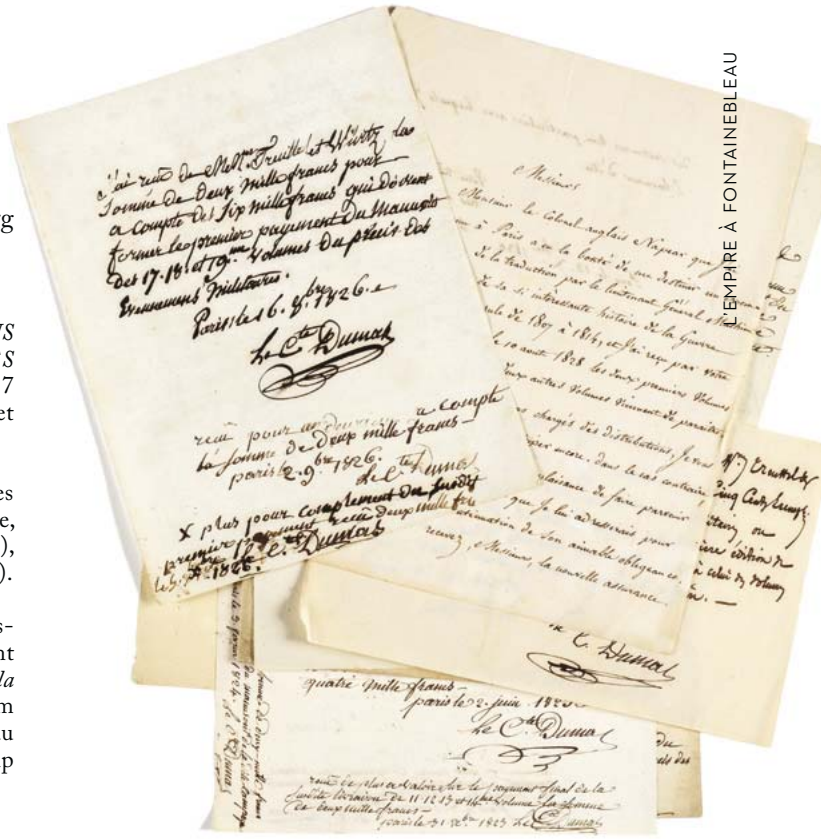

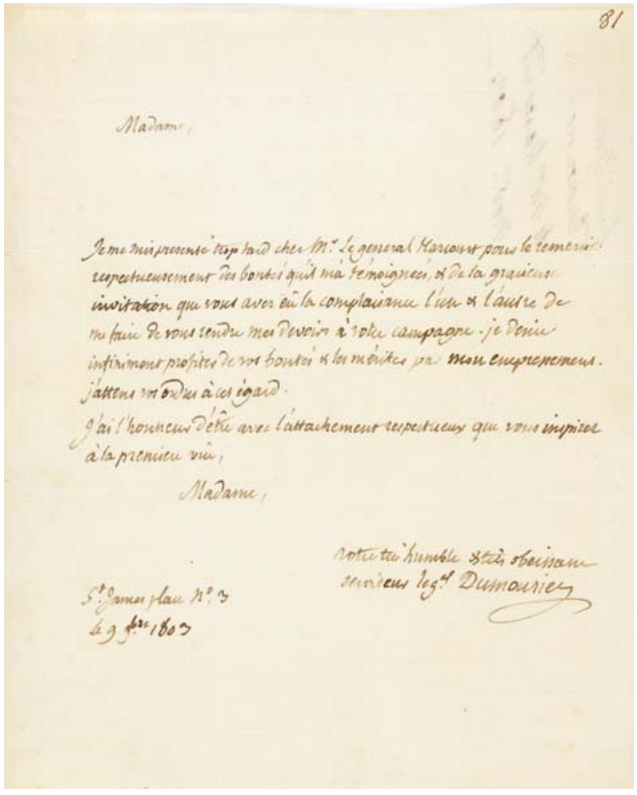

31. DUMOURIEZ (Charles-François).
2 lettres autographes signées.
200/300 €

LETTRES D'EXIL. AU GÉNÉRAL WILLIAM HARCOURT. Londres, 1803. « *Je me suis présenté trop tard chez Mr le général Harcourt pour le remercier respectueusement des bontés qu'il m'a témoignées, & de la gracieuse invitation que vous avez eu la complaisance l'un & l'autre de me faire de vous rendre mes devoirs à votre campagne. Je désire infiniment profiter de vos bontés & les mériter par mon empressement. J'attends vos ordres à cet égard...* » William Harcourt avait combattu côté anglais en 1793 dans la campagne de Flandre contre l'Armée du Nord dirigée par Charles-François Dumouriez. — AU GÉNÉRAL CHARLES STEVENSON. [Angleterre, après 1810]. « *Mon bon camarade, quoique je n'écrive plus moi-même mes lettres, je ne peux pas me dispenser de vous témoigner ma reconnaissance, de ma propre main, de la preuve d'amitié que vous me donnez, en m'annonçant vous-même, la première fois que vous prenez la plume, l'affreux accident qui a mis votre vie en danger. Je regrette de ne pas pouvoir accompagner Mrs de St-Martin* [son ancien aide-de-camp] *et Ledieu* [Louis-François-Joseph Ledieu, son premier biographe] *qui vont vous embrasser de ma part...* » Avec une apostille autographe signée de la comtesse de Saint-Martin, qui vécut auprès de Dumouriez durant ses dernières années.

ACCUSÉ DE LA PERTE DU FORT D'EL-ARICH, LE FUTUR GÉNÉRAL CAZALS INNOCENTÉ ET FÉLICITÉ

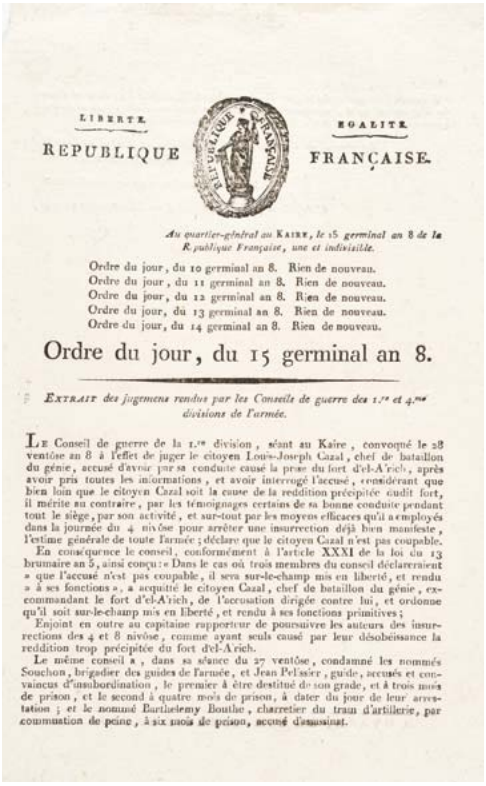

LIBERTÉ. EGALITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier-général au KAIRE, *le 15 germinal an 8 de la République Française, une et indivisible.*

Ordre du jour, du 10 germinal an 8. Rien de nouveau.
Ordre du jour, du 11 germinal an 8. Rien de nouveau.
Ordre du jour, du 12 germinal an 8. Rien de nouveau.
Ordre du jour, du 13 germinal an 8. Rien de nouveau.
Ordre du jour, du 14 germinal an 8. Rien de nouveau.

Ordre du jour, du 15 germinal an 8.

EXTRAIT des jugemens rendus par les Conseils de guerre des 1.re et 4.me divisions de l'armée.

LE Conseil de guerre de la 1.re division, séant au Kaire, convoqué le 28 ventôse an 8 à l'effet de juger le citoyen Louis-Joseph Cazal, chef de bataillon du génie, accusé d'avoir par sa conduite causé la prise du fort d'el-Arich, après avoir pris toutes les informations, et avoir interrogé l'accusé, considérant que bien loin que le citoyen Cazal soit la cause de la reddition précipitée dudit fort, il mérite au contraire, par les témoignages certains de sa bonne conduite pendant tout le siège, par son activité, et sur-tout par les moyens efficaces qu'il a employés dans la journée du 4 nivôse pour arrêter une insurrection déjà bien manifeste, l'estime générale de toute l'armée; déclare que le citoyen Cazal n'est pas coupable.

En conséquence le conseil, conformément à l'article XXXI de la loi du 13 brumaire an 5, ainsi conçu: « Dans le cas où trois membres du conseil déclareraient » que l'accusé n'est pas coupable, il sera sur-le-champ mis en liberté, et rendu » à ses fonctions », a acquitté le citoyen Cazal, chef de bataillon du génie, ex-commandant le fort d'el-Arich, de l'accusation dirigée contre lui, et ordonne qu'il soit sur-le-champ mis en liberté, et rendu à ses fonctions primitives;

Enjoint en outre au capitaine rapporteur de poursuivre les auteurs des insurrections des 4 et 8 nivôse, comme ayant seuls causé par leur désobéissance la reddition trop précipitée du fort d'el-Arich.

Le même conseil a, dans sa séance du 27 ventôse, condamné les nommés Souchon, brigadier des guides de l'armée, et Jean Pelissier, guide, accusés et convaincus d'insubordination, le premier à être destitué de son grade, et à trois mois de prison, et le second à quatre mois de prison, à dater du jour de leur arrestation; et le nommé Barthelemy Bouthe, charretier du train d'artillerie, par commutation de peine, à six mois de prison, accusé d'assassinat.

32. EXPÉDITION D'ÉGYPTE. – DAMAS (François-Étienne).
Ordre du jour imprimé (15 germinal an VIII–5 avril 1800) du général en qualité de chef de l'état-major général de l'armée d'Orient, avec signature autographe du futur général Jean-Gaspard-Pascal RENÉ en qualité de sous-chef de l'état-major général. À Gyzéh, de l'Imprimerie nationale, [1800]. (2) pp. in-folio, sur papier vergé arabe filigrané aux trois croissants.
300/400 €

« LE CONSEIL DE GUERRE de la 1re division, séant au Kaire, convoqué [...] à l'effet de juger le citoyen Louis-Joseph Cazal, chef de bataillon du Génie, accusé d'avoir par sa conduite causé la prise du fort d'El-Arich, après avoir pris toutes les informations, et avoir interrogé l'accusé, considérant que bien loin que le citoyen Cazal soit la cause de la reddition précipitée dudit fort, il mérite au contraire, par les témoignages certains de sa bonne conduite pendant tout le siège, par son activité, et surtout par les moyens efficaces qu'il a employés dans la journée du 4 nivôse pour arrêter une insurrection déjà bien manifeste, l'estime générale de toute l'armée ; DÉCLARE QUE LE CITOYEN CAZAL N'EST PAS COUPABLE [...]. »

RARE IMPRESSION DU CAIRE, en parfait état de conservation.

33. FESCH (Joseph).
Lettre signée avec 3 mots autographes, adressée au cardinal Charles Erskine of Kellie. Paris, 31 décembre 1806. 1 p. in-folio.
150/200 €

« *La bontà, con cui l'Eminenza Vostra si è degnata di presagirmi gl'auguri di buone feste nella scorsa solennità Natalizia, è tutta singolare, e propria del suo bell'animo. Mentre le ne contesto la mia più sincera gratitudine, e riconoscenza, supplico ancora l'Em*[inen]*za V* [ost]*ra a volermi onorare de' suoi venerati comandi, col desiderio de' quali le bacio umilissimamente le mani...* » — Traduction : « *... La bonté avec laquelle Votre Éminence a daigné me faire présager les vœux de bonnes fêtes dans les dernières solennités de Noël, est toute singulière et propre à votre bel esprit. Tandis que je proteste de ma plus sincère gratitude, et reconnaissance, je supplie encore Votre Éminence de vouloir m'honorer de ses commandements vénérés, avec le désir desquels je vous baise très humblement les mains...* »

ONCLE DE NAPOLÉON Ier, LE CARDINAL JOSEPH FESCH (1763-1839) joua un rôle éminent auprès de lui, négociant par exemple la venue du pape pour le Sacre, mais conserva toujours une certaine liberté vis-à-vis du régime. Réfugié à Rome à la chute de l'Empire, il rendit des services à l'exilé de Sainte-Hélène, se chargeant avec Letizia Bonaparte de lui envoyer un médecin et un aumônier.

EXEMPLAIRE ENRICHI PAR FILON LUI-MÊME DE SOUVENIRS DU PRINCE IMPÉRIAL PROVENANT DE L'ABBÉ MISSET

34. FILON (Augustin).
Le Prince impérial. Souvenirs et documents (1856-1879). Paris, Librairie Hachette et Cie, 1912. Grand in-4, vii [dont les 2 premières blanches]-(1)-286-(2) pp., demi-maroquin grenat à coins, dos à nerfs orné de couronnes dorées aux entre-nerfs, filet doré en lisière de cuir sur les plats, tête dorée, couvertures en simili-parchemin conservées, reliure un peu frottée avec accrocs à la coiffe inférieure (*Moëns rel. Paris*).
2 500/3 000 €

ÉDITION ORIGINALE. Riche illustration de 48 planches hors texte dont certaines reproduisant plusieurs documents ou portraits.

AUGUSTIN FILON, PRÉCEPTEUR DU PRINCE IMPÉRIAL. Brillant agrégé de lettres et fils d'un historien renommé, Augustin Filon 1841-1916) fut choisi par Victor Duruy en 1867 pour s'occuper de l'éducation académique du Prince impérial, placé sous la houlette du gouverneur de celui-ci, le général Frossard. En juillet 1870, alors que le jeune Napoléon accompagnait son père aux armées, Augustin Filon devenait un secrétaire de confiance de l'impératrice et suivit la famille impériale en Angleterre où il s'occupa désormais seul du prince, l'épaulant jusqu'en 1875 dans ses études au King's College de Londres et à l'académie militaire de Woolwich.

26 PIÈCES AJOUTÉES : FILON (Augustin). Lettre autographe signée à l'abbé Eugène Misset. Douvres, 1912. « *... Si mon livre est ce que j'ai voulu qu'il soit, c'est-à-dire une collection de documents pour l'œil et pour l'esprit et non un album de jolies gravures, je le dois à vous, rien qu'à vous, mon cher abbé, et je dirais peu en disant que je m'en souviendrai tant que je vivrai...* » (p. iii). L'abbé Misset réunit en son temps la plus importante collection privée de souvenirs du Prince impérial. — MISSET (Eugène). Lettre autographe signée à Augustin Filon. 1914. Lettre accompagnant l'envoi de manuscrits et photographies du Prince impérial qu'il lui offre (p. iii). — PRINCE IMPÉRIAL. 2 dessins originaux signés : marine datée de (1865, p. 14), scène hippique (p. 14). — PRINCE IMPÉRIAL. 5 lettres et pièces autographes signées : page d'écriture en répétition de la phrase « *Mourir pour son pays n'est point un triste sort* » (1865, p. 263), lettre à son premier précepteur, Francis Monnier (1866, avec enveloppe non montée, p. 14), version latine sur la mort de Pompée (1867, p. 26), lettre de remerciements pour des vœux à l'occasion de la saint Napoléon (1873, d'après une note d'une autre main, p. 110), lettre remerciements pour des vœux à l'occasion de sa majorité (1874, d'après une note d'une autre main, p. 116). — [PRINCE IMPÉRIAL]. 15 portraits photographiques de lui à tous les âges, seul ou en groupes (pp. 10, 12, 16, 18, 22, 102, et le dernier signé p. 126). — [EUGÉNIE (Impératrice)]. 2 portraits : estampe (p. 74), reproduction photographique d'un portrait peint (non montée, p. 74).

Provenance : collection Coppens de Fontenay, par don d'Augustin Filon (monogramme doré en queue de dos).

SONTHONAX EXILÉ DE PARIS

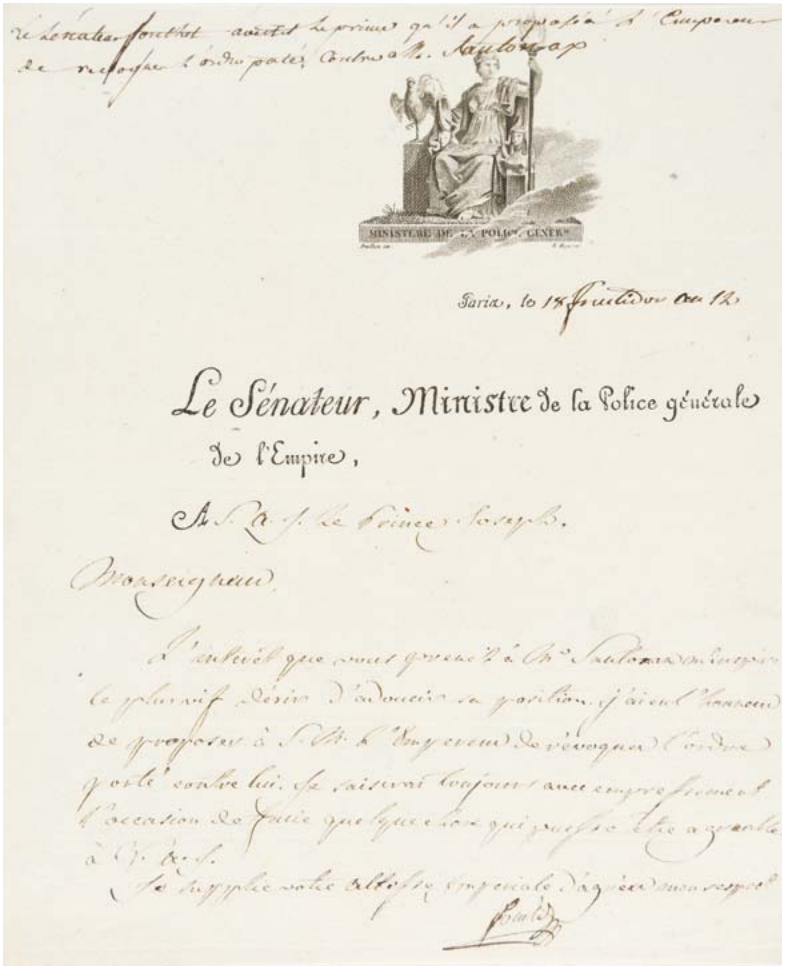

35. FOUCHÉ (Joseph).
Lettre signée À JOSEPH BONAPARTE. Paris, 18 fructidor an XII [5 septembre 1804]. 1 p. in-4, en-tête imprimé « Le sénateur, ministre de la Police générale de l'Empire » avec vignette gravée sur cuivre du ministère.
300/400 €

« *L'intérêt que vous prenez à Mr S*[o]*nthonax m'inspire le plus vif désir d'adoucir sa position. J'AI EU L'HONNEUR DE PROPOSER À S. M. L'EMPEREUR DE RÉVOQUER L'ORDRE PORTÉ CONTRE LUI. Je saisirai toujours avec empressement l'occasion de faire quelque chose qui puisse être agréable à V*[otre] *A*[ltesse] *I*[mpériale]… »

LIBÉRATEUR DES NOIRS À SAINT-DOMINGUE, L'AVOCAT ET HOMME POLITIQUE LÉGER-FÉLICITÉ SONTHONAX (1763-1813) avait été proche de Brissot et de Condorcet, et, envoyé en 1793 à Saint-Domingue, y avait aboli l'esclavage. Il s'était alors attiré la haine des colons, mais aussi celle de certains mulâtres propriétaires qu'avantageait l'égalité mais que lésait la fin de l'esclavage. De nouveau envoyé comme commissaire à Saint-Domingue en 1796, il institua Toussaint Louverture chef des troupes de l'île, y fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, mais dut rentrer par force en France. Pour mener à bien sa mission de 1793, il s'était appuyé un temps sur un mulâtre, Jean-Baptiste Lapointe, lequel se retourna contre lui et le dénonça sous le Consulat comme républicain violemment hostile à Napoléon Bonaparte. Malgré le soutien de Joseph Bonaparte, Sonthonax fut alors exilé de Paris.

36. GANTEAUME (Honoré).
Lettre autographe signée À JOSEPH BONAPARTE. Toulon, 9 germinal an XII [30 mars 1804]. 1 p. in-4, en-tête imprimé « le conseiller d'État, préfet maritime du sixième arrondissement ».
150/200 €

« *N'ayant pu avoir l'honneur de vous voir lorsque je me suis présenté chés vous, je me permets de vous adresser quelques lettres particulières qui m'ont été remises pour vous à mon départ de Toulon…* »

MARENGO RACONTÉ PAR UN GÉNÉRAL DU CORPS DE RÉSERVE DE DESAIX

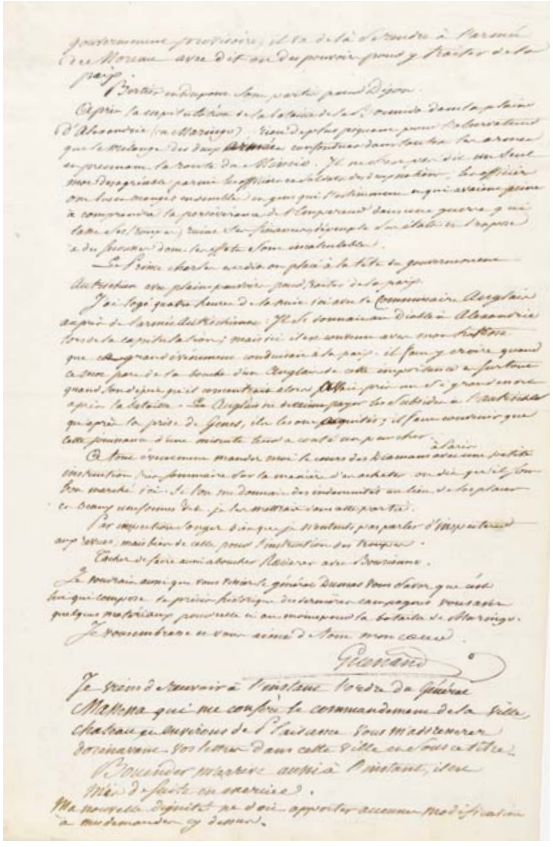

37. GUÉNAND (Louis-Charles de).
3 lettres, soit une lettre autographe signée, une lettre autographe et une lettre signée avec apostille autographe), adressées à son ami Lépine. [Juin-août 1800].
600/800 €

« *Buonaparte m'a vu opérer dans le moment le plus critique…* »
– LETTRE ÉCRITE SUR LE CHAMP DE BATAILLE DE MARENGO (« de la Bormida »), juin 1800 : « *Après être arrivés… par des chemins où, depuis qu'on écrit l'histoire on n'a jamais vu passer de cavalerie ny d'artillerie, où l'infanterie était obligée de poser les mains aussi souvent que les pieds, nous nous sommes cependant trouvés, au débouché de la vallée d'Aost, une armée à peu près organisée dans toutes ses armes, au moment où l'ennemi ne croyait à notre existence que dans les gazettes. Faire dans ces chemins qu'il faut avoir vus pour en connaître toute l'horreur et toute la nudité, au milieu d'une pénurie extrême, jusqu'à*

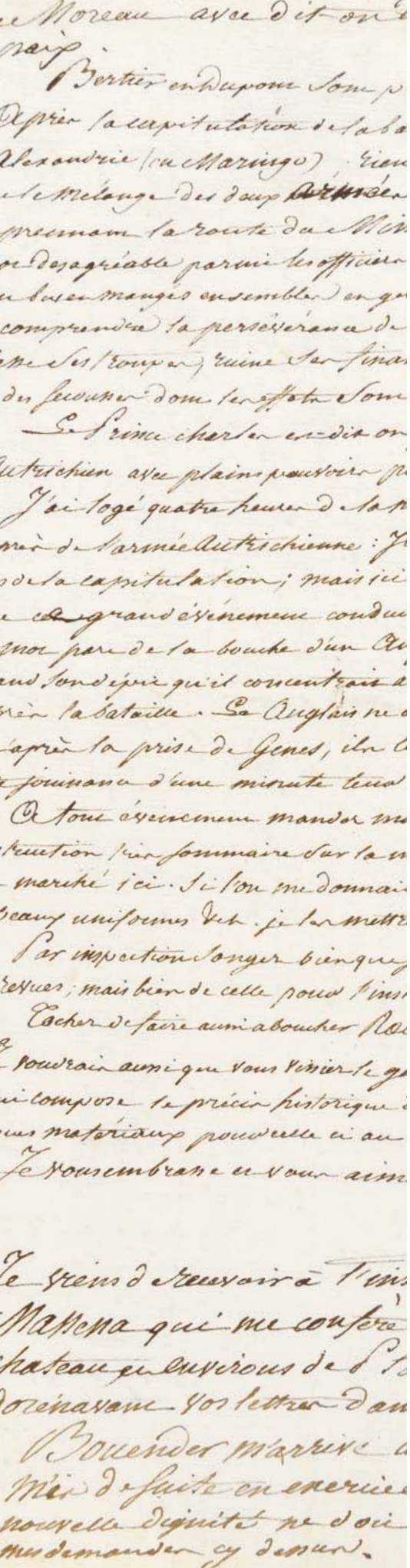

12 et même 15 lieues par des tems affreux, voilà ce que l'ennemi n'a pu calculer et ce qui fera dans tous les tems et dans tous les lieux l'étonnement de tous ceux qui liront l'histoire, et nous a valu dans un instant toutes les places en-deça et au-delà du Pô (celles du Piémont exceptées) qu'une seule bataille vient de nous conquérir, [qui est] *le fruit de cette marche aérienne et couvre de gloire la nation et son chef que des audacieux dans leur folle pensée ont cru pouvoir conquérir. J'enjamberai, mon bon ami, une infinité de circonstances honorables, de combats animés, de batailles de villes prises à la bayonette, de passages de fleuves dans de petites barques en présence de l'ennemi, en un mot sur tout le fracas d'une armée à qui rien n'a pu résister pour vous porter rapidement à LA MÉMORABLE AFFAIRE DE LA BORMIDA dans la plaine… d'Alexandrie donnée le 25 prairial an 8* [14 juin 1800]. *JE NE DÉCRIS QUE LA PARTIE OÙ J'ÉTAIS ACTEUR. J'ajouterai seulement que le 22 Lanes* [le futur maréchal Jean Lannes] *battit complettement l'avant-garde de Melas* [le général autrichien Michael Friedrich von Melas] *à Casteggio. Melas, après cette affaire qui fut extrêmement chaude et où l'ennemi perdit six mille homme, détermina à préparer dès cet instant une bataille générale et décisive et* [à prendre] *pour théâtre la plaine d'Alexandrie sur les bords de la Bormida. Le 25, toutes les forces étaient réunies ; il avait grossi son armée de toutes les garnisons du Piémont ; elle était réellement du double de la nôtre. À la* [pointe] *du jour, Melas commence l'attaque avec une impétuosité presque française. Notre armée reçoit le choque avec courage et se bat jusqu'à environ une heure sans s'ébranler. Cependant, l'ennemi s'acharne, des demi-brigades sont culbutées, on en compte qui ont perdu jusqu'à 40 officiers tués ou blessés, et notre cavalerie est mise en déroute. L'ennemi tente de nous tourner par l'aile droite. Desaix* [le général Louis Charles Antoine Desaix], *qui avait sous ses ordres les divisions Monier et Boudet* [des généraux Jean-Charles Monnier et Jean Boudet] *dispose la 1ère contre l'aile qui continue à faire des progrès. Alors notre division (celle de Boudet qui était le seul corps d réserve, arrive et c'est là où je décris des événemens si honorables pour notre division et ceux qui la commandaient. Nottez que dans ma brigade, composée de la 30ème et de la 59ème de ligne, j'avais les deux tiers de conscrits. Il ne s'en est pas fallu de l'épaisseur d'un cheveu que dans cette bataille si sanglante du 25 la pauvre Victorine* [fille du général de Guénand] *n'ait plus de père… BUONAPARTE M'A VU OPÉRER DANS LE MOMENT LE PLUS CRITIQUE, et m'a vu me lancer dans la carrière après avoir vivement sollicité une attaque qui nous a valu la victoire, avec ce calme qui rassure et avec cette énergie qui devait lui dire : je réponds de mes troupes… QUELLE PERTE QUE CELLE DE CE BRAVE ET MALHEUREUX DESSAIX, combien il est regretté par ses compagnons d'armes ! QUEL TALENT, QUELLE MODESTIE, QUELLE SIMPLICITÉ. LA FRANCE ENTIÈRE DOIT PLEURER LONGTEMPS LA PERTE DE CE HÉROS ! Hélas, je venais de faire sa connaissance, je venais d'être placé immédiatement sous ses ordres, jamais homme n'a pu me convenir davantage. Je l'ai pleuré comme on pleurerait un ami de vingt ans. ET BUONAPARTE, QU'IL ÉTAIT GRAND LE JOUR DE LA BATAILLE, avec quel sang-froid il a vu la déroute de ses troupes avant notre arrivée, avec quel calme il a calculé ses ressources, comme il a su en profiter habilement, quelle jouissance pour ceux qui cherchaient à régler les mouvemens de leur âme sur la sienne, de le voir continuellement dans l'atitude du héros le plus extraordinaire qui se soit encore présenté sur la scène de ce monde… Il n'y a pas de bonheur sans mélange. Le lendemain de la bataille, l'ennemi m'a pris sur les derrières tous mes équipages… Je suis réduit à ce que j'ai sur moi et à peu près ruiné. CONCEVEZ-VOUS MON BONHEUR ? CETTE BALLE QUI ME FRAPPE DANS L'AINE AU MILIEU DES VIGNES ET AU COMMENCEMENT DE L'ACTION, QUI S'APPLATIT COMME UNE PIÈCE DE DOUZE SOUS SUR 9 ÉCUS DE 6 LIVRES ET DEUX DOUBLES LOUIS QU'ELLE REND TOUS MUTILÉS…* »

– Plaisance, 8 messidor an VIII [27 juin 1800] : après la victoire de « *la Bormida dans la plaine d'Alexandrie (ou Maringo)… J'ai logé quatre heures de la nuit ici avec le commissaire anglais auprès de l'armée autrichienne : il se donnait au diable à Alexandrie lors de la capitulation ; mais ici, il est convenu avec mon hôtesse que ce grand événement conduisait à la paix…* » Il confie ses espérances d'avancement, et évoque « *Bonaparte* », les généraux Berthier, Dumas, Dupont, Moreau, mais également Bourrienne, Carnot, Roederer, l'archiduc Charles. En post-scriptum, il annonce que Masséna vient de le nommer commandant de la ville de Plaisance.

– [Plaisance, fin de juillet ou début d'août 1800]. Il se plaint de n'avoir eu aucune récompense pour sa belle conduite à Marengo, en rappelant : « *Je suis général de* [brigade] *depuis le 6 août 1793 et j'avais été reçu colonel sur le champ de bataille de Valmy* », et en précisant : « *sans ma brigade, Kelermann* [François-Étienne Kellermann, fils du futur maréchal] *n'eût jamais fait sa charge de cavalerie et cependant il a été nommé général de division.* »

38. GUIZOT (François).
Lettre autographe signée en qualité de secrétaire général du ministère de la Justice, adressée au rédacteur du journal *Le Constitutionnel*. Paris, 10 février 1816. 1 p. in-folio, trace d'onglet au recto.
50/100 €

« La Quotidienne *de ce jour contient l'article suivant : «D'après les ordres de S*[on] *Exc*[ellence] *M*[onseigneur] *le garde des Sceaux de France, TOUS LES ACTES ÉMANÉS DU CONSEIL DU SCEAU DES TITRES DEPUIS LE 20 MARS 1815, N'ÉTANT PAS DÉLIVRÉS PAR L'AUTORITÉ LÉGITIME, SONT REGARDÉS COMME NON AVENUS et doivent être rapportés, sauf aux personnes qui auraient obtenu des lettres patentes ou brevet, à se pourvoir, s'il y a lieu, pour obtenir de nouveaux titres.» Cet article étant conçu d'une manière fautive et inexacte, je vous invite à vous abstenir de l'insérer dans votre journal…* »

« LE COUP FATAL QUI VIENT DE FRAPPER LE DUC D'ENGHIEN… »

39. GUSTAVE-ADOLPHE IV DE SUÈDE.
Lettre signée à une princesse [probablement Louise Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon et princesse de Condé]. Karlsruhe, 17 avril 1804. 1 p. in-4.
150/200 €

« *En recevant la lettre de Votre Altesse, j'y ai reconnu les sentimens qui caractérisent toujours une âme noble et sensible. Soyez persuadée combien je partage vos regrets et que la seulle consolation qui peut les adoucir est celle d'avoir fait tout ce qui dépendoit de moi pour prévenir le coup fatal qui vient de frapper un prince si intéressant autant par ses malheurs que par ses vertues. En joingnant à ma lettre des détailles qui contiennent la fin cruelle mais en même temps honorabe du duc d'Enghien, je crois avoir remplis vos intentions dictées par des sentimens si dignes d'un cœur tel que le vôtre…* »

C'est en Espagne, où elle vivait en exil, que la mère du duc d'Enghien apprit l'exécution de son fils dans les fossés de Vincennes le 21 mars 1804.

40. HOCHE (Lazare).
Pièce signée en qualité de général en chef de l'Armée de Sambre-et-Meuse. Wetzlar [au nord de Francfort], 24 thermidor an V [11 août 1797]. 1 p. in-folio, vestige de cachet de cire rouge de général en chef.
200/300 €

Nomination de chef de bataillon à la 108e demi-brigade d'infanterie de ligne, octroyée au capitaine Mathis.

Document signé un mois avant sa mort de maladie dans son quartier-général de Wetzlar.

UNE FAVEUR À OBTENIR DE BARRAS

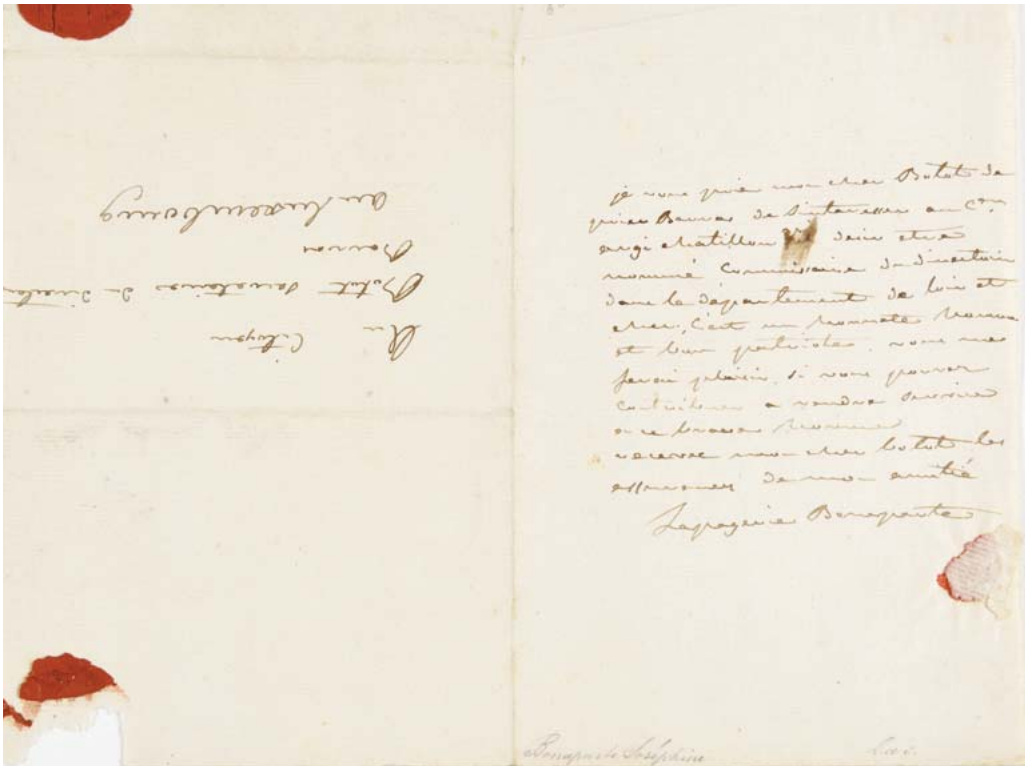

41. JOSÉPHINE (Marie-Josèphe Rose Tascher de La Pagerie, future impératrice).
Lettre autographe signée « *Lapagerie Bonaparte* », adressée à François-Marie Botot. [Vers 1797-1799]. 1 p. in-12, vestige de cachet de cire rouge, petite déchirure marginale sur le feuillet d'adresse.
500/600 €

« *Je vous prie, mon cher Botot, de prier Barras de s'intéresser au c*[itoy]*en Augé-Chatillon qui désire être nommé commissaire du Directoire dans le département de Loir-et-Cher ; c'est un honnête homme et bon patriote. Vous me ferai plaisir, si vous pouvez contribuer à rendre service à ce brave homme. Recevez, mon cher Botot, les assurances de mon amitié… »*

INFLUENT SECRÉTAIRE DE PAUL DE BARRAS, FRANÇOIS-MARIE BOTOT avait été avant la Révolution secrétaire des commandements de la comtesse d'Artois. Il exerça ensuite les professions d'avocat et de magistrat, tout en entrant au service de Paul de Barras en 1793 et en remplissant aussi des missions pour Bonaparte. Arrêté après l'attentat de la rue Saint-Nicaise (1800), il fut relâché mais s'exila et ne rentra jamais en France.

42. JOUBERT (Barthélemy).
Pièce signée en qualité de général en chef de l'Armée de Mayence. Mayence, 26 thermidor an VI [13 août 1798]. 1/2 p. in-folio, en-tête imprimé « Armée de Mayence [...] Joubert, général en chef », vestige de cachet de cire rouge de général de division, une déchirure anciennement restaurée sans atteinte au texte.
300/400 €

Ordre de maintenir le capitaine Mathis dans le grade que lui avait octroyé le général Hoche en août 1797, jusqu'à ce que le Directoire eût confirmé cette promotion.

Général de division à 27 ans, Barthélemy Joubert mourut prématurément à la bataille de Novi. Il nourrit une admiration sans mélange pour Napoléon Bonaparte qui le lui rendit bien.

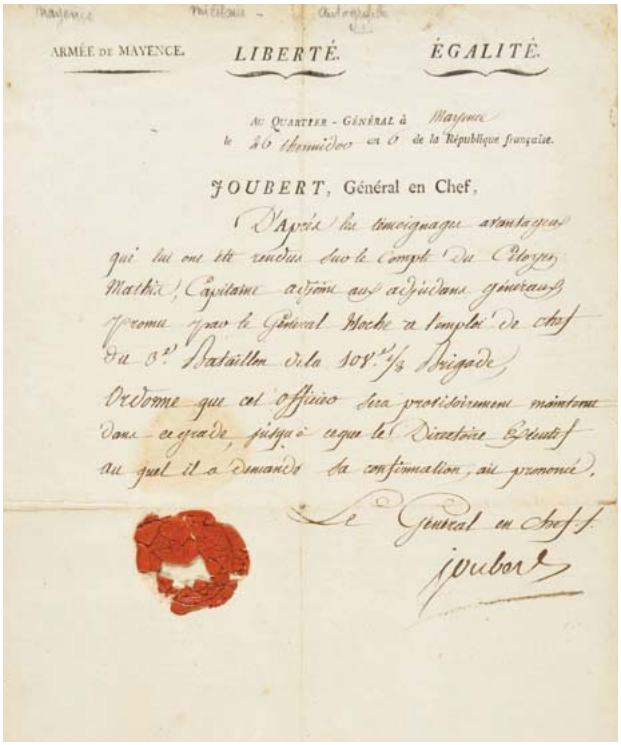
ARMÉE DE MAYENCE. LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Au Quartier-Général à Mayence le 26 thermidor an 6 de la République française.

JOUBERT, Général en Chef,

D'après les témoignages avantageux qui lui ont été rendus sur le compte du Citoyen Mathis, Capitaine adjoint aux adjudans généraux, promu par le Général Hoche à l'emploi de chef du 3e Bataillon de la 108e 1/2 Brigade, Ordonne que cet officier sera provisoirement maintenu dans ce grade, jusqu'à ce que le Directoire Exécutif auquel il a demandé sa confirmation, ait prononcé.

Le Général en Chef.
Joubert

43. KLÉBER (Jean-Baptiste).
Lettre signée en qualité de général en chef de l'Armée d'Orient, adressée à la Commission de salubrité publique. Le Caire, 29 vendémiaire an VIII [21 octobre 1799]. 1/2 p. in-folio, en-tête imprimé « Kleber, général en chef » avec vignette gravée sur bois ; trace d'onglet au verso.
300/400 €

« *Je vous envoye l'extrait de ce que me mande l'ordonnateur de la Marine à Alexandrie. Vous jugerez si la mesure qu'il propose peut être de quelqu'utilité et m'en ferez le rapport. Je vous salue...* »

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au Quartier-général du Caire le 29 vendémiaire an 8, de la République Française.

KLEBER, Général en Chef,

à la Commission de Salubrité Publique.

Je vous envoye l'extrait de ce que me mande l'ordonnateur de la marine à Alexandrie. vous jugerez si la mesure qu'il propose peut être de quelqu'utilité et m'en ferez le rapport. Je vous salue

Kleber

« JE JURE D'ÊTRE FIDÈLE À L'EMPEREUR... »

44. LACRETELLE (Charles de).
Pièce autographe signée. S.l., 30 mars 1813. 1/2 p. in-4, mention manuscrite postérieure marginale à l'encre, petit manque angulaire.
100/150 €

PRESTATION DE SERMENT DU JOURNALISTE ET HISTORIEN ACADÉMICIEN : « *Je jure d'être fidèle à l'empereur et à sa dynastie, de me dévouer au service de Sa Majesté, à la défense de la personne et à la conservation du territoire de l'Empire dans son intégrité, de n'assister à aucun conseil ou réunion contraires à la tranquillité de l'État, de prévenir Sa Majesté de tout ce qui se tramerait à ma connaissance contre son honneur, la sûreté ou de tout ce qui tendrait à troubler l'union de l'Empire...* »

45. LA FAYETTE (Gilbert Du Motier de).
Lettre autographe signée. S.l., [avant la Révolution]. 3/4 p; in-4.
300/400 €

« *Lorsque je vous rendis compte de la promesse de M. le duc de Bourbon pour proposer M. de La Chevalerie à la première vacance d'une réforme dans son régiment, vous me fites l'honneur de me dire que si cet officier changeoit, en attendant, sa sous-lieutenance en pied pour une de remplacement au r*[é]*g*[imen]*t Dauphin, vous recevriés avec bonté la demande qui en seroit faite par son colonel. La fortune de M. de La Chevalerie dépend du court séjour qu'il va faire en province, si, pour accorder cette absence avec le bien du service, vous avés la bonté d'accorder le changement que Mr de Surgères propose…* »

46. LA FAYETTE (Gilbert Du Motier de).
Lettre autographe signée à Alexandre Chevallon. Paris, 23 septembre 1830. 3/4 p. in-8 carré, traces de colle au verso.
200/300 €

« … *LE SECRET AUQUEL JE METTAIS TANT DE PRIX N'A PAS ÉTÉ GARDÉ. Les comités espagnols et français qui se mêlent des affaires de la péninsule, se sont mis en humeur, et les querelles des fractions de parti menacent de compromettre les vrais intérêts de la liberté et ceux de la France dont le Gouvernement est étranger à toute cette affaire. JE M'ÉTAIS MÊLÉ AVANT LA RÉVOLUTION DE NOTRE PAÏS DES PROJETS CONSTITUTIONNELS D'ESPAGNE : IL M'A PARU UTILE À LA CAUSE DE CONTINUER CES TENTATIVES DE SERVICES À LEUR RENDRE, non comme aïant acquis des rapports avec le Gouvernement nouveau mais comme simple individu, qui peut-être a tort de ne pas donner ses demandes à l'intérieur de la France. Et voilà que pour récompense de mon zèle, on s'arrange pour qu'il ait fait plus de mal que de bien…* »

SOUTIEN INDÉFECTIBLE DES IDÉES LIBÉRALES EN EUROPE, La Fayette s'intéressa aussi à l'Espagne. À l'avènement de la monarchie de Juillet en France, les libéraux espagnols en exil se réunirent en France pour préparer la chute du régime réactionnaire de l'Espagne. Louis-Philippe leur apporta un soutien financier (d'autant plus que Ferdinand VII refusa de le reconnaître jusqu'en octobre) et La Fayette fit de même par un don personnel de dix-mille francs.

PERSONNALITÉ DU COURANT LIBÉRAL ET CARBONARO ACTIF, ALEXANDRE CHEVALLON avait été le secrétaire de Jacques-Antoine Manuel et serait élu représentant en 1848.

« ILS N'ONT PAS LE MOINDRE RISQUE À COURIR ; S'IL Y EN AVOIT, JE LES CACHEROIS CHEZ MOI À LA MALMAISON »

47. [LA FAYETTE (Gilbert Du Motier de)]. – AIGUILLON (Jeanne Victoire Henriette de Navailles, duchesse d').
3 lettres autographes. [Fin de 1799 ou début de 1800], 1807 et 1814.
400/500 €

– À son premier mari le duc d'Aiguillon, Armand-Désiré de Vignerot Du Plessis de Richelieu. S.l., [fin de 1799 ou début de 1800].
LONGUE ET BELLE LETTRE SUR LE 18 BRUMAIRE, BONAPARTE, JOSÉPHINE, LA FAYETTE… Ancien député acquis aux idées nouvelles et ancien officier des armées révolutionnaires, le duc d'Aiguillon avait émigré en 1792 et s'était fixé à Hambourg avec deux des frères Lameth. Son

épouse, qui était connue de la future impératrice Joséphine avec qui elle avait partagé une cellule sous la Terreur, lui explique ici que les autorités seraient prêtes à accepter son retour mais dans la clandestinité. « *… Pour vous déterminer en toute connaissance de cause, je vais vous dire ce qui s'est passé. Quelques jours après le 18 brumaire, S*[ieyès] *proposa aux deux autres consuls la rentrée de Mr de La F*[ayette] *seul. B*[onaparte] *s'y opposa, disant que le moment n'étoit point venu, qu'il falloit attendre encore. Dès que nous fûmes instruites de cette demande et de cette réponse, j'écrivis à Mme B*[onaparte] *un billet dans lequel je mandai qu'on parloit du retour de Mr de La F*[ayette] *seul, que je n'imaginois pas que B*[onaparte] *permît cette injustice. M. de La F*[ayette] *avoit sans doute servi des premiers la cause de la liberté, mais on comptoit sur la même ligne des hommes qui ne lui cédoient ni en dévouement ni en généreux sacrifices, ni enfin par les services importans qu'ils avoient aussi rendu à la Révolution…*
ENFIN M. DE LA F[AYETTE] *ARRIVE INCOGNITO ; SA FEMME VA TROUVER S*[IEYÈS] *et lui dire que le grand général est à Paris. S*[ieyès] *répond qu'il n'en sait rien. Elle répète : «Eh bien, je viens vous l'apprendre». S*[ieyès] *ajoute qu'il ne veut pas le savoir et lui tourne le dos. M. DE DE LA F*[AYETTE] *ÉCRIT À B*[ONAPARTE] *ET LUI MANDE QU'IL VIENT SE JETTER DANS SES BRAS. B*[ONAPARTE] *IMPATIENTÉ DIT AU G*[ÉNÉRA]*L CLARKE QUI LUI REMET LA LETTRE, QU'IL FAUT QU'IL SOIT BIEN BÊTE POUR S'ÊTRE CHARGÉ D'UNE PAREILLE MISSION, qu'il ne peut point recevoir Mr de de La F*[ayette], *que s'il étoit son ennemi ou roi de France il lui pardonneroit, mais n'étant que magistrat de la République chargé de faire exécuter les loix, il seroit obligé de le faire mettre au Temple s'il se montroit dans Paris, qu'il pourroit se cacher, qu'on ne le poursuivroit point. M. de de La F*[ayette], *instruit de cette réponse, renvoie sa femme auprès des consuls, ils la reçoivent avec politesse, mais sur le même ton et elle n'obtient rien. Mr de La F*[ayette] *déclare qu'ayant l'habitude des prisons, il se trouvera bien au Temple… On lui fait sentir que puisqu'il a consenti à l'humiliation de voyager sous un nom supposé, il peut bien garder l'incognito en France… On compte ses amis, ils sont peu nombreux, ses compagnons d'armes aiment bien mieux l'être de B*[onaparte], *il y a plus d'honneur et plus de profit ; toutes ces réflexions le décident à aller s'établir dans une petite maison de campagne près de Vincennes.*
Enfin, JE REDEMANDE UN RENDEZ-VOUS À MME B[ONAPARTE]. *ELLE NOUS LE DONNE AUSSITÔT ET NOUS TRAITE À MERVEILLE, ELLE NOUS DIT DE VOUS FAIRE REVENIR, et sur l'observation que je lui fait des craintes que nous inspirent un semblable retour, puisqu'aucune autorisation légale ne la motive, elle nous dit : «SOYEZ TRANQUILLES, ILS N'ONT PAS LE MOINDRE RISQUE À COURIR ;* S'IL Y EN AVOIT, JE LES CACHEROIS CHEZ MOI À LA MALMAISON *; des raison politiques s'opposent dans ce moment à toute autre mesure»… Êtes-vous d'avis de profiter de tout cela, ne craignez-vous point quelques pièges, aimez-vous mieux attendre la mesure relative à tous les constituans dans le même cas que vous, ou préférez-vous risquer le tout pour le tout ? B*[onaparte] *et S*[ieyès] *sont très mal ensemble, R*[oederer] *et Mr de T*[alleyrand] *sont occupés sans cesse à rétablir entre eux une bonne intelligence, mais aussitôt raccomodés ils se brouillent de nouveau. B*[onaparte] *veut que le pouvoir exécutif qui lui sera confié soit excessivement fort. S*[ieyès] *ne veut point changer de Constitution, il craint de la gâter en en ôtant une virgule, il fait les plus beaux sacrifices personnels, il se contente de la moindre place, ne compte sur aucun de ses amis et il a raison parce qu'ils vont au plus fort. B*[onaparte] *donne des espérances à tous les partis, les ménage, les flatte même tous : il aura sûrement la puissance absolue, mais la conservera-t-il ?…* »

– À son second mari le comte Louis de Girardin. S.l., 12 juillet 1807, et Ermenonville, 3 août 1814. Elle évoque ici entre autres le roi de Westphalie Jérôme Bonaparte et son épouse Catherine de Würtemberg (dont elle était dame d'honneur), le château d'Ermenonville…

48. LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de).
Pièce signée en qualité de secrétaire de la Convention nationale, contresignée par les conventionnels Jacques-Charles BAILLEUL en la même qualité, et par le représentant Simon Edme MONNEL. [Paris], 16 germinal an III [5 avril 1795]. 1 p. in-folio, en-tête imprimé « Extrait du procès-verbal de la Convention nationale » avec vignette grave sur bois.
150/200 €

Extrait du décret sur les « *pensions accordées aux militaires infirmes ou blessés* », concernant « *Merle (Pierre François Antoine), marchand épicier, section de Popincourt, BLESSÉ À LA JOURNÉE DU 10 AOÛT 1792... Pension de six cens livres...* »

49. LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU (Louis Michel).
Pièce signée comme président du directoire du département de l'Yonne, contresignée par d'autres administrateurs, dont les futurs députés Pierre BOURBOTTE, Charles-Jean-Alexandre COLLET-CHARMOY et Louis TURREAU DE LINIÈRES, adressée à « *MM les gardes nationales composant le détachement d'Irancy* [près de Chablis]... ». Auxerre, 7 avril 1792. 1 p. in-folio.
200/300 €

« *Votre empressement... à seconder les mesures de prudence que nous avions prises pour le rétablissement de l'ordre dans le canton de Coulanges-sur-Yonne* [actuelle Coulanges-la-Vineuse] *en nous faisant prévoir le succès, avoit excité toute notre reconnoissance... Nous avons appris avec une vive satisfaction que citoyens et soldats vous aviez justifié... votre attachement à la Constitution et votre amour de l'ordre... L'Assemblée nationale en a témoigné sa satisfaction par la mention la plus honorable dans le procès verbal de ses séances ; et le roy nous a chargé de vous transmettre le témoignage de la sienne...* »

SIGNATURE RARE.

Joint un portrait gravé de Lepeletier de Saint-Fargeau gravé sur cuivre par Courbé d'après Labadye (vers 1790).

« RECOMMANDER VOS ENFANTS À L'EMPEREUR DE RUSSIE... »

50. LOUIS XVIII (Louis Stanislas Xavier de Bourbon, comte de Provence, futur).
Lettre autographe signée « *Louis* » au comte de Modène. Blankenburg [en Saxe, dans la principauté de Brunswick-Wolfenbüttel], 7 novembre 1797. 3/4 p. in-4, adresse au dos avec cachet armorié de cire rouge bien conservé.
400/500 €

LETTRE D'EXIL de ce roi qui sut demeurer inébranlable dans l'adversité et les humiliations tout au long de la période révolutionnaire et impériale.

« *J'ai reçu votre lettre... et d'Avaray* [Antoine Louis François de Béziade d'Avaray, qui avait aidé le futur Louis XVIII à fuir la France en 1791, et que celui-ci ferait duc en 1799] *m'a fait voir celle de votre fils ; des deux choses que vous demandez, l'une est aisée et je la ferai avec plaisir à la première occasion, c'est de recommander vos enfants à l'empereur de Russie* [Charles-Louis-François-Gabriel de Raimond entrerait en effet au service de Russie, puis regagnerait la France en 1801 et servirait sous la Restauration dans la Garde royale].

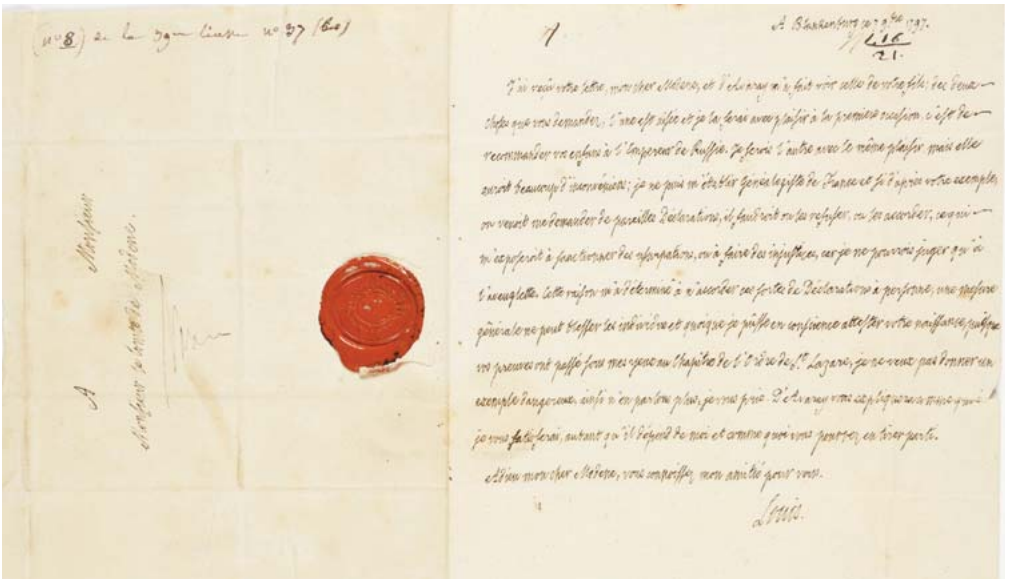

Je ferois l'autre avec le même plaisir, mais elle auroit beaucoup d'inconvéniens ; je ne puis m'établir généalogiste de France, et si d'après votre exemple on venait me demander de pareilles déclarations, il faudroit ou les refuser, ou les accorder, ce qui m'exposeroit à sanctionner des usurpations, ou à faire des injustices, car je ne pourrois juger qu'à l'aveuglette. Cette raison m'a déterminé à n'accorder ces fortes déclarations à personne, une mesure générale ne peut blesser les individus et quoique je pusse en conscience attester votre naissance, puisque vos preuves ont passé sous mes yeux au chapitre de l'Ordre de St-Lazare, je ne veux pas donner un exemple dangereux, ainsi n'en parlons plus, je vous prie. D'Avaray vous expliquera comme quoi je vous satisferai, autant que qu'il dépend de moi, et comme quoi vous pourrez en tirer parti. Adieu, mon cher Modène, vous connoissez mon amitié pour vous… »

AMI INTIME DU FUTUR LOUIS XVIII, FRANÇOIS-CHARLES DE RAIMOND, COMTE DE MODÈNE (1734-1799), d'une famille de très ancienne noblesse provençale, servit d'abord comme ambassadeur de France en Allemagne et en Suède, avant de devenir gentilhomme d'honneur de Monsieur, futur Louis XVIII, dont il devint un intime. À la Révolution, il quitta la France avec celui-ci, mais ne put le suivre en raison d'une santé chancelante, et il se fixa à Bayreuth.

LE FUTUR COMPLOTEUR ANTINAPOLÉONIEN, ENCORE BONAPARTISTE

51. MALET (Claude-François de).
Lettre autographe signée à son « *cher Brunet* ». Angoulême, « *12 messidor* » [an XI, 1er juillet 1803]. 3 pp. in-4, taches d'encre.
400/500 €

« *… ON PARLE D'UNE CONSPIRATION ORLÉANISTE DÉCOUVERTE CONTRE LE 1er CONSUL, d'après laquelle on le détournoit de partir ; mais, en héros, il n'a pas voullu avoir l'air de céder à la crainte, il a seulement retardé son voyage pour prendre des précautions et il a bien fait, car SI NOUS PERDIONS UN PAREIL HOMME, JE NE SÇAIS PAR CE QUE DEVIENDROIT LA FRANCE qu'il a eu beaucoup de peine à tirer du cahos. Je ne sçais pas ce qui peut avoir de réel dans cette conspiration, ce qu'il y a de certain, c'est que le général Bernadotte qui étoit à La Rochelle pour attendre son passage aux États-Unis, a été rappellé à Paris par le 1er consul qui a fait mettre aussi en liberté tous les détenus à l'isle de Ré par suite du 3 nivôse* [les jacobins arrêtés après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, le 3 nivôse an IX–24 décembre 1800], *qu'on leur avoit si méchemment attribuée. On a sçu aussi par la police de nos départemens environnans que les royalistes cherchoient à s'organiser ; les émigrés se montent ; on a invité les bons citoyens à être calmes et sans y mettre beaucoup d'apparence à se tenir prêts à la défense…* » Le reste de la lettre concerne ses affaires financières personnelles.

« QUOIQUE L'EMPEREUR M'EÛT NOMMÉ GÉNÉRAL À GENNAPES LA VEI[LLE] DE WATERLOO… »

52. MARBOT (Marcellin de).
Lettre autographe signée à Eustache Marie Pierre Marc Antoine Courtin. Château du Rancy à Bonneuil-sur-Marne, « *le 7 déxembre* ». 3 pp. in-12, adresse au dos, deux déchirures marginales portant atteinte à quelques lettres.
300/400 €

« *Mon cher compagnon, le titre de mon livre est* Remarques critiques sur l'ouvrage de M^r^ le g^al^ Rogniat intitulé *Considérations sur l'art de la guerre* [L'ouvrage du général Rogniat avait paru en 1817, connaissant une réédition en 1820, et l'analyse critique du général Marbot fut publiée en 1820]…
LE PASSAGE QUI ME CONCERNE DANS LE TESTAMENT DU GRAND HOMME EST AINSI CONÇU (article 34) : «JE LÈGUE AU COLONEL MARBOT CENT MILLE FRANCS. Je l'engage à continuer d'écrire la défense de la gloire des armées françaises, pour en confondre les calomniateurs et les apostats» !! QUOIQUE L'EMPEREUR M'EÛT NOMMÉ GÉNÉRAL À GENNAPES LA VEI[LLE] *DE WATERLOO, je ne pus, lorsqu'à notre retour d'exil je fis imprimer mon livre, prendre un titre que le Gouvernemet actuel est bien loin de reconnaître m'appartenir* [il ne recouvrirait ce grade que sous la monarchie de Juillet]. *Je ne pris donc sur l'intitulé de mon ouvrage que le titre de* colonel, *et je pense que si S.M. m'a désigné sous ce titre, quoiqu'elle se souvint fort bien de m'avoir fait g*[énér]*al, ce fut* [avant] *tout pour éviter toute discussion sur l'*identité *de la personne, que pour ne pas appeller sur moi de nouvelles persécutions, en ranimant les souvenirs de certaines gens sur le combat qui m'avait valu de la part de l'empereur un témoignage de satisfaction et le grade de général de brigade…* »

AUTEUR DE CÉLÈBRE MÉMOIRES, LE GÉNÉRAL MARBOT publia également d'autres textes, dont l'article « Cavalerie » dans l'*Encyclopédie moderne* parue sous la direction de l'avocat et ancien haut magistrat Courtin. Ce dernier, demeuré fidèle au régime impérial, avait été exilé de 1815 à 1818.

« DANS UNE CHARGE, IL TUA UN OFFICIER AUTRICHIEN & CULBUTA TOUT CE QUI ÉTAIT DEVANT LUI… »

53. MARENGO (Bataille de). – BISSON (Baptiste-Pierre François Jean Gaspard).
Pièce signée pour copie conforme (1800) de la lettre qu'il a adressée à Napoléon Bonaparte, de Corregio le 20 messidor an VIII [9 juillet 1800]. 2 pp. in-folio.
200/300 €

HAUTS FAITS DU CAPITAINE NICOLAS À MARENGO, rapportés à Napoléon Bonaparte par Baptiste-Pierre Bisson, qui s'illustra lui-même lors de cette bataille à la tête de sa 43e demi-brigade et en fut récompensé du grade de général de brigade : « … *Le citoyen* Nicolas, *capitaine de première classe, est celui que je dois vous désigner particulièrement, pour avoir donné à la tête de sa compagnie l'exemple du courage & de l'énergie. Dans une charge, il tua un officier autrichien & culbuta tout ce qui était devant lui ; le bataillon mit alors le désordre dans les rangs de l'ennemi qui prit la fuite à grande course…* »

54. MARET (Hugues-Bernard).
Carte d'accès illustrée signée en qualité de secrétaire général des consuls. [Entre le 11 novembre et le 25 décembre 1799]. Carton fort, 58 x 76 mm, gravé et tiré en sanguine, à en-tête des « Consuls de la République française ».
100/150 €

Document très décoratif.

« L'EMPEREUR… A BATTU LE 7 À CRAON L'ARMÉE RUSSE… »

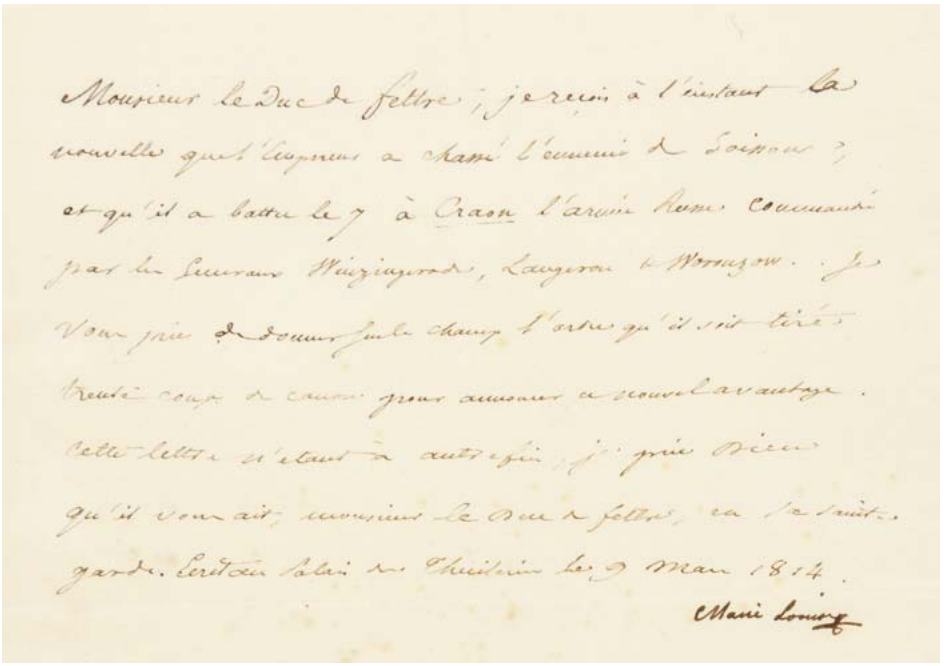
Monsieur le Duc de Feltre, je reçois à l'instant la nouvelle que l'empereur a chassé l'ennemi de Soissons, et qu'il a battu le 7 à Craon l'armée russe commandée par les Généraux Winzingerode, Langeron & Worruzow. Je vous prie de donner sur le champ l'ordre qu'il soit tiré trente coups de canon pour annoncer ce nouvel avantage. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Duc de Feltre, en sa sainte garde. Ecrit au Palais des Thuileries le 9 Mars 1814.
Marie Louise

55. MARIE-LOUISE (Impératrice).
Lettre signée au ministre de la Guerre Henry Clarke. Palais des Tuileries, 9 mars 1814. 1/2 p. in-4.
600/800 €

« *Je reçois à l'instant la nouvelle que l'empereur a chassé l'ennemi de Soissons, et qu'il a battu le 7 à* Craon *l'armée russe commandée par les généraux Winzingerode, Langeron & Worruzow* [Ferdinand von Wintzingerode, Alexandre-Louis Andrault de Langeron, Mikhaïl Semionovitch Vorontsov]. *Je vous prie de donner sur le champ l'ordre QU'IL SOIT TIRÉ TRENTE COUPS DE CANON POUR ANNONCER CE NOUVEL AVANTAGE…* »

56. MÉHÉE DE LA TOUCHE (Jean-Claude Hippolyte).
Lettre autographe signée [aux rédacteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*]. S.l., vers 1820. 2 pp. in-4, marque de collection particulière, mention manuscrite marginale grattée.
150/200 €

Intéressante lettre dans laquelle il se plaint d'être « *devenu depuis 25 ans l'objet d'une persécution dont la calomnie écrite a été le moyen* », c'est-à-dire d'avoir été diffamé par tous les auteurs de dictionnaires biographiques parus, notamment par les frères Michaud. Il affirme que depuis trente ans il a toujours publié une pensée conforme aux principes de liberté, et demande aux auteurs d'interroger sur son compte leur collaborateur l'écrivain Antoine-Vincent Arnault.

JOURNALISTE ET ESPION, MÉHÉE DE LA TOUCHE (1760-1826) dirigea plusieurs périodique et, indicateur de police avant 1789, se mit au service de la Révolution, notamment comme secrétaire de la Commune pendant les massacres de septembre et comme secrétaire de deux ministres. Il se rallia ensuite à Napoléon Bonaparte, jouant toutefois double jeu avec les Anglais.

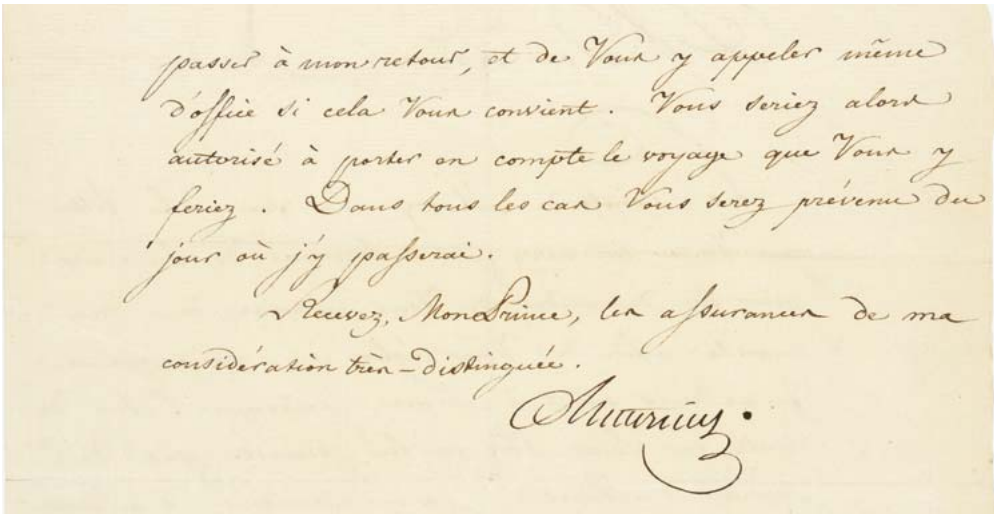
passer à mon retour, et de Vous y appeler même d'office si cela Vous convient. Vous seriez alors autorisé à porter en compte le voyage que Vous y feriez. Dans tous les cas Vous serez prévenu du jour où j'y passerai.
Recevez, Mon Prince, les assurances de ma considération très-distinguée.
Mauriny

57. METTERNICH (Klemens Wenzel Nepomuk Lothar von).
Lettre signée, en français, au prince Ludwig von Starhemberg. Florence, 5 juillet 1817. 1 p. 1/2 in-folio.
200/300 €

MARIAGE DE L'ARCHIDUCHESSE LÉOPOLDINE AVEC DOM PEDRO, PRINCE HÉRITIER DU PORTUGAL ET DU BRÉSIL. Le prince de Metternich devait accompagner la princesse autrichienne au port de Livourne pour la remettre à la délégation portugaise.

« *Le comte de Mercy* [le diplomate Andreas Florimund von Mercy, conseiller aulique attaché au ministère des Affaires étrangères] *m'a soumis la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire pour lui demander de vous instruire de ma marche afin de vous régler en conséquence. Je ne vais point à Rome, parce que l'état de santé du Saint Père ne lui permet pas de s'occuper d'affaires ; nous attendons d'ailleurs incessamment L'ARRIVÉE DE L'ESCADRE PORTUGAISE, qui d'après les dernières nouvelles de Lisbonne en date du 7 juin devait mettre à la voile au premier vent favorable ; ainsi je me flatte que la remise pourra s'effectuer entre le 15 et le 20 de ce mois. Si vous désirez venir à cette époque, soit ici soit à Livourne, je serai charmé de vous y voir ; mais n'ayant aucun motif pour vous y appeler, ce voyage serait à vos frais, et par conséquent, pourrait vous gêner. Je vous propose, au lieu de cela, mon Prince, de vous donner rendez-vous à Mantoue, où je compte passer à mon retour, et de vous y appeler même d'office si cela vous convient. Vous seriez alors autorisé à porter en compte le voyage que vous y feriez… »*

« LE ROY ET LA REINE ONT ÉTÉS TRÈS AFFECTÉS DU MEURTRE DE CE MALHEUREUX BOULANGER… »

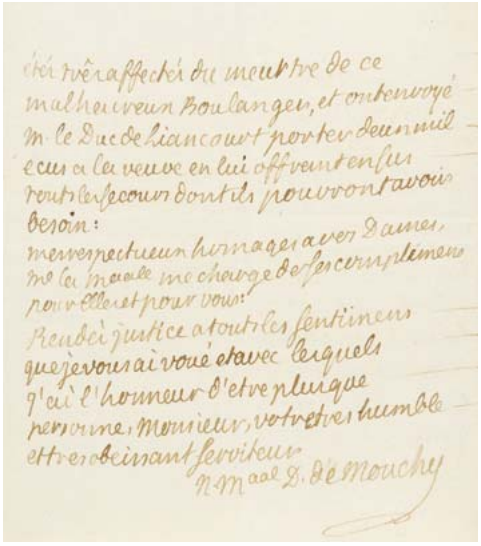

58. MOUCHY (Philippe de Noailles, duc de).
Lettre autographe signée. Paris, 23 octobre 1789. 2 pp. in-8 carré.
150/200 €

Belle lettre sur l'assassinat du boulanger Denis François, accusé d'être un accapareur, pendu et décapité par la populace en place de grève, lors d'une disette de pain.

« *J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; j'apprends avec beaucoup de satisfaction que vous êtes arrivé à bon port, et que vous êtes tranquille ; NOUS AVONS EU ENCOR HIER LE SPECTACLE DE LA TÊTE D'UN BOULANGER TRÈS HONNESTE HOMME ET TRÈS INNOCENT QUI A ÉTÉ PENDU PAR LA FANTAISIE DE MAUVAIS SUJETS. Il y en a eu, Dieu merci, deux de pendus ; la loy martiale vient d'être établie par l'Assemblée nationale ; Dieu veuille qu'elle soit en vigueur et qu'elle réprime touts nos désordres. LE ROY ET LA REINE ONT ÉTÉS TRÈS AFFECTÉS DU MEURTRE DE CE MALHEUREUX BOULANGER, et ont envoyé M. le duc de Liancourt porter deux mil écus à la veuve en lui offrant en sus touts les secours dont ils pourront avoir besoin…* »

GOUVERNEUR DES CHÂTEAUX DE VERSAILLES ET DE MARLY, LE MARÉCHAL DUC DE MOUCHY SERAIT GUILLOTINÉ EN 1794 : il montra à cette occasion la même bravoure et le même sang-froid dont il avait fait preuve à la guerre sous Louis XV, notamment à Fontenoy.

59. MURAT (Joachim).
Lettre signée « *Joachim* » [au maréchal Louis-Alexandre Berthier]. [Château de Finckenstein, actuellement Kamieniec en Pologne], 16 avril 1807. 1/2 p. in-4.
300/400 €

« *Mon cousin, je vous donne divers mémoires de propositions qui me sont présentés par plusieurs colonels, pour les emplois vacans dans leurs régimens Je vous prie de les accueillir favorablement…* »

La sanglante bataille d'Eylau, où le roi Murat avait mené une des plus célèbres charges de cavalerie de l'histoire, avait clairsemé les rangs (7-8 février 1807).

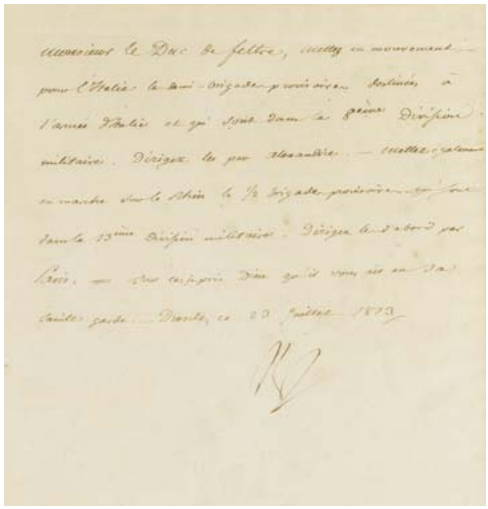

60. NAPOLÉON Ier.
Lettre signée « *Np* » au ministre de la Guerre le général Henry Clarke. Dresde, 23 juillet 1813. 3/4 p. in-4 ; page légèrement insolée ; encadrement sous verre.
200/300 €

« *METTEZ EN MOUVEMENT POUR L'ITALIE les demi-brigades provisoires destinées à l'armée d'Italie et qui sont dans la 8e division militaire* [Marseille]. *Dirigez-les par Alexandrie. METTEZ ÉGALEMENT EN MARCHE SUR LE RHIN les 1/2 brigades provisoires qui sont dans la 13ème division militaire* [Dijon]. *Dirigez-les d'abord par Paris…* »

Provenance : collection A. E. Rossignol (timbre sec en marge basse).

« JE NE CONÇOIS PAS COMMENT AVEC DES TROUPES COMME CELLES-LÀ, LE DUC DE DALMATIE PEUT ÊTRE BATTU… »

61. NAPOLÉON Ier.
Lettre signée « *Np* » au ministre de la Guerre le général Henry Clarke. Fismes [sur la Vesle, entre Reims et Soissons], 4 mars 1814. 1 p. 1/2 in-4.
2.000/3.000 €

L'EMPEREUR FULMINE À LA NOUVELLE DE LA DÉFAITE DU MARÉCHAL SOULT À ORTHEZ FACE AU FUTUR DUC DE WELLINGTON (27 février 1814).

« *Je reçois votre lettre du 3 mars où JE VOIS QUE LE DUC DE DALMATIE S'EST LAISSÉ FORCER. Faites-moi connaître combien de troupes il a sous ses ordres. Je ne conçois rien à de pareils résultats. Réunissez le* g[énér]*al Dejean et le duc de Conegliano* [Jean-François-Aimé Dejean et le maréchal Bon-Adrien Jeannot Moncey] *et rédigez-lui des instructions pour une marche de flanc qui couvre la Garonne et reporte la guerre par Tarbe sur* Pau *et le long des Pyrénées. Les Anglais ne s'avanceront pas tant qu'ils pourront être coupés.*

JE NE CONÇOIS PAS COMMENT AVEC DES TROUPES COMME CELLES-LÀ, LE DUC DE DALMATIE PEUT ÊTRE BATTU. Écrivez-lui fortement et ferme.

C'EST DÉJÀ UNE TRÈS GRANDE FAUTE QUE DE SE LAISSER ATTAQUER.

ÉCRIVEZ À CE MARÉCHAL QU'IL NE MONTRE PAS LA VIGUEUR QU'ON DOIT EXIGER DE LUI DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES… »

REPRISE DES TRAVAUX DU LOUVRE SOUS LES CENT-JOURS

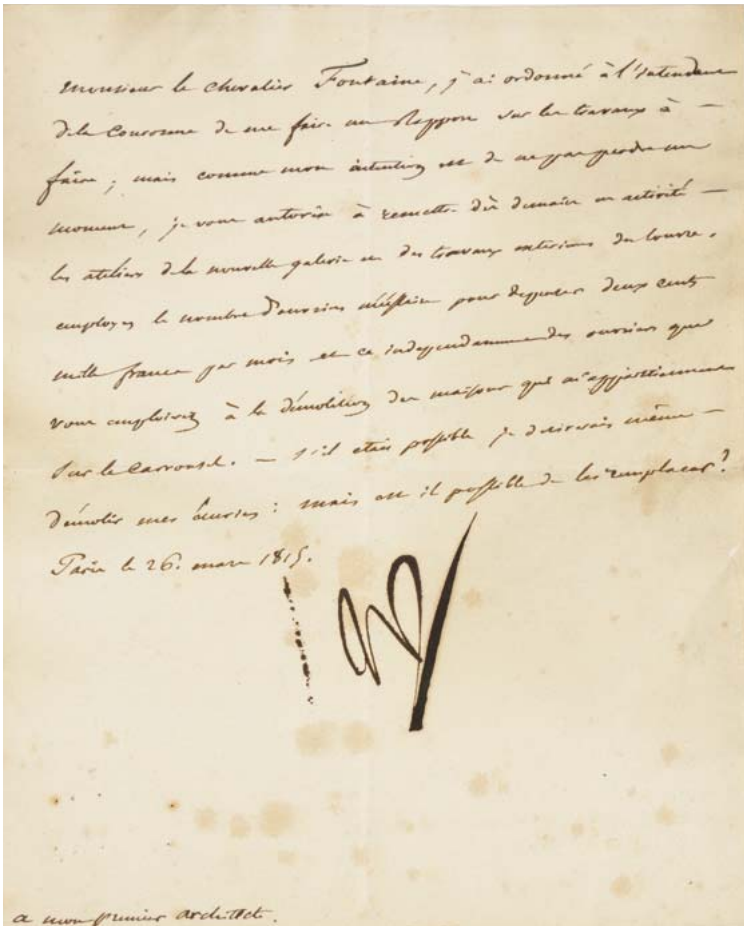

62. NAPOLÉON Ier.
Lettre signée « *Np* » à Pierre-François-Léonard Fontaine. Paris, 26 mars 1815. 1 p. in-4.
1.500/2.000 €

« *Monsieur le chevalier Fontaine, j'ai ordonné à l'intendant de la Couronne* [Jean-Pierre Bachasson de Montalivet] *de me faire un rapport sur les travaux à faire ; mais comme mon intention est de ne pas perdre un moment, JE VOUS AUTORISE À REMETTRE DÈS DEMAIN EN ACTIVITÉ LES ATELIERS DE LA NOUVELLE GALERIE ET DES TRAVAUX EXTÉRIEURS DU LOUVRE. Employez le nombre d'ouvriers nécessaire pour dépenser deux cents mille francs par mois et ce indépendamment des ouvriers que vous emploierez à la démolition des maisons qui m'appartiennent sur le Carrousel. S'il était possible, je désirerais même démolir mes écuries : mais est-il possible de les remplacer ?...* »

ARCHITECTE PRIVILÉGIÉ DE NAPOLÉON Ier, P.-F.-L. FONTAINE (1762-1853) marqua profondément le style de l'époque impériale avec son confrère Charles Percier. Il fut d'abord employé par Pauline Bonaparte en 1798, puis fit l'année suivante la connaissance de Joséphine de Beauharnais qui le chargea des travaux d'aménagement du château de Malmaison. Nommé architecte du gouvernement en 1801, il fut ensuite désigné architecte des palais du Louvre et des Tuileries en décembre 1804. Son rôle consista principalement à concevoir l'aménagement des appartements impériaux dans tous les palais de la Couronne, à imaginer le décor des grandes fêtes du régime, et à conseiller Napoléon Ier sur les grandes réalisations architecturales de l'État. Il laissa un important *Journal*.

BELLE SIGNATURE D'UN GESTE AMPLE ET NERVEUX.

63. NAPOLÉON Ier.
Correspondance. Paris, Imprimerie impériale, 1858-1867. 22 (sur 32) volumes in-4, demi-chagrin, dos lisses cloisonnés de listels à froid et de filets dorés, double filet doré encadrant les plats, léger disparate dans la couleur des dos, et quelques défauts dont un volume avec mouillures sur les plats (*reliure de l'époque*).
600/800 €

PROVENANCE : DUC DE TASCHER DE LA PAGERIE (estampille ex-libris).

« AUX PRISES AVEC MRS LES TUDESQUES… »

64. PAJOL (Pierre Claude).
Lettre autographe signée à Edme de Lachasse de Vérigny. Vienne, 10 juin 1809. 2 pp. in-4, marge intérieure du bifeuillet effrangée avec traces d'humidité.
200/300 €

Lettre écrite au cours de la campagne d'Autriche, au père de son aide de camp : « *Nous avons tout connu depuis le commencement des hostilités et avons été si souvent aux prises avec Mrs les Tudesques que pour cette fois Vérigny est un peu excusable de ne vous avoir pas écrit aussi souvent que vous le désirez et qu'il le devait. Il continue à jouir d'une excellente santé et a échappé jusqu'à ce moment à tous les événements malheureux qu'offre la guerre. JE VOUS APPRENDS AVEC PLAISIR QUE HYER À LA REVUE QUE SA M*[AJESTÉ] *I*[MPÉRIALE] *ET ROYALE A BIEN VOULU PASSER DE MES TROUPES, VÉRIGNY A ÉTÉ COMPRIS DANS LES FAVEURS QUE L'EMPEREUR LEUR A ACCORDÉ*[ES]*, ET QU'IL L'A NOMMÉ À MA SOLLICITATION LIEUTENANT-COLONEL. Nous ignorons s'il le placera dans un régiment ou s'il le laissera près de moi. N'ayez donc, monsieur, aucune crainte sur Mr votre fils, qui, j'espère, sortira de cette guerre aussi bien portant qu'il y est entré…* » Joseph de Lachasse de Vérigny servirait ensuite en Espagne où il aurait le célèbre capitaine Parquin sous ses ordres, mais où il serait assassiné par un gendarme de la garnison de Valladolid en 1812.

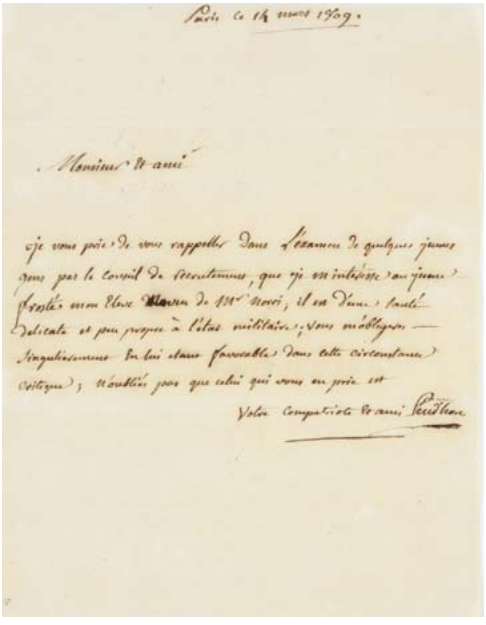

65. PRUD'HON (Pierre-Paul).
Lettre autographe signée. Paris, 14 mars 1809. 1/2 p. in-4.
200/300 €

« *Je vous prie de vous rappeller dans l'examen de quelques jeunes gens par le conseil de recrutement, que je m'intéresse au jeune* [Nicolas-Sébastien] *Frosté, mon élève, neveu de Mr Norri ; il est d'une santé délicate et peu propre à l'état militaire ; vous m'obligerez singulièrement en lui étant favorable dans cette circonstance critique ; n'oubliés pas que celui qui vous en prie est votre compatriote et ami Prud'hon* »

EN MISSION DANS LE MIDI OÙ IL NOUA DES LIENS AVEC BONAPARTE

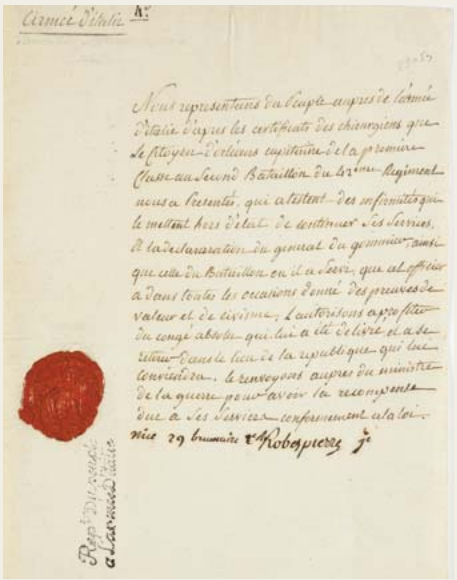

66. ROBESPIERRE (Augustin Bon Joseph de).
Pièce signée « *Robespierre j*[eun]*e* » avec lieux et date autographes. Nice, 29 brumaire an II [19 novembre 1793]. 1 p. in-4, en-tête manuscrit « *Armée d'Italie* », cachet de cire rouge et estampille de « représentant du peuple à l'Armée d'Italie ».
200/300 €

« *Nous représentans du peuple auprès de l'armée d'Italie, d'après les certificats des chirurgiens que le citoyen d'Orléans, capitaine de la première classe au second bataillon du 42ème régiment, nous a présentés, qui atestent des infirmités qui le mettent hors d'état de continuer ses services, et la déclaration du général Dugommier* [Jacques François Dugommier, commandant en chef l'Armée d'Italie], *ainsi que celle du bataillon où il a servi, que cet officier a dans toutes les occasions donné des preuves de valeur et de civisme, l'autorisons à profiter du congé absolu qui lui a été délivré et à se retirer dans le lieu de la République qui lui conviendra…* »

Conventionnel jacobin, Augustin Bon Joseph de Robespierre fut exécuté le même jour que son frère Maximilien.

67. [ROBESPIERRE (Maximilien de)].
Lettre manuscrite d'« *une vraie républicaine* » À MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE. S.l., « *ce huit thermidor* » [an II–26 juillet 1794]. 1 p. 1/2 in-4, adresse au dos (« *pour toy seul, incorruptible Robespierre l'aîné* »).
100/150 €

LETTRE DE DÉNONCIATION, ÉCRITE LA VEILLE DU 9 THERMIDOR, À L'ENCONTRE DU CONVENTIONNEL JEAN-BAPTISTE LE CARPENTIER. En mission dans son département de la Manche depuis août 1793, où il fit régner la Terreur, il est accusé ici de manquer de pureté révolutionnaire : « … *L'infâme Pétion et l'exécrable Hébert ne se sont pas conduits d'une manière différente de la sienne. Il accable l'innocence, vexe le patriotisme & protège l'ancien fédéralisme, il méprise les lois & n'a d'autre guide que l'arbitraire. Il avait un frère curé qui n'a pas remis ses lettres, il est libre & il a fait renfermer les autres depuis longtemps…* »

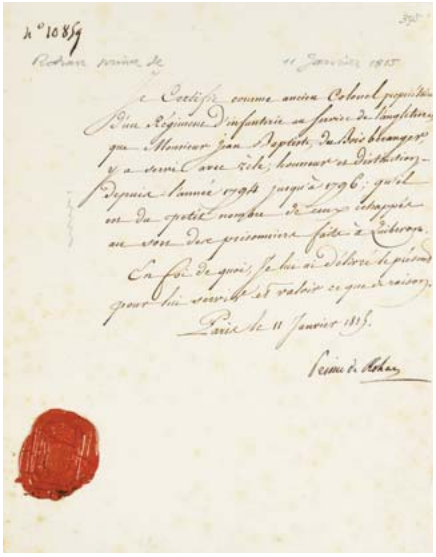

68. ROHAN (Charles Alain Gabriel de).
Pièce signée. Paris, 11 janvier 1815. 3/4 p. in-4, cachet de cire rouge à ses armoiries.
150/200 €

« *Je certifie, comme ancien colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie au service de l'Angleterre, que monsieur JEAN-BAPTISTE DU BOIS-BÉRANGER y a servi avec zèle, honneur et distinction, depuis l'année 1794 jusqu'à 1796 ; qu'il EST DU PETIT NOMBRE DE CEUX ÉCHAPPÉS AU SORT DES PRISONNIERS FAITS À QUIBERON…* »

Général dans l'armée des Princes, le prince de Rohan passa ensuite au service de l'empereur d'Autriche.

« J'AI PARALISÉ L'INSURRECTION DIRIGÉE CONTRE MOI »

69. SAINT-DOMINGUE. – DESFOURNEAUX (Edme-Étienne Borne).
Apostille autographe signée (2 lignes, début de 1799) sur une pièce autographe signée « *le chef d'administration Besson* » (Basse-Terre à la Guadeloupe, frimaire an VII–novembre ou décembre 1798, 2 pp. 1/2 in-folio).
200/300 €

PROCLAMATION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE GUADELOUPÉEN « *AUX RÉPUBLICAINS DES ÎLES DU VENT* », APPELANT À L'INSURRECTION CONTRE LES TROUPES FRANÇAISES DE SAINT-DOMINGUE, ET À SOUTENIR VICTOR HUGUES, « *cet immortel patriote de mil sept cent quatre-vingt treize, à juste titre l'ennemi de la Constitution de l'an trois* [organisant le Directoire] » : « *Rendons-lui son autorité, poignardons le chef de ces perfides que des tirans nous envoyent et nous serons sûrs de la victoire.* » L'auteur de cette adresse déplore par ailleurs longuement la situation politique française, qu'il juge contre-révolutionnaire, accuse les Directeurs de corruption (« *L'amour de la patrie est remplacé par la soif de l'or* »), et reproche aux députés d'être lâches, attaquant également Talleyrand et Sieyès. Il s'inquiète pour La Guadeloupe : « *Déjà la perte entière de S*[ain]*t-Domingue est l'ouvrage des hommes dans lesquels ce gouvernement corrompu avait placé sa confiance… Plus dangereux que ne le furent les chouans & les Vendéens, ces hommes vomis sur nos plages en auront bientôt détruit la prospérité, bientôt la patrie aura perdu cette riche possession. AUX ARMES, CITOYENS …* »

DE SA MAIN, LE GÉNÉRAL DESFOURNEAUX A INSCRIT EN MARGE : « *J'AI EMBARQUÉ HUGUES ET PA*[R]*ALISÉ L'INSURRECTION DIRIGÉE CONTRE MOI…* »

Commissaire de la République à La Guadeloupe chargé en 1794 d'y rétablir l'ordre et d'y abolir l'esclavage, Victor Hugues fut en butte aux colons qui obtinrent son remplacement en juin 1798 par le général Desfourneaux. Celui-ci parvint sur l'île en novembre 1798 et dut faire face à des protestations d'une grande partie de la population. Il fit alors retenir Victor Hugues sur un navire puis le renvoya de force en Europe.

« LA LONGUE ET PÉNIBLE MALADIE À LAQUELLE A SUCCOMBÉ LE GRAND PRINCE QUE NOUS NE CESSERONS JAMAIS DE REGRETTER... »

70. SAINTE-HÉLÈNE. – BERTRAND (Henri-Gatien).
Lettre autographe signée [À LETIZIA BONAPARTE]. Londres, 17 août 1821. 1 p. in-4.
400/500 €

« *Mr l'abbé Vignali se rend près de Votre Altesse et lui donnera de tristes détails sur la longue et pénible maladie à laquelle a succombé le grand prince que nous ne cesserons jamais de regretter. Mr L'ABBÉ VIGNALI S'EST BEAUCOUP OCCUPÉ À LONGWOOD. Il a donné des soins à mes enfants ET S'EST ACQUIS LA BIENVEILLANCE DE L'EMPEREUR. Je ne doute point que Votre Altesse ne l'accueille avec bonté, comme un serviteur fidèle qui a témoigné à l'empereur toute*[s] *sorte*[s] *de bons sentiments...* »

Prêtre corse, Angelo Vignali servit l'empereur à Sainte-Hélène. C'est lui qui lui administra l'extrême onction et célébra sa messe funéraire.

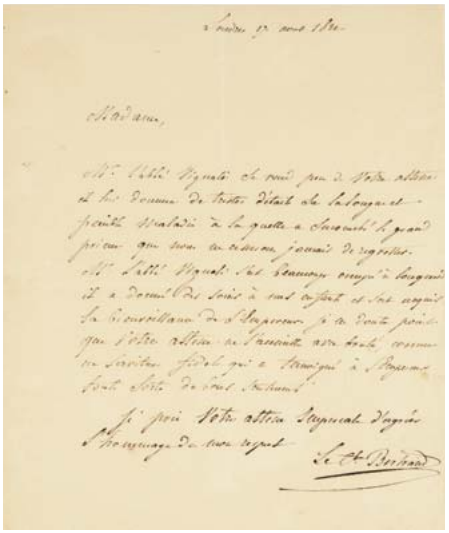

« LES LONGUES LETTRES QUE LES OFFICIERS POURRAIENT ÉCRIRE AU SUJET DE BONAPARTE... »

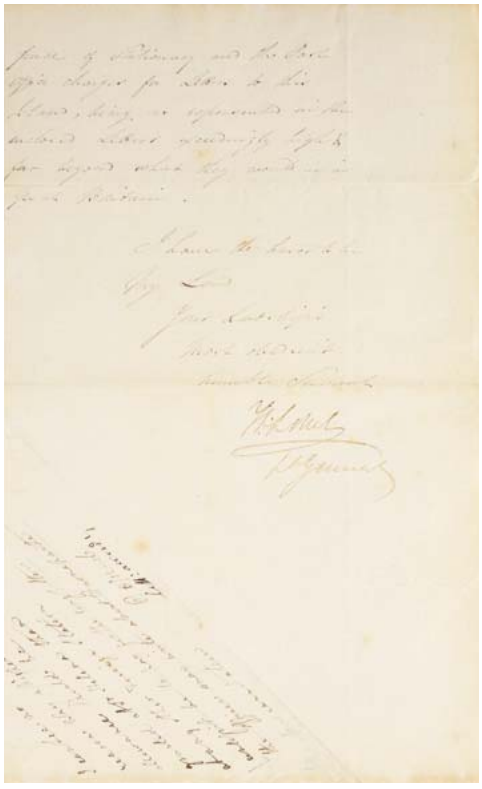

71. SAINTE-HÉLÈNE. – LOWE (Hudson).
Lettre autographe signée au secrétaire d'État de la Guerre d'Angleterre, le vicomte PALMERSTON, Henry John Temple (Sainte-Hélène, 8 octobre 1816, 1 p. 2/3 in-folio), avec apostille autographe signée de son initiale par ce dernier (s.l., 8 décembre 1816, 7 lignes 1/2).
500/600 €

IRONIE VENIMEUSE DE LORD PALMERSTON REPROCHANT À HUDSON LOWE LES INDISCRÉTIONS DE SES OFFICIERS.

Hudson Lowe appuie ici la demande de plusieurs corps de troupes sous ses ordres à Sainte-Hélène qui souhaitent se voir appliquer les mêmes exemptions de frais postaux qu'en Angleterre.

Lord Palmerston indique la réponse à lui adresser : « *I can see no reason why a higher allowance should be granted at S*[ain]*t-Helena than at any other foreign station, unless it be to pay for THE LONG LETTERS THE OFFICERS MAY WRITE ABOUT BUONAPARTE. Cannot allow...* » Traduction : « *Je ne vois aucune raison pour laquelle serait accordée à Sainte-Hélène une indemnité supérieure à celle des autres postes à l'étranger, à moins que ce soit pour payer les longues lettres que les officiers pourraient écrire au sujet de Bonaparte. Autorisation refusée...* »

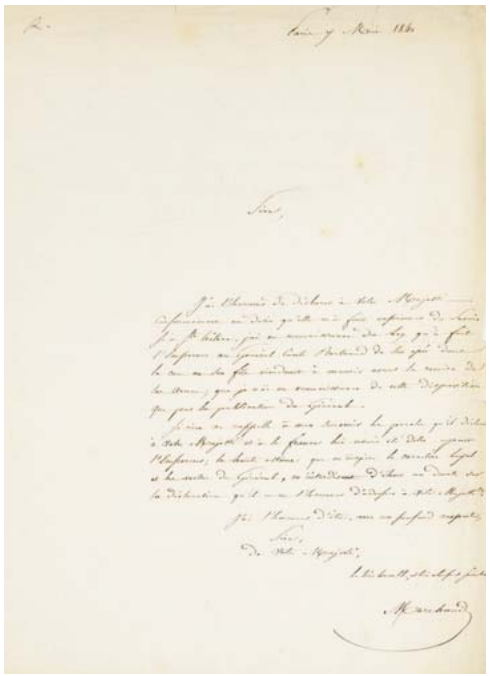

72. SAINTE-HÉLÈNE.
MARCHAND (Louis).
Lettre autographe signée [À JOSEPH BONAPARTE]. Paris, 7 mai 1840. 1 p. in-folio.
300/400 €

« *Sire, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Majesté, conformément au désir qu'elle m'a fait exprimer, de savoir SI, À S*[AIN]*TE-HÉLÈNE, J'AI EU CONNAISSANCE DU LEG*[S] *QU'A FAIT L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND DE SON ÉPÉE DANS LE CAS OÙ SON FILS VIENDRAIT À MOURIR avant la remise de ses armes ; que je n'ai eu connaissance de cette disposition que par la publication du général. Si rien ne rappelle à mon souvenir la parole qu'il déclare à Votre Majesté et à la France lui avoir été dite par l'empereur, LA HAUTE ESTIME QUE M'INSPIRE LE CARACTÈRE LOYAL ET LA VERTU DU GÉNÉRAL, M'INTERDISENT D'ÉLEVER UN DOUTE sur la déclaration qu'il a eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté…* »

Sur la polémique élevée autour du legs des armes de napoléon Ier, voir ci-dessus le n° 2.

LE COMTE MARCHAND, COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : fils d'une protégée de madame de Montesquiou devenue berceuse du roi de Rome et qui suivit celui-ci à Vienne, Louis Joseph Marchand (1791-1876) fut nommé premier valet de chambre de Napoléon Ier en avril 1814. Il lui resta dès lors attaché jusqu'à sa mort, le suivant à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène. Là, son dévouement, sa discrétion, lui gagnèrent l'entière confiance et l'attachement de l'empereur qui en fit un de ses exécuteurs testamentaires et écrivit dans son testament : « les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami ». Marchand participerait au voyage du Retour des Cendres, tiendrait les cordons du poêle lors des funérailles nationales. Il laisserait des mémoires publiés seulement en 1952.

ST HELENA. 1821

73. SAINTE-HÉLÈNE.
Pièce de monnaie britannique : sur l'avers, les armoiries de la Compagnie britannique des Indes orientales ; au revers : *St Helena. 1821. Halfpenny.*
50/100 €

PIÈCE FRAPPÉE L'ANNÉE DE LA MORT DE L'EMPEREUR.

74. SAINTE-HÉLÈNE.
Ensemble d'environ 35 lettres et pièces. 1923-1964 et s.d.
30/50 €

CONCERNANT UN EXEMPLAIRE DU MASQUE MORTUAIRE DE L'EMPEREUR moulé à Sainte-Hélène par le docteur François Antommarchi. Dont 2 lettres de l'expert Jacques Arnna.

Joint, 7 lettres et pièces concernant un pharmacien, Ferré, dont une signée par l'historien Henri Chevreul, président de l'Académie de Dijon (1861).

75. SALICETI (Christophe).
Lettre autographe signée au duc de Padoue, le général Jean-Toussaint Arrighi de Casanova. Naples, 3 juin 1809. 1 p. in-4.
200/300 €

« *LES VICTOIRES DE S.M. L'EMPEREUR ONT ASSURÉ LA TRANQUILLITÉ DE L'ITALIE que le début de la campagne des Autrichiens dans les États de Venise avait ébranlée.* [Napoléon Ier avait pris Vienne et le prince Eugène avait chassé les Autrichiens de la Vénétie.]

IL Y A UN MOIS QUE LES ANGLAIS SONT PRÊTS EN SICILE POUR LEUR EXPÉDITION. Le retard qu'ils mettent à l'exécution de leurs projets, les revers de leur allié, nous font présumer qu'ils y ont renoncé. Dans tous les cas, LE ROI [JOACHIM MURAT] *A PRIS DES MESURES POUR LES BIEN RECEVOIR.*

Je pars ce soir pour Rome pour me réunir à une junte extraordinaire qui, d'ordre de S[a] *M*[ajesté] *I*[mpériale] *et R*[oyale] *va s'y réunir pour L'ORGANISATION DE ROME... Je vous embrasse...* »

Ministre de la Police du royaume de Naples, Christophe Saliceti, venait d'être nommé membre de la *Consulta* qui devait prendre possession des États pontificaux après leur annexion (mai 1809) et les organiser en départements français. Il était parent par alliance avec la famille du général Arrighi de Casanova, lui-même cousin de Napoléon Ier.

LES MALHEURS DE LA GUERRE : ATROCITÉS FRANÇAISES

76. SAVARY (Anne Jean-Marie René).
Lettre signée « *Le duc de Rovigo* » en qualité de ministre de la Police, adressée au ministre de la Guerre le général Henry Clarke. Paris, 3 novembre 1812. 3 pp. 1/4 in-folio.
300/400 €

« *Je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Excellence quelques renseignemens qui me sont parvenus sur la manière dont l'autorité militaire exerce le pouvoir dans le département des Bouches de l'Èbre et particulièrement à Lérida.*
«Le cours de la justice régulière est interrompu. Toutes les causes viennent à la connoissance de la police militaire et sont terminées par des jugemens quelquefois verbaux. UNE FOULE D'INDIVIDUS SONT DÉTENUS SANS ACTE QUI JUSTIFIE LEUR DÉTENTION, ou censés condamnés sans qu'il existe de jugement contre eux. La police militaire emploie certains genres de punitions réprouvés par nos codes et inconnues chez les nations civilisées de l'Europe. Dans les 4 prisons de cette ville, les détenus sont confondus sans distinction de sexe, de nature de délits ou de jugemens... [Les] *traitemens qu'on inflige aux prisonniers détenus à Lérida... sont d'une atrocité révoltante. Quelques-uns, condamnés par le Gouvernement ou par la commission de police militaire, reçoivent une quantité déterminée de coups de bâton sur la plante des pieds ou sur les fesses, et leurs playes sont aussitôt frottées de vinaigre ou de piment. LES INDIVIDUS SOUPÇONNÉS D'ESPIONNAGE ONT UNE OREILLE COUPÉE et sont renvoyés chez eux. Les femmes de mauvaise vie et prévenues d'avoir communiqué des maladies vénériennes à des soldats de la garnison ont les cheveux et les sourcils rasés par la main du bourreau et sont promenées sur un âne dans la ville, ayant le corps nu jusqu'à la ceinture et couvert de miel et de plumes. ON A VU DES COUPABLES RENFERMÉS DANS UNE CAGE DE FER et exposés ainsi aux regards du public. Les otages détenus pour le retard du paiement des contributions de leur village sont forcés de se tenir étendus par terre pendant des heures entières... ; d'autres qu'on fait monter dans une tour élevée, y demeurent longtems exposés à toutes les ardeurs du soleil dans l'été et à toutes les rigueurs de la saison en hyver ; d'autres sont obligés de faire l'exercice militaire jusqu'à ce qu'ils tombent de fatigue. Les femmes sont forcées de danser sans relâche pendant des heures entières, au gré d'un alguazil... &a &a &a».*
L'humanité, ajoute-t-on, se refuse à croire à de semblables faits ; mais il n'est trop vrai qu'il existent... »

« L'ESCADRE DE ROCHEFORT... S'EST EMPARÉE DE L'ISLE DE LA DOMINIQUE... »

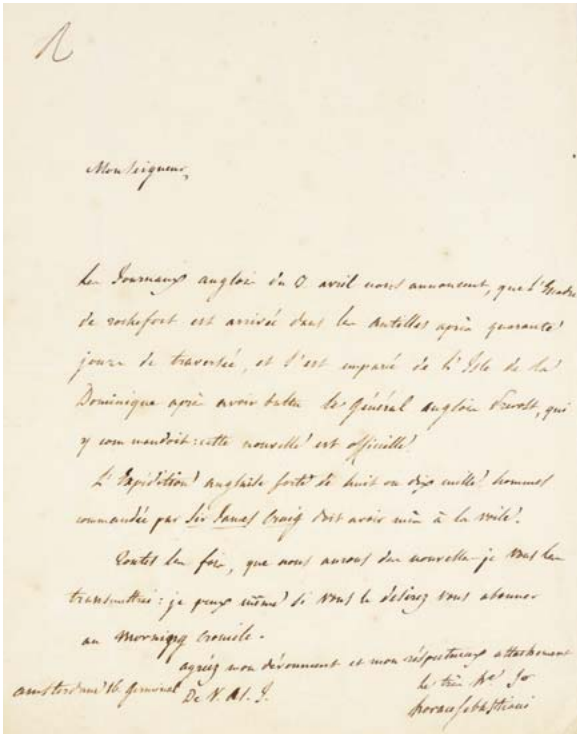

77. SEBASTIANI (Horace).
Lettre autographe signée [À JOSEPH BONAPARTE]. Amsterdam, « *16 germinal* » [an XIII–6 avril 1805]. 1 p. in-4.
200/300 €

« *Les journaux anglois du 3 avril nous annoncent que l'escadre de Rochefort* [commandée par l'amiral Édouard Thomas de Burgues de Missiessy] *est arrivée dans les Antilles après quarante jours de traversée, et s'est emparée de l'isle de La Dominique après avoir battu le général anglois Prevost* [George Prevost, gouverneur de la Dominique], *qui y commandoit : cette nouvelle est officielle. L'expédition angloise* [à destination du royaume de Naples], *forte de huit ou dix mille hommes, commandée par* Sir James Craig *doit avoir mis à la voile. Toutes les fois que nous aurons des nouvelles, je vous les transmettrai ; je peux même, si vous le désirez, vous abonner au* Morning Chronicle... »

Le futur maréchal Sebastiani commandait alors la cavalerie du camps de Zeist sous les ordres du futur maréchal Marmont.

78. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alexandre-Angélique de).
Lettre autographe signée à Antoine Charles Étienne Paul de La Roche-Aymon, chambellan du prince Henri de Prusse. Wolfenbüttel, 19 mars 1799.1 p. 1/2 in-4, adresse au dos avec vestige de cachet armorié de cire rouge.
200/300 €

BELLE LETTRE ILLUSTRANT LA DÉTRESSE DE L'ARISTOCRATIE EN ÉMIGRATION : « ... *J'ai trop connu la bonté de votre cœur pour pouvoir douter un instant de la tendresse de vos sentimens pour la meilleure et la plus respectable des mères. Aussi ai-je cru vous rendre un vrai service en vous instruisant... de L'HORRIBLE DÉTRESSE OÙ ELLE SE TROUVOIT, BIEN ASSURÉ QUE VOUS FAIRIÉS TOUT CE QUI DÉPENDROIT DE VOUS POUR LA TIRER DE CETTE CRUELLE POSITION et l'en mettre à l'abry pour la suitte, ainsi que mademoiselle votre sœur. Je suis très aise que monsieur votre frère soit chés monsieur votre oncle, je l'aime mieux à la campagne où je le croix plus en sûreté sous le rapport des réquisitions et tous autres qu'à Paris. Ce que vous faites pour monsieur votre père est digne de vous, il auroit des torts avec vous, qu'il vous convient de n'y répondre que par un procédé tel que de lui assurer l'existence que vos moyens et les circonstances peuvent le promettre...* »

ARCHEVÊQUE DE REIMS ET DÉPUTÉ DU CLERGÉ AU ÉTATS GÉNÉRAUX, ALEXANDRE-ANGÉLIQUE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD refusa la Constitution civile du clergé puis le régime concordataire, et rejoignit dans l'exil Louis XVIII qui le fit grand aumônier de France. Il fut ensuite été élevé à la dignité de cardinal (1817), et fait archevêque de Paris (1819). Il était l'oncle du fameux prince de Talleyrand.

« AU MILIEU DE L'ORAGE RÉVOLUTIONNAIRE… »

79. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de).
Lettre signée « *ch. mau. talleyrand* » en qualité de ministre des Relations extérieures, adressée au chargé d'affaires en Valais, Michel-Ange Bernard Mangourit. Paris, 25 floréal an VI [14 mai 1798]. 1 p. 1/2 in-folio, en-tête illustré gravé sur cuivre « *Le ministre des Relations extérieures* ».
400/500 €

« *… J'ai informé le consul de la République française à Mayorque de l'ordre que le Gouvernement provisoire du Valais vient de réitérer aux officiers du régiment de Courten, touchant les croix de S*[aint]*-Louis et du Mérite. Ce consul m'apprendra si ces militaires exécutent cet ordre, ou s'ils sont rebelles à leurs gouvernans* [ce régiment valaisan longtemps au service de la France avait été licencié en 1792, puis reformé en 1796 à Mayorque au service de l'Espagne].
Je vous prie de continuer à m'instuire, comme vous faites, des événemens qui se passent sous vos yeux, ou qui viennent à votre connoissance. AU MILIEU DE L'ORAGE RÉVOLUTIONNAIRE OÙ VOUS ÊTES PLACÉ, l'ascendant que vous avez su gagner sur les esprits, et la confiance que vous avez inspirée aux Valaisans, sont la sauvegarde de ce pays. L'IGNORANCE ET LE FANATISME SONT DEUX MONSTRES QUE VOUS DÉSARMEZ AVEC DOUCEUR ET ADRESSE. Je vous invite à continuer le même zèle, et la même activité. VOUS AUREZ PRÉSERVÉ LE VALAIS DES MALHEURS DE LA GUERRE, et bien mérité de votre Gouvernement. Salut et fraternité… »

80. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de).
Lettre signée « *ch. mau. talleyrand* » en qualité de ministre des Relations extérieures, mais pour le ministre de la Marine et des Colonies absent, adressée à l'ancien capitaine Pierre Migeon. Paris, 19 prairial an VII [7 juin 1799]. 1 p. 1/2 in-folio, en-tête imprimé « Le ministre de la Marine et des Colonies » avec vignette gravée sur bois, fentes aux pliures restaurées.
200/300 €

« *D'après le rapport favorable, citoyen, qui m'a été fait de votre conduite, zèle et capacité, je vous préviens que j'ai accueilli la demande que vous m'avez adressée d'une place de 1er lieutenant dans un des dépôts de recrues de la Marine et que vous serés attaché en cette qualité au dépôt établi ci-devant abbaye de Tresnel…* »

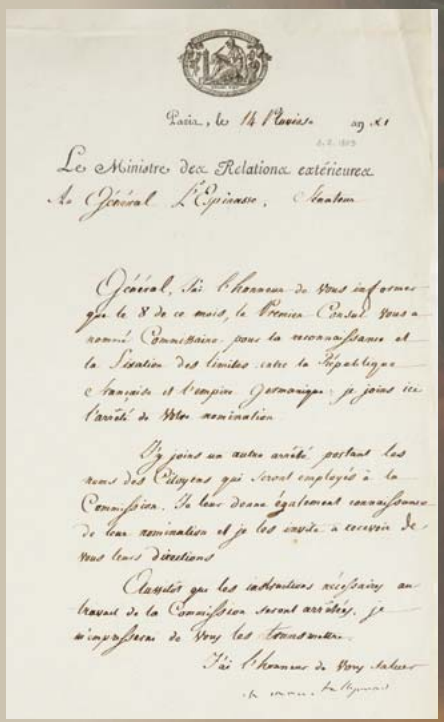
Paris, le 14 Floréal an XI
Les Ministre des Relations extérieures
Au Général L'Espinasse, Sénateur
Général, J'ai l'honneur de vous informer que le 8 de ce mois, le Premier Consul vous a nommé Commissaire pour la reconnaissance et la fixation des limites entre la République Française et l'empire Germanique. je joins ici l'arrêté de votre nomination.
J'y joins un autre arrêté portant les noms des Citoyens qui seront employés à la Commission. Je leur donne également connaissance de leur nomination et je les invite à recevoir de vous leurs directions.
Aussitôt que les indemnités nécessaires au travail de la Commission seront arrêtées, je m'empresserai de vous les transmettre.
J'ai l'honneur de vous saluer

81. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de).
Lettre signée au général et sénateur Augustin de Lespinasse. Paris, 14 pluviôse an XI [3 février 1803]. 1 p. in-folio, en-tête imprimé « *Le ministre des relations extérieures* » avec vignette gravée sur bois.
150/200 €

« *… Le premier consul vous a nommé commissaire pour la reconnaissance et la fixation des limites entre la République française et l'Empire germanique…* »

Bureau des Pensions
Liberté. Egalité
Pension de 2500 fr
Paris, le 16 Vend.re an 5 de la République une et indivisible.
Le Ministre de la Marine et des Colonies,
Au Cen Fabre, ancien quartier maître
à Villeneuve sur Lot
Truguet

82. TRUGUET (Laurent Jean-François).
Lettre signée en qualité de ministre de la Marine et des Colonies, adressée à l'ancien quartier-maître Fabre à Villeneuve-sur-Lot. Paris, 16 vendémiaire an V [7 octobre 1796]. 1 p. in-folio, en-tête imprimé « Le ministre de la Marine et des Colonies » avec vignette gravée sur bois.
150/200 €

« *Je m'empresse de vous prévenir, citoyen, que vous êtes compris, pour une somme annuelle viagère de 2500 f., sur un état de pensions dont le payement a été ordonné par la loi du 20 fructidor dernier. J'ai éprouvé une véritable satisfaction à vous procurer cette RÉCOMPENSE DUE À VOTRE COURAGE ET AUX BLESSURES QUE VOUS AVEZ REÇUES EN DÉFFENDANT LA CAUSE DE LA LIBERTÉ...* »

LES « MISÉRABLES CHAUMIÈRES DE LA LITHUANIE ET DE LA SAMOGITIE »

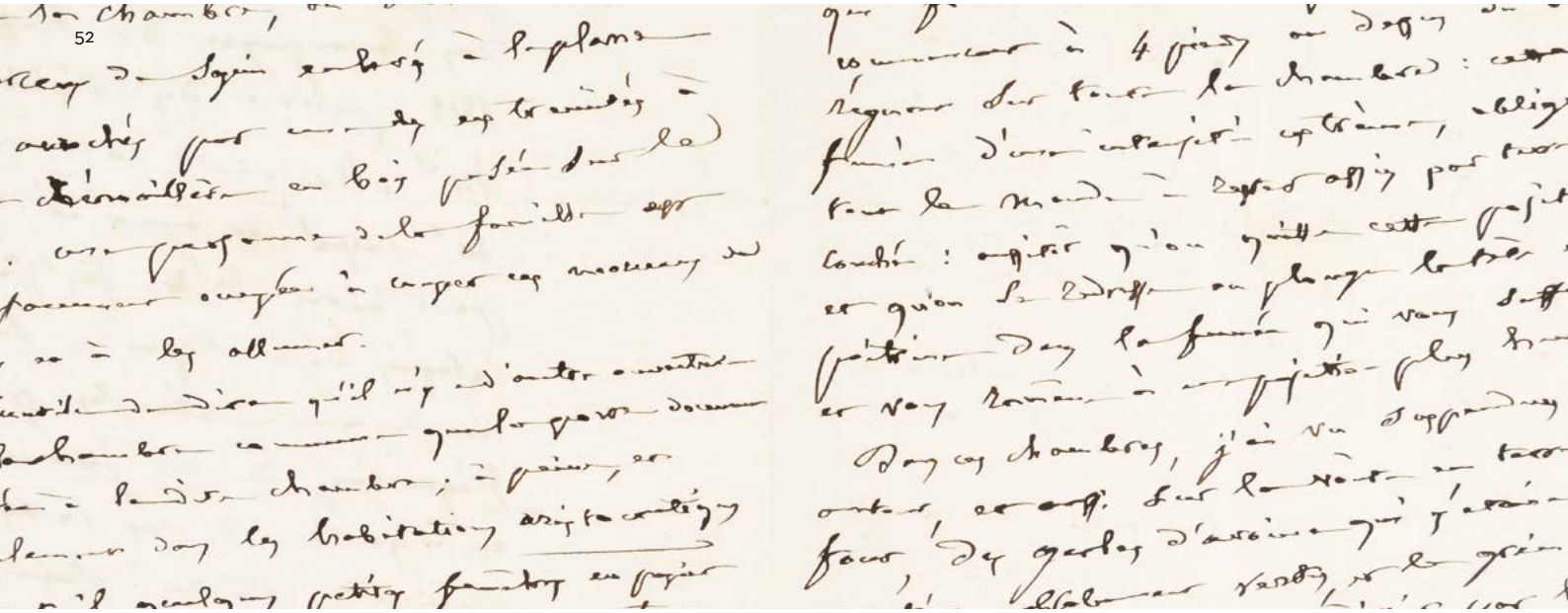

83. VAILLANT (Jean-Baptiste Philibert).
Lettre autographe signée. S.l., 19 juin 1865. 3 pp. in-8, en-tête imprimé « *Ministère de la Maison de l'empereur* ».
150/200 €

RARES SOUVENIRS SUR LA CAMPAGNE DE RUSSIE EN 1812, à laquelle le maréchal Vaillant (1790-1872) avait participé comme lieutenant puis capitaine de sapeurs.

« *... Dans la campagne de Russie, en 1812, portant des dépêches du m*[aréch]*al Macdonald commandant le 10e corps, et ayant été obligé, pour éviter d'être pris par les Cosaques déjà répandus sur les voies de communication les plus fréquentées, de me jeter à droite ou à gauche de ces routes principales, j'ai dû à plusieurs reprises séjourner dans de misérables chaumières de la Lithuanie et de la Samogitie.*
DANS CES CHAUMIÈRES, OÙ UNE SEULE CHAMBRE AVEC SOL EN TERRE, À PEINE HAUTE DE HUIT PIEDS SOUS POUTRES, SERT DE LOGEMENT AU PÈRE, À LA MÈRE, À 4 OU 5 ENFANTS, AUX CHIENS, PARFOIS AUX COCHONS... ON SE CHAUFFE AVEC UN TAS DE BOIS DE SAPIN POSÉ AU MILIEU DE LA CHAMBRE et par un four dont la bouche est à l'extérieur de la chambre ; on s'éclaire avec des morceaux de sapin... accrochés par une des extrémités à un crémaillère en bois posée sur le sol. Une personne de la famille est constamment employée à couper ces morceaux de bois et à les allumer. Inutile de dire qu'il n'y a d'autre aération à la chambre commune que la porte donnant entrée à la dite chambre ; à peine, et seulement dans les habitations aristocratiques *y a-t-il quelques petites fenêtres en papier huilé ou en verre – ces fenêtres ou trous n'ont pas plus de un décimètre, deux décimètres au plus, de côté. Point de cheminée ; il y en a une seule, celle du baron. Je me trompe, une seconde, celle des juifs, pour tous le village. Si on ajoute à cette description un jardin de 10 à 12 mètres de côtés, avec une demi-douzaine de choux, on aura une idée de CE QU'ÉTAIENT LES LOGEMENTS DE LA POLOGNE ET DE LA RUSSIE EN 1812 ! Le feu entretenu au milieu de la chambre... produit une fumée qui forme une couche parfaitement horizont*[a] *le commençant à 4 pieds au-dessus du sol, et régnant sur toute la chambre : cette fumée, d'une intensité extrême, oblige tout le monde à rester assis par terre ou couché : aussitôt qu'on quitte cette position et qu'on se redresse, on plonge la tête et la poitrine dans la fumée qui vous suffoque et vous ramène à une position plus humble. Dans ces chambres, j'ai vu, suspendues tout autour, et aussi sur la voûte en terre des fours, des gerbes d'avoine qui y étaient apportées absolument vertes, et le grain tout à fait laiteux. L'avoine mûrissait par l'effet de cette chaleur artificielle, et devenait très bonne, tant pour la nourriture des hommes que pour être employée comme semence au printemps suivant...* »

84. ***CAMPAGNES DES FRANÇAIS SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE.***
Paris, librairie rue Visconti, 22 [Penaud et Joly], [vers 1865]. In-folio, 60 ff., dont 2 imprimés et 58 gravés sur cuivres, demi-basane verte, dos à nerfs, tranches dorées, reliure frottée avec quelques épidermures, quelques mouillures, plus larges aux derniers feuillets (*reliure moderne*).
200/300 €

La « table des planches » donne ici un total de 60, mais prend en compte aussi bien les 58 estampes que les 2 feuillets imprimés (soit le titre désigné comme « frontispice », et la table elle-même).

TRÈS BELLE SUITE DE PLANCHES GRAVÉES SUR CUIVRE, principalement d'après les compositions de Carle Vernet et de Jacques François Joseph Swebach. Il s'agit d'un retirage d'une partie des cuivres de deux séries : les *Tableaux historiques des campagnes d'Italie d'Italie* publiées en 1806 chez Jean-Baptiste Daniel Auber, et les *Campagnes mémorables des Français en Égypte, en Italie, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie, en Saxe etc.* publiées en 1817 chez Jacques-Louis Bance dit Bance aîné.

PROVENANCE : « *OSCAR DE BERNADOTTE DE PONTE CORVO* » (signature ex-libris datée de Nice le 8 novembre 1892, en 2 endroits, sur le titre et sur une des gardes supérieures).

« LE GRAND-DUC MICHEL DE RUSSIE, QUI EST ICI, ARRIVERA À CALAIS JEUDI »

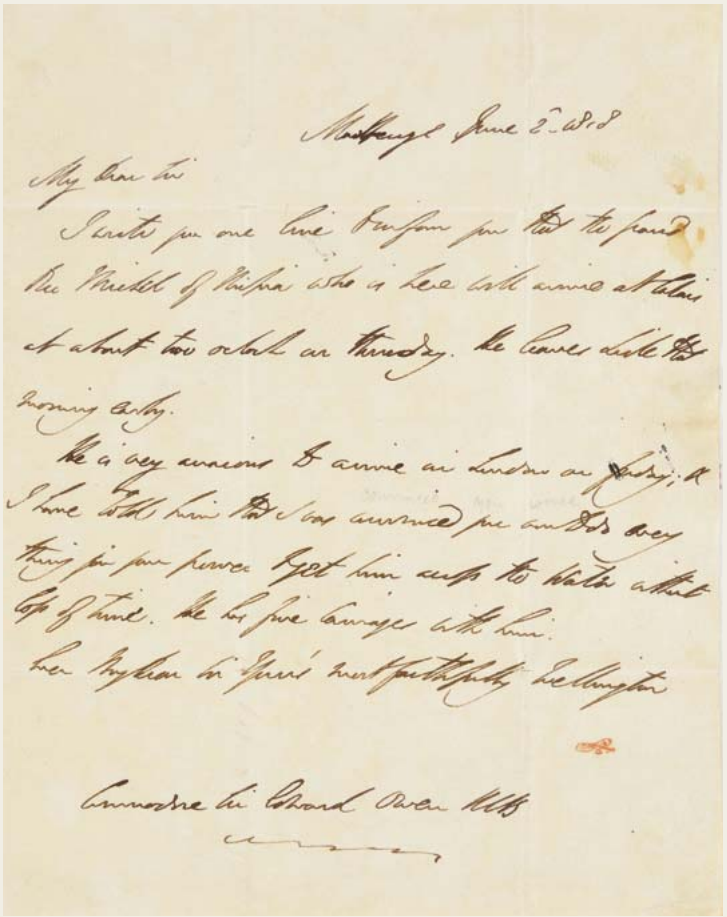

85. WELLINGTON (Arthur Wellesley, duc de).
Lettre autographe signée en deux endroits au *commodore* Edward Owen. Maubeuge, 2 juin 1818. 1 p. in-4, adresse au dos, vestige de cachet de cire rouge.
500/600 €

« *I write you one line to inform you that the grand-duc Michel of Russia, who is here, will arrive at Calais at about two o'clock on Thursday. He leaves Lisle that morning early. He is very anxious to arrive in London on Friday ; & I have told him that I was convinced you would do everything in your power to get him across the water in that laps of time. He has five carriages with him…* »
Traduction : « *Je vous écris une ligne pour vous informer que le grand-duc Michel de Russie, qui est ici, arrivera à Calais jeudi vers deux heures. Il quitte Lille tôt ce matin-là. Il est très désireux d'arriver à Londres vendredi ; & je lui ai dit que j'était convaincu que vous feriez tout ce qui était en votre pouvoir pour lui procurer la traversée dans ce laps de temps. Il a cinq voitures avec lui…* »

Maubeuge fut de 1815 à 1818 une des dix-huit places du Nord de la France réservées aux forces alliées d'occupation.

JOINT, du même, une lettre autographe signée, adressée à Nicholas Vansittard, baron Bexley. Stratfield Saye House [Hampshire en Angleterre], 6 septembre 1824. À l'époque de l'Empire, Lord Bexley remplit entre autres les fonctions de secrétaire d'État au Trésor (1806-1807) puis de chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances, 1812-1822). En 1824, il occupait le poste de chancelier du duché de Lancaster.

Liberté. Egalité.

Bataillon

des Patriotes de 1789.

JE soussigné Commandant ledit Bataillon, sous les ordres du citoyen BERRUYER, Général de division, certifie que le citoyen Roussillon s'est trouvé au poste d'honneur les 12, 13 et 14 Vendémiaire dernier, pour défendre la République et la Représentation nationale; en foi de quoi j'ai signé le présent. Pour lui servir et valoir ce que de raison. Paris, ce 30 Vendémiaire, an IV.e de la République française, une et indivisible.

Le Commandant dudit Bataillon.

Vu par le Commandant la colonne.

Vu à l'Etat-major général de l'Armée de l'Intérieur.

Vu par les Représentans du peuple, Général en chef.

86. RÉVOLUTION ET PREMIER EMPIRE.
Importante réunion d'environ 170 autographes et manuscrits.
6.000/8.000 €

Cette très belle collection comprend notamment :

– Jean-Pierre André AMAR (avec Grégoire Marie Jagot, provenance : *Bibliotheca Lindesiana*), Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC, Paul de BARRAS (avec Jean-François-Marie Goupilleau et Achille Duvigneau), François BARTHÉLEMY, Pierre BOURBOTTE, Ange CHIAPPE, Pierre-Claude-François DAUNOU, Louis Thibault DU BOIS DU BAIS (avec Philippe Constant Joseph Briez), Roger DUCOS (avec Claude-Alexandre Ysabeau), Nicolas FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU, Stanislas Louis Marie FRÉRON, Ghislain François Joseph LE BON, Jérôme PÉTION DE VILLENEUVE (avec Joseph Servan de Gerbey), Jean-François REUBELL, Pierre-Louis ROEDERER, Antoine-Christophe SALICETI.

– Napoléon BONAPARTE (secrétaire, avec Hugues-Bernard Maret et Claude-Ambroise Régnier), Eugène de BEAUHARNAIS.

– Lazare CARNOT, Jean-Antoine CHAPTAL, Henry CLARKE (à la veuve du général Moreau), Emmanuel CRETET, Denis DECRÈS, Jean-Pierre DUVAL, Joseph FOUCHÉ, Dominique-Joseph GARAT, Pierre Henri Marie Hélène Tondu dit LEBRUN-TONDU.

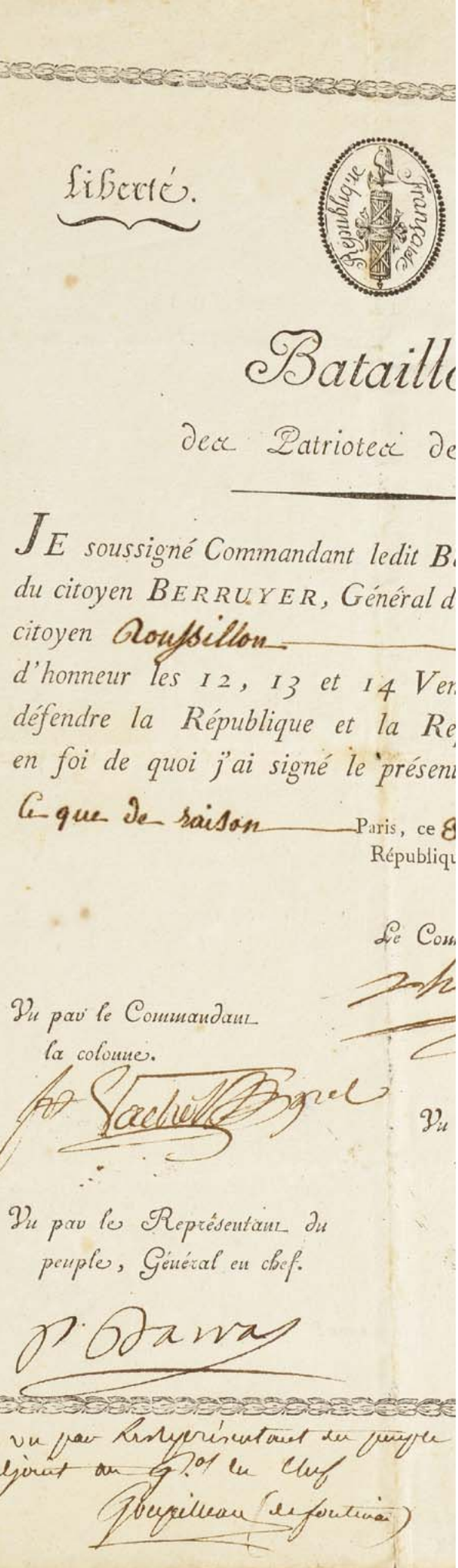

– Antoine-François ANDREOSSY, Charles-Pierre-François AUGEREAU, Louis BARAGUEY D'HILLIERS, Auguste-Daniel BELLIARD, Jean-Baptiste Jules BERNADOTTE, César BERTHIER, Léopold BERTHIER, Louis-Alexandre BERTHIER, Jean-Baptiste BESSIÈRES (avec Marie François Auguste Caffarelli Du Falga et Bernard Georges François Frère), Louis Auguste Victor de Ghaisnes de BOURMONT, François-Joseph BOUVET DE PRÉCOURT, Eustache BRUIX, Guillaume Marie Anne BRUNE, Gaspard Jean-Baptiste BRUNET, Pierre Jacques Étienne CAMBRONNE (avec plusieurs personnes dont Louis Baraguey d'Hilliers et Louis François Lanchantin), Jean-François CARTEAUX, Armand Augustin Louis de CAULAINCOURT, Jean-Baptiste CERVONI, Joseph CHABRAN, Jean Étienne Vachier dit CHAMPIONNET, Henri François Marie CHARPENTIER, Michel Marie CLAPARÈDE, Adam Philippe de CUSTINE DE SARRECK, Jean-François Joseph DEBELLE, Jean-Louis de Billy dit DEBILLY, Jean-Baptiste DROUET D'ERLON, Philibert-Guillaume DUHESME, Mathieu DUMAS, Victor-Guy DUPERRÉ, Géraud Christophe Michel DUROC (avec Louis-Alexandre Berthier), Jean-Baptiste EBLÉ, Pierre-Marie Bartholomé FERINO, Maximilien Sébastien FOY, Louis FRIANT, Maurice Étienne GÉRARD, Laurent de GOUVION SAINT-CYR, Paul GRENIER, Emmanuel de GROUCHY, Charles Étienne GUDIN DE LA SABLONNIÈRE, Gabriel Marie Théodore Joseph d'HÉDOUVILLE, Étienne HEUDELET DE BIERRE, Augustin Jean-Baptiste JACOBÉ DE TRIGNY, Jean-Baptiste JOURDAN, Jean-Andoche JUNOT, Jean-Baptiste Isidore LAMARQUE D'ARROUZAT, Thomas Mignot de LAMARTINIÈRE, Antoine Charles Louis de LASALLE, Claude-Jacques LECOURBE, François-Joseph LEFEBVRE, Étienne Jacques Joseph Alexandre MACDONALD, Auguste Frédéric Louis Viesse de MARMONT (avec Augustin Gabriel d'Aboville et Jean-Louis Olivier Mossel), Jacques François de Boussay de MENOU, Claude-Marie MEUNIER (avec Pierre Dupont de L'Étang), Jean-Baptiste MEYNIER, Bon Adrien Jeannot de MONCEY, Louis-Pierre MONTBRUN (avec François Guérin d'Étoquigny), Jean-Victor MOREAU, Édouard MORTIER, Louis de NARBONNE-LARA, Pierre-Jacques OSTEN, Nicolas Charles OUDINOT, Jean-Martin PETIT (avec Édouard Mortier), Jean-Charles PICHEGRU, Henri-Thomas REUBELL, Jean-Louis Ébénézer REYNIER, Joseph ROGNIAT, Charles-Philippe RONSIN, Cyr Nugues dit SAINT-CYR NUGUES, Antoine-Joseph SANTERRE, Barthélemy Louis Joseph SCHERER, Jean Mathieu PHILIBERT, Joseph SOUHAM, Nicolas Jean de Dieu SOULT, Louis-Gabriel SUCHET, Laurent Jean-François TRUGUET, Louis-Marie TURREAU de Garambouville de Linières, Jean-Marie Mellon Roger VALHUBERT, Dominique Joseph René VANDAMME, Claude Victor Perrin dit VICTOR, Martin VIGNOLLE, Louis-Thomas VILLARET DE JOYEUSE, François WATRIN.

– La duchesse d'ABRANTÈS Laure Permon épouse Junot, le duc d'ANGOULÊME Louis-Antoine de Bourbon, Cuthbert COLLINGWOOD (amiral anglais qui fut le second de Nelson à Trafalgar), Carl Theodor von DALBERG (prince primat de la Confédération du Rhin), Ange-Hyacinthe Maxence de DAMAS, Dominique-Jean LARREY, Jean Georges Claude Baude de PONT-L'ABBÉ, Raymond de SÈZE (1817), Josef de URRUTIA.

– Etc.

Joint : Pierre-Jean DAVID D'ANGERS, Henri-Dominique LACORDAIRE.

CERTIFICAT NATIONAL.

NOUS, Maire de la Ville de Paris, & nous Commandant-Général de la Garde-Nationale-Parisienne,

Nous étant fait représenter la Cartouche donnée par le ci-devant Commandant du Régiment des Gardes-Françoises, au nommé Pierre Théodore charpentier de la Comp.ie de Mazancourt Mais, voulant en outre lui donner, au nom de la Ville de Paris, un témoignage d'estime & de reconnoissance, pour sa bonne conduite dans la Révolution, avons expédié le présent Certificat, revêtu de Nos Signatures, & des Armes de la Ville, pour être un Monument des Services qu'il a rendus à la Nation, ainsi que de la justice d'une Ville libre envers un Soldat Patriote

Fait à Paris le vingt six aout 1789

Bailly maire

Lafayette

87. RÉVOLUTION ET PREMIER EMPIRE.
Collection d'environ 75 documents montés sur bristols reliés en 2 albums de demi-chagrin vert sombre, dos à nerfs ornés, plats de toile chagrinée vert sombre, tranches dorées, reliures usagées, plusieurs feuillets détachés (*reliure vers 1860*).
600/800 €

– Jean-Sylvain BAILLY, Paul de BARRAS, François-Antoine BOISSY D'ANGLAS, Jean-Jacques Régis CAMBACÉRÈS, Lazare CARNOT (dont une lettre contresignée par Jacques-Nicolas Billaud dit Billaud-Varenne et Jean-Marie Collot d'Herbois), Louis-Jérôme GOHIER, l'abbé Henri GRÉGOIRE, André Jeanbon dit JEANBON SAINT-ANDRÉ, Jean-Denis LANJUINAIS, Louis-Marie LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, Philippe-Antoine Merlin dit MERLIN DE DOUAI, Antoine-Christophe Merlin dit MERLIN DE THIONVILLE, Claude-Ambroise RÉGNIER, Jean Lambert TALLIEN, Marc Guillaume Alexis VADIER.

– Jean-Pierre-François BONET, Jean-Dominique COMPANS, François-Louis DEDON DUCLOS, Nicolas DUCOS, Adrien Jean-Baptiste Amable Ramond Du Bos DUTAILLIS, Achille DUVIGNEAU, Gilbert Du Motier de LA FAYETTE, Marcellin de MARBOT (avec Pierre de Riel de Beurnonville et Pierre-Dominique Prévost), Louis-Marie TURREAU de Garambouville de Linières, Martin VIGNOLLE.

– Antoine-François FOURCROY.

– Etc.

Avec une vingtaine de portraits gravés, montés (certains détachés).

88. RÉVOLUTION, PREMIER EMPIRE ET DIVERS.

Ensemble de 23 volumes et plaquettes imprimés, reliés et brochés, défauts et incomplétudes.
200/300 €

DUMOURIEZ (Charles-François). *Mémoires*. À Londres, et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, 1794. 2 tomes en un volume in-8, demi-basane brune de l'époque. Édition parue la même année que l'originale. — *ÉTAT GÉNÉRAL DES ROUTES DE POSTE de l'Empire français*. À Paris, de l'Imprimerie impériale, 1811. In-8, basane racinée ornée, armes de Napoléon Ier dorées sur les plats, reliure de l'époque avec restaurations, carte manquante. — *EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE FRANÇAIS. 1806 et 1807.* À Paris, de l'Imprimerie impériale. Septembre 1807. In-8, broché sous couverture d'attente. — LECOURBE (Jacques-François). *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres.* Paris, chez Gabriel Warée, Lenormant, Delaunay, 23 avril 1814. In-8, broché. Édition originale, exemplaire signé par l'auteur. Le juge Lecourbe, frère du général, fut un de ceux qui votèrent pour l'acquittement du général Moreau. — MOZART (Wolfgang Amadeus). *Figaro's Hochzeit*. Braunschweig bei G. M. Meyer jr, [vers 1830]. In-4 oblong, demi-basane de l'époque usagée, larges mouillures. — *RECUEIL DES INTERROGATOIRES SUBIS PAR LE GÉNÉRAL MOREAU.* À Paris, de l'Imprimerie impériale. Prairial an XIII [mai-juin 1805]. In-8, demi-basane blonde de l'époque. — *PIÈCES OFFICIELLES TOUCHANT L'INVASION DE ROME PAR LES FRANÇAIS, en M.DCCC VIII.* À Rome, chez les Marchands de nouveautés. Octobre 1809. In-8, broché sous couverture d'attente. Volume de supplément à la *Correspondance authentique de la Cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'État romain* (1809). — Recueils du *Journal de l'Empire* (1813) et du *Journal des débats* (1815). — Etc.

89. RÉVOLUTION ET PREMIER EMPIRE.

Ensemble de documents divers, principalement imprimés : plaquettes, placards, assignats, etc.
150/200 €

– LOUIS XVI. *Proclamation du roi, relative aux ASSIGNATS décrétés par l'Assemblée nationale. Du 19 avril 1790*. S.l., 1790. 2-(2 blanches) pp. – SÈZE (Raymond de). *DÉFENSE DE LOUIS, prononcée à la barre de la Convention nationale, le mercredi 26 décembre 1792.* À Paris, de l'Imprimerie nationale, 1792. In-8, (2)-49-(1 blanche) pp., en feuilles. – CONSTITUTION MONTAGNARDE DE L'AN I : *Acte constitutionnel, précédé de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Présenté au peuple français, par la Convention nationale, le 24 juin 1793.* S.l., de l'Imprimerie des 85 départemens et de la Société des Jacobins, [1793]. In-8, 8 pp., en feuilles. – CONVENTION NATIONALE. *Adresse de la Convention nationale aux Français. Séance du 14 août 1793.* [Paris], de l'Imprimerie nationale, [1793]. In-8, 2-(2 blanches) pp. APPEL « AUX ARMES » en défense de la République menacée par « les despotes de l'Europe ». – BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine de). *Rapport sur la liberté des cultes, fait* [...] *dans la séance du 3 ventôse, an IIIe*. À Pau, de l'imprimerie du département. Germinal an III [mars ou avril 1795]. In-8, 20 pp., en feuilles. – CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE pour l'année courant de septembre 1804 à septembre 1805. 2 planches in-4 oblong gravées sur cuivre avec 6 compositions allégoriques. – DIEUDONNÉ (Christophe). *Arrêté du préfet* [du département du Nord] *relatif au* Te Deum *qui doit être chanté dans toutes les paroisses et succursales, en actions de grâces de la NOMINATION DE NAPOLÉON BONAPARTE À LA DIGNITÉ IMPÉRIALE.* À Douai, de l'imprimerie de Marlier, [1804]. Placard in-plano, taches avec manques de papier. Mention manuscrite marginale signée par un certain Pollet, « *lu et publié au son de la cloche, le peuple assemblé, le 24 prairial an XII* [13 juin 1804]*, 1er de l'Empire.* » – CAMPAGNE D'AUSTERLITZ. Paris, chez l'éditeur, [1806]. Placard in-plano imprimé avec ornements typographiques, taches et un manque portant atteinte à quelques mots. Publication « à la gloire des armées françaises et alliées », exposant le déroulement de la campagne. – CAMPAGNE DE RUSSIE : *XIVe bulletin de la Grande-Armée*. S.l., [1812]. Rédigé à Smolensk, et concernant les opérations menées du 16 au 19 août, comprenant le combat de Polotsk et la bataille de Valoutina-Gora. – *DERNIERS EFFORTS, ADIEUX ET PLEURS DE BUONAPARTE, DIT NAPOLÉON.* [Paris], de l'imprimerie de J.-M. Eberhart, [1814]. 4 pp. in-4. – VERDIER (Jean-Antoine). *Ordre du jour.* À Marseille, de l'imprimerie de Mossy, [1815]. Placard in-plano, vignette gravée sur bois aux armes de l'Empire. Daté du 29 mai 1815, cet ordre du jour adressé aux soldats de la 8e division militaire appelle à la discipline pour limiter leurs excès dans cette ville royaliste. – BATAILLE DE WATERLOO : *The London Gazette Extraordinary.* N° 17028. Londres, Robert George Clarke,

22 juin 1815. Comprend la dépêche de Lord Wellington annonçant la victoire des Alliés à Waterloo, avec récit circonstancié.

– Papier-monnaie révolutionnaire en coupures ou en planches : assignats de 10 sous, 15 sols, 25 sols, 50 sols, 5 livres, 10 livres, 25 livres, 50 livres, 100 livres, 125 livres, 250 livres, 100 francs ; promesse de mandat territorial pour 25 francs, 100 francs. JOINT, quelques billets français et étrangers.

90. RÉVOLUTION ET PREMIER EMPIRE.
Importante collection d'environ 150 estampes, principalement des portraits de personnalités militaires.
150/200 €

91. ABRANTÈS (Laure Permon, duchesse d').
3 lettres.
100/150 €

LA VEUVE DU GÉNÉRAL JUNOT ÉVOQUE SES TRAVAUX LITTÉRAIRES. Lettre autographe signée à un éditeur. S.l., « *ce mercredi matin* » : « *J'ai fait une comédie intitulée* Une Soirée chez Mme Geoffrin*, en un acte et en prose, qui a été représentée sur le théâtre de l'hôtel Castellane..., avec succès et dans laquelle je remplissais moi-même le p*[rinci]*pal rôle... Je désire que cet ouvrage soit bien édité et je m'adresse à vous contre la coutume voulue qui fait que les auteurs attendent les libraires, mais ma position est suffisamment fixée pour qu'on sache que je ne cours pas après un éditeur. Seulement... je n'ai fait encore rien pour le théâtre. Je vais donner incessamment... un drame en 5 actes à la Porte-Saint-Martin sur un sujet espagnol et un autre... au Français sur un sujet oriental... Alors, Monsieur, je traiterai avec vous de ces ouvrages...* » — Lettre autographe signée à un baron. S.l.n.d « ... *Je ne veux pas vous retenir à lire mes* fatras. *J'aurai l'honneur de vous envoyer demain ou après la 4e livraison des femmes célèbres* [*Les Femmes célèbres*, en collaboration avec Joseph Straszewicz, ouvrage paru en 1834], *contenant Marie de Médicis, Lady Montague, Christine de Suède, et Marie-Antoinette...* » Elle demande également à faire admettre son fils aux bals particuliers du roi. — Lettre manuscrite au général et futur maréchal Étienne Maurice Gérard. S.d. Feuillet monté sur papier. Demande d'entretien au sujet d'un de ses enfants. — JOINT, une lettre autographe signée de la fille de la duchesse, Joséphine (1838).

92. BERNARD (Émile).
Lettre autographe signée à une « *délicieuse amie* ». S.l., 1er septembre 1917. 2 pp. in-folio, grande gravure sur bois originale sur la première page.
50/100 €

« *... Revenu momentanément de Molesme, j'ai respiré votre lettre odorante d'amitié et de fleurs sauvages. Comme cela m'a fait de joie ; vous ne nous avez pas oubliés, là-bas, dans le Paradou... Merci, adorable amie, de savoir encore qu'il est dans l'Yonne un peintre qui vous repeint tous les jours en son âme, après avoir tenté un peu vainement peut-être de le faire avec ses pinceaux. Oui, votre chère et toujours charmeuse effigie est en moi et mes oreilles entendent la claire et berceuse musique de votre voix flexueuse et cordiale. QUEL MALHEUR QUE TOUS CES PAYSAGES QUE JE VIENS DE METTRE SUR LA TOILE NE PUISSENT ENTRER EN VOS YEUX !...* »

La gravure représente une scène médiévale, où une vieille pauvresse semble mendier auprès d'une jeune femme (118 x 164 mm, à l'encre terre de Sienne brûlée)

93. BONAPARTE (Mathilde).
Lettre autographe signée à sa « *chère duchesse* ». S.l., « *vendredi* ». 2 pp. in-12, en-tête gaufré à son initiale couronnée.
50/100 €

« *Je voudrais vous voir et je ne sais à quelle heure vous donner rendez-vous dans la journée – tous mes jours sont pris jusqu'à jeudi prochain – ce qui remettrait bien loin le plaisir de vous voir. Le soir je suis chez moi, venez me voir en robe montante, et croyez à toute l'expression de tous mes sentiments les plus distingués et dévoués…* »

94. BONAPARTE (Napoléon-Jérôme).
Lettre autographe signée à son « *cher maréchal* ». S.l., « *ce lundi 2 mai* ». 1/2 p. in-12.
50/100 €

« *Je vous serai reconnaissant de vouloir bien recevoir mon officier d'ordonnance M. David. Le jeune homme mérite vraiment toute votre bienveillance…* » Fils du roi Jérôme, le prince Napoléon-Jérôme Bonaparte était donc le neveu de Napoléon Ier.

JOINT, une lettre signée du même concernant L'ÉRECTION À AJACCIO DU MONUMENT À LA MÉMOIRE DE NAPOLÉON Ier (1862).

95. CAGLIOSTRO (Giuseppe Balsamo, dit le comte Alessandro di).
Plaquette imprimée intitulée *Requête au Parlement, les Chambres assemblées* […], *signifiée à M. le procureur-général, le 24 février 1786*. S.l.n.n., [1786]. In-8, 5-(1 blanche), broché sous couverture muette d'attente.
200/300 €

Mêlé à « l'affaire du collier », le comte de Cagliostro fut embastillé durant dix mois, du 21 août 1785 au 1er juin 1786 avant d'être expulsé. Il demande ici l'élargissement de son épouse, enfermée comme lui à la Bastille, ajoutant qu'il ne demandera rien pour lui : « DÉCRÉTÉ DE PRISE DE CORPS, IL ATTENDRA DANS LES FERS LE MOMENT OÙ LA JUSTICE, ENFIN DÉSABUSÉE, RENDRA À SON INNOCENCE UN TÉMOIGNAGE ÉCLATANT » (p. 2).

AVENTURIER FLAMBOYANT, ALCHIMISTE ET FONDATEUR DE LA MAÇONNERIE ÉGYPTIENNE, LE COMTE DE CAGLIOSTRO (1743-1795) FUT IMMORTALISÉ PAR DUMAS PÈRE, SAND, NERVAL, ET MOZART qui l'exalta dans le personnage de Sarastro (*La Flûte enchantée*, 1791)…

Imprimé à la suite, un mémoire avec consultation de février 1786 en faveur de Jean-Charles-Vincent de Bette d'Étienville, autre protagoniste de l'affaire du collier, également emprisonné, (2)-31-(1 blanche) pp.

DUMAS HISTORIEN MILITAIRE

96. DUMAS père (Alexandre).
Lettre autographe signée à un colonel [Brahaut, d'après une note anciene au crayon d'une autre main]. [Septembre ou octobre 1841, d'après une apostille du destinataire]. 2 pp. in-8.
200/300 €

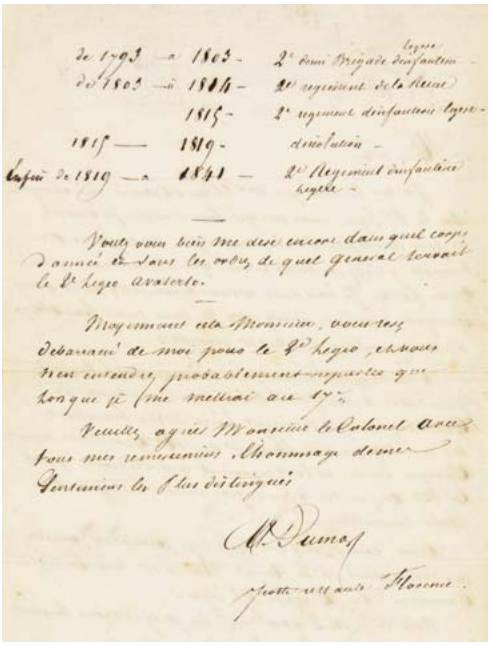

SUR SON *HISTOIRE DU 2e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE. Publiée par ordre de S.A.R. feu Mgr le duc d'Orléans*, sans nom d'auteur, chez Béthune et Plon en 1843.

« *J'AI REÇU LES NOTTES QUE Mr LE DUC D'ORLÉANS M'A ENVOYÉES SUR LE 2E LÉGER mais malgré leur netteté, je crains de faire, par le peu d'habitude que j'ai de ce genre de travail, quelque petite erreur qui deviendrait une grosse faute. Je vais donc, si vous le permettez, vous poser quelques questions, auxquelles je vous serai bien obligé de me répondre le plutôt possible... Comme il faut une tige première, veuillez me dire d'abord si le Royal italien est bien la tige commune du 2e et du 17e léger. Puis si le n° 2 a bien suivi les progressions suivantes : de 1671 à 1784, Royal italien, de 1784 à 1791, chasseurs royaux du Dauphiné, de 1791 à 1793, 2e bataillon de chasseurs, de 1793 à 1803, 2e demi-brigade d'infanterie légère, de 1803 à 1814, 2e régiment de la Reine, 1815, 2e régiment d'infanterie légère, 1815-1819, dissolution, enfin de 1819 à 1841, 2e régiment d'infanterie légère.*
VOULEZ-VOUS BIEN ME DIRE ENCORE DANS QUEL CORPS D'ARMÉE ET SOUS LES ORDRES DE QUEL GÉNÉRAL SERVAIT LE 2e LÉGER À VATERLO. Moyennant cela,... vous serez débarrassé de moi pour le 2e léger, et vous n'en entendrez probablement reparler que lorsque je me mettrai au 17e... »

Le colonel Germain-Nicolas Brahaut publia entre autres plusieurs historiques régimentaires dans les années 1840, et a collaboré à l'*Histoire de l'armée et de tous les régiments* d'Adrien Pascal (1860-1864).

LA NAISSANCE DU ROI DE ROME RACONTÉE PAR ISABEY

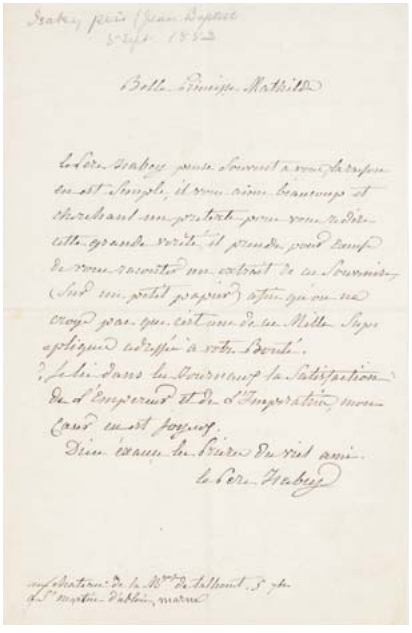

97. ISABEY (Jean-Baptiste).
Lettre autographe signée à Mathilde Bonaparte. « *Au château de la* m[ar]*quise de Talhouët... à St-Martin d'Ablois, Marne* », 5 septembre 1853. 3 pp. in-8.
300/400 €

« *Belle princesse Mathilde, le Père Isabey pense souvent à vous. La raison en est simple, il vous aime beaucoup et cherchant un prétexte pour vous redire cette grande vérité, il prends pour excuse de vous raconter un extrait de* [s]*es souvenirs (sur un petit papier), afin qu'on ne croye pas que c'est une de ces mille suppliques adressées à votre bonté. Je lis dans les journaux la satisfaction de l'empereur et de l'impératrice, mon cœur en est joyeux. Dieu exauce les prières du vieil ami...*
EXTRAIT DES SOUVENIRS D'ISABEY. 1820... On parloit de grossesse, ce n'étoit encore que causeries des femmes de la chambre, mais incontinent, la satisfaction de l'empereur certifia le fait ; et voilà que du plus petit au plus grand, chacun prépare son compliment ; quelle bonne aubaine pour les faiseurs de discours, les fournisseurs de laye[t]*tes, et les marchands de joujoux ! L'ENFANT N'ÉTOIT PAS NÉ QUE L'ON SOLLICITAIT LES EMPLOIS DE LA MAISON ; VOUS, ME DISOIT-ON, VOUS SEREZ MAÎTRE DE DESSIN DU DAUPHIN ; taisez-vous, disoit un autre, ce ne sont que les fils de roi qui sont dauphins, le fils de l'empereur sera roi en naissant. Ce jour tant désiré, enfin, est arrivé, dans toutes les paroisses les prières sont demandées ; il étoit bien convenu que les vieux canons des Invalides, toujours chargés d'annoncer la joyeuse nouvelle, annonceroient l'heureux accouchement et diraient le*

sex[e] *de l'enfant... Il étoit 9 heures du matin, autant il m'en souvient, le jour étoit beau, toute la population se portoit du côté du Palais, et c'est une justice à rendre à ce peuple si méchant, si féroce le 10 août 1792 ; il étoit respectueux le 20 mars 1811,... les ieux fixés du côté des appartements de l'impératrice, il attendoit en silence ; lorsqu'UN COUP DE CANON, AU MILIEU DE CE CALME, PRODUISIT L'EFFET D'UN COUP DE TONNERRE. «UN», DISOIT TOUT CE PEUPLE QUI COMPTOIT ENSEMBLE ; DANS TOUT PARIS ÉTOIT DE MÊME ; VOITURES, CHEVAUX, PIÉTONS NE BOUGEOIENT PLUS : AU VINGT-DEUXIÈME, UN HOURA GÉNÉRAL, TOUTES LES CLOCHES, LES FAUX-BOURDONS DE LA CAPITALE SE MÊLENT AUX 101 COUPS DE CANONS QUI ANNONCENT UN SUCCESSEUR À NAPOLÉON ; «Vive le nouveau né ? Vive l'empereur ! Vive l'impératrice...* »

UN DES PEINTRES OFFICIELS DU RÉGIME IMPÉRIAL, JEAN-BAPTISTE ISABEY (1767-1855) débuta sa carrière sous l'Ancien Régime : ami d'Hubert Robert et élève de David, il fut remarqué par Marie-Antoinette. Devenu par la suite professeur de dessin au pensionnat de madame Campan, il connut Hortense de Beauharnais par qui il rencontra Joséphine de Beauharnais, et fut dès lors admis dans le cercle de la Malmaison. IL JOUA UN RÔLE CENTRAL DANS LA CONCEPTION DE L'APPARAT DU SACRE, DESSINA L'ÉTOILE DE L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, et fut nommé en 1805 premier peintre de la chambre de l'impératrice ainsi que dessinateur du Cabinet du sceau des titres. Il conçut les broderies des costumes de la Cour, des décors de fêtes, la salle de spectacles des Tuileries, devint en 1810 décorateur des Théâtres de la Cour et ENSEIGNA L'AQUARELLE À MARIE-LOUISE. Il peignit également sur porcelaine, concevant notamment la célèbre table dite « des Maréchaux ». Il se montra d'une remarquable fidélité à Napoléon Ier dans les temps de revers politiques, et, après un purgatoire d'une dizaine d'année, retrouva une position à la Cour de Louis XVIII et de Charles X.

98. [MONTCALM (Louis-Joseph de)].
Fragment de tissu. 20 x 30 mm.
500/600 €

Précieuse relique, accompagnée d'une note manuscrite signée d'un La Rochefoucauld : « *PETIT MORCEAU DU DRAPEAU DE MONTCALM À LA BATAILLE DE CARILLON, donné à Québec au général de Charette* [Athanase de Charette de La Contrie], *et à moi en 1882.* »

L'INVENTEUR DU NÉGATIF SUR VERRE

99. NIEPCE DE SAINT-VICTOR (Abel) et autour.
Ensemble de 25 pièces, principalement manuscrites, comprenant également 2 photographies, provenant des archives de sa famille.
2.000/3.000 €

LE CHIMISTE ABEL NIEPCE DE SAINT-VICTOR (1805-1870) était le fils d'un cousin germain de Nicéphore Niepce. Il découvrit les procédés du négatif sur verre (1848) et de l'héliogravure sur métaux (1853) ainsi que des méthodes de virage des clichés en diverses couleurs. De son état, il fut officier de gendarmerie et acheva sa carrière comme commandant militaire du palais du Louvre (1854).

Cet ensemble comprend :

– 4 DOCUMENTS CONCERNANT LES EXPÉRIENCES D'ABEL NIEPCE DE SAINT-VICTOR : BAYLE-MOUILLARD (Jean-Baptiste). Lettre autographe signée à Abel Niepce de Saint-Victor. S.d. « *Je viens d'apprendre par M. Rouher* [le ministre d'État Eugène Rouher] *qu'une allocation pour la continuation de vos expériences vous est accordée sur les fonds de l'Exposition, et je m'empresse de vous en féliciter…* » Jean-Baptiste Bayle-Mouillard, conseiller à la Cour de Cassation, fut un des membres fondateurs de la Société française de photographie. — ROLIN (Alexandre-Alban). Lettre signée du général en qualité d'adjudant-général du Palais, adressée au commandant militaire du Palais royal, le général Joseph Alexandre Édouard Picot. 1855. Remerciements, au nom du ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux Arts, à transmettre à Abel Niepce de Saint-Victor pour sa découverte. — VAILLANT (Jean-Baptiste Philibert). Lettre signée en qualité de ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux Arts, adressée à Abel Niepce de Saint-Victor. 1865. « *Je vous annonce que… j'ai autorisé M. l'architecte de l'empereur* [Hector Lefuel] *à faire établir sur la terrasse de la colonnade du Louvre un cabinet noir destiné à vous servir pour des expériences de décomposition de la lumière solaire…* » — DUMAS fils (Alexandre). Lettre circulaire lithographiée rédigée conjointement avec 3 autres personnes dont Francis Wey. 1877. Concernant une vente de charité faite en faveur de la veuve d'Abel Niepce de Saint-Victor et faisant l'éloge des connaissances scientifiques et du désintéressement de ce dernier.

– Un portrait photographique d'Abel Niepce de Saint-Victor. Tirage sur papier.

– UN PORTRAIT D'HOMME, NÉGATIF SUR VERRE.

– Une note manuscrite de 1908, probablement de la main du fils d'Abel Niepce de Saint-Victor, destinée à *L'Intermédiaire des curieux*, indiquant : « *Je suis heureux de faire con*[naître] *aux personnes qui ont posé la question relative à LA 1ère ÉPR*[EUVE] *DE LA PH*[OTOGRAPHIE] *SUR VERRE, découverte par N*[iepce] *de S*[ain]*t-V*[ictor] *en 1848, que cette pièce unique SE TROUVE ENTRE LES MAINS DU FILS DE L'INV*[ENTEUR]… »

– 6 pièces concernant la carrière militaire d'Abel Niepce de Saint-Victor (1841-1854), dont 2 signées par le ministre de la guerre, le maréchal Arnaud Jacques Leroy dit Achille Leroy de Saint-Arnaud, et une signée par le grand-maréchal du Palais, le maréchal Jean-Baptiste Philibert Vaillant.

– 12 lettres et pièces adressées à la veuve d'Abel Niepce de Saint-Victor, Constance Dupleix (1851-1877), dont 8 autographes signées par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte.

« QUI AURAIT DIT, QUAND L'EMPEREUR VINT À METZ AU MILIEU DE CETTE BELLE ARMÉE, QU'IL FINIRAIT LA CAMPAGNE PRISONNIER EN PRUSSE ? »

100. PRINCE IMPÉRIAL
(Louis-Napoléon Bonaparte, dit le).
5 lettres autographes signées [à Charles-Auguste et Maxime Frossard]. 1868-1871.
400/500 €

BELLE CORRESPONDANCE À SON GOUVERNEUR LE GÉNÉRAL FROSSARD, et au fils de celui-ci, Maxime Frossard, témoignant aussi bien des joies insouciantes de son enfance princière, que de sa participation à la guerre franco-prussienne et de sa vie d'exilé en Angleterre.

– Château de Fontainebleau, 24 août 1868 : « *Mon cher Maxime, je vous remercie de la bonne petite lettre que vous m'avez envoyée. J'ESPÈRE QUE VOUS VOUS AMUSEZ BIEN À LA CAMPAGNE. J'ai reçu une lettre d'Espinasse* [leur ami le futur général Jules Espinasse, fils du général et homme politique Charles-Marie-Esprit Espinasse] *qui me dit de vous dire bien des choses. Si vous voyez le général* [le père de Maxime], *vous l'embrasserez bien tendrement de ma part. Votre très affectionné petit ami Louis-Napoléon…* » (1 p. in-8).
– [Biarritz], 29 septembre 1868 : « *Mon cher général, il me tarde bien de vous voir, car il y aura bientôt 5 semaines que nous nous sommes quittés. IL FAIT TRÈS BEAU À BIARRITZ et on en a profité pour faire une promenade sur la Nive* [affluent de l'Adour] *qui a été très belle. J'espère que votre inspection sera finie quand nous rentrerons à St-Cloud. Je vous embrasse bien tendrement et suis, mon général, votre affectionné et respectueux Louis-Napoléon…* » (1 p. in-8).
– S.l., 7 juin 1870 : « *Mon cher général, je suis bien touché de voir qu'au milieu de toutes vos occupations vous avez pensé à m'écrire et à m'envoyer le plan si bien fait du CAMP DE CHÂLONS, il me rappellera toujours votre commandement* [le 2e corps d'armée, placé sous les ordres du général Frossard, y était alors cantonné]. *J'ai vu avant-hier dimanche, Maxime qui se faisait une joie d'aller au camp et de vous y revoir. Moi aussi, je me prépare à y aller le plutôt possible. Nous partons mardi pour St-Cloud, l'on y restera, je pense, jusqu'à la fin de la session. Depuis une semaine et demie, je me suis trouvé en règle pour mes professeurs ; j'espère que M. Filon vous rendra de moi un bon témoignage* [Augustin Filon était le précepteur du prince impérial]. *Votre affectionné et respectueux Louis-Napoléon…* » (2 pp. in-8, en-tête gaufré à l'initiale impériale couronnée).
– Camden Place [à Chislehurst] en Angleterre, 10 décembre 1870 : « *Mon cher général, je vous remercie bien de votre aimable lettre. J'ai été bien heureux d'avoir de vous quelques détails sur METZ et sur LE MALHEUREUX SIÈGE DE CETTE VILLE. Que de choses se sont passées depuis Longeville où je vous ai vu pour la dernière fois* [il passa la nuit du 14 août 1870 à Longeville-lès-Metz avec son père Napoléon III], *que de malheureux événements se sont déroulés devant nous dans cet espace de 4 mois ! QUI AURAIT DIT, QUAND L'EMPEREUR VINT À METZ AU MILIEU DE CETTE BELLE ARMÉE, QU'IL FINIRAIT LA CAMPAGNE PRISONNIER EN PRUSSE, et que cette même armée serait forcée de s'enfermer dans une place forte et d'y rester pendant 2 mois ? JE N'AI PAS OUBLIÉ, AU MILIEU DE NOS MALHEURS, LE 2me CORPS AVEC QUI J'AI REÇU LE BAPTÊME DU FEU* [le 2 août 1870, à la prise de Sarrebruck organisée par le général Frossard]. *Mon grand regret est de n'avoir pu souffrir, avec les héroïques soldats de l'armée française, les privations qu'ils ont endurées pendant 2 mois, avec un courage digne de leur passé. Adieu, mon cher général, votre affectionné Louis-Napoléon… P.S. Veuillez avoir la bonté de faire mes amitiés à M. votre fils Henri, et d'embrasser pour moi Maxime, si vous lui écrivez.* » (2 pp. in-8).
– Camden Place à Chislehurst en Angleterre, 24 février 1871 : « *Mon cher général, nous venons de recevoir la visite de monsieur de SAULCY* [l'archéologue et conservateur de musée Félicien Caignart de Saulcy], *votre ancien camarade de l'École d'application* [de l'Artillerie et du Génie] *de Metz. Il vient de PARIS directement et nous a donné beaucoup de détails sur les SOUFFRANCES DES ASSIÉGÉS. Je vous les répéterais ici, mon général, si j'en avais le courage, mais je ne vous apprendrais rien de nouveau, car vous avez traversé les phases terribles d'un siège. Nous avons vu l'autre jour*

Mr MAYNARD [le révérend R. T. Maynard, qui enseigna l'anglais puis l'arithmétique et la géométrie au prince impérial] *qui nous a donné de vos nouvelles, nous avons été bien heureux de vous savoir bien portant. Il M'A RAPPORTÉ un petit panier qu'un de nos pauvres soldats prisonniers en Allemagne avait fait pour moi. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cela m'a touché. Je vous embrasse tendrement, votre affectionné et respectueux Louis-Napoléon…* »

GÉNÉRAL DU GÉNIE, CHARLES-AUGUSTE FROSSARD (1807-1875) servit notamment à Rome (1849-1853), en Crimée (1855-1856) et en Italie où il commanda en chef le Génie (1859). Lui qui avait déjà été officier d'ordonnance de Louis-Philippe Ier en 1846, devint en 1859 aide de camp de Napoléon III et gouverneur du Prince impérial en 1867. À la tête du 2e corps de l'armée du Rhin, il fut vainqueur à Sarrebruck le 2 août 1870 mais vaincu à Forbach le 6 août, et fit ensuite partie des troupes françaises assiégées dans Metz sous le commandement du maréchal Bazaine. Il demeura prisonnier en Allemagne d'octobre 1870 à mai 1871.

ÉCRITURE, IMPRESSION ET DIFFUSION DE SON HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

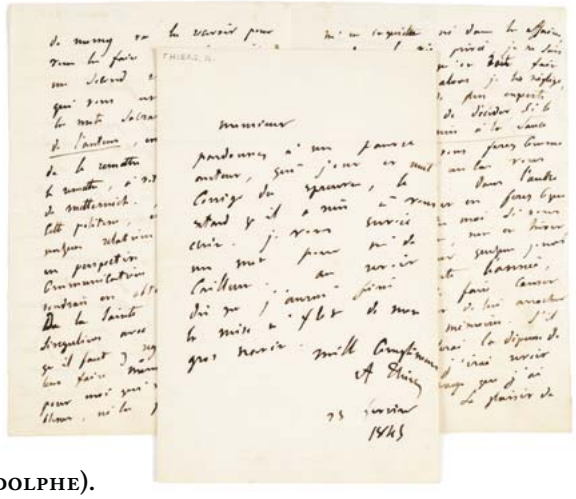

101. THIERS (Adolphe).
2 lettres autographes signées.
200/300 €

– À un « *Monsieur* ». S.l., 25 février 1845. « *Pardonnez à un pauvre auteur, qui JOUR ET NUIT CORRIGE DES ÉPREUVES, le retard qu'il a mis à vous écrire… Au revoir dès que j'aurai fini la mise à flot de mon gros navire…* » (1 p. in-8).

– À Charles de Flahault. S.l., 11 mars 1845. « … *J'ai été constamment retenu ou par la Chambre, ou par LES SOINS QUE JE DEVAIS À L'IMPRESSION DE MON LIVRE. J'ai pensé que je devais attendre le jour de la publication pour faire d'une pierre deux coup, pour vous répondre et VOUS ENVOIER MES TROIS PREMIERS VOLUMES. Les voici enfin, et mon voisin et ami* [Charles-Auguste] *de Morny va les recevoir pour vous les faire parvenir. J'AJOUTE UN SECOND EXEMPLAIRE à celui qui vous est destiné, avec les mots sacramentels* «De la part de l'auteur», *EN VOUS PRIANT DE LE REMETTRE, ou de ne pas le remettre, à votre gré, AU PRINCE DE METTERNICH* [Charles de Flahault occupait alors le poste d'ambassadeur de France à Vienne]. *Je désire lui faire cette politesse, en souvenir de quelques relations antérieures, et en perspective de quelques communications futures que je voudrais en obtenir. Ces messieurs de la Sainte-Alliance sont si singuliers avec nous, révolutionnaires, qu'il faut y regarder avant de leur faire même des politesses. Pour moi, qui ne veut ni les blesser, ni les flatter, car je ne m'en inquiette ni dans les affaires ni dans la vie privée, je ne sais pas toujours ce qu'on doit faire à leur égard. Alors, je les néglige, ou je confie à de plus experts que moi le soin de décider* si le turbot doit être mis à la sauce piquante. *Bref, vous ferez comme vous jugerez convenable… DITES-MOI SI VOUS CROYEZ QU'EN ALLANT… PASSER QUELQUES JOURS À VIENNE… J'AURAI CHANCE DE FAIRE CAUSER M. DE METTERNICH, ET DE LUI ARRACHER DES LECTURES DE SES MÉMOIRES…* » (3 pp. 1/4 in-8, trace d'onglet).

NUMISMATIQUE

Monnaies et médailles diverses en argent, bronze et divers métaux

102. Médaillier en bois à 7 tiroirs avec plateaux à cases
(largeur 38 cm x prof 32 cm x hauteur 29,5 cm)
intérieur des tiroirs (h 2,5 cm) contenant environ 995 monnaies romaines, féodales, royales françaises et modernes, étrangères (Pologne, Allemagne, Russie, Suisse, Italie, Monaco, Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas… etc…)
en différents métaux argent, bronze, cuivre, alu, fer, étain, nickel etc…
des jetons, des tokens, des médailles, des médaillettes avec anneau de suspension, des poids monétaires et des billets. On joint un dollar en or avec soudure.
B. Beaux. T.B. Très beaux et quelques exemplaires Superbes.
1 800/2 000 €

PhotoBookParis

ENSEMBLE DE MONNAIES ANTIQUES, FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES EN ARGENT ET EN BILLON

103. EMPIRE ROMAIN - CALIGULA (37-41) ET GERMANICUS
C(ius).CAESAR AVG(gustus) GERM(anicus) P(ontif) M(aximus) TR(ibunicia) POT(estate).
Caius César Auguste Germanique Grand Pontife Puissance Tribunitienne
Tête laurée de Caligula à droite.
R/. GERMANICVS CAES(ar) P(ater) C(aius) CAES(ar) AVG(gustus) GERM(anicus)
Germanicus César Père de Caius César Auguste Germanicus
Tête nue de Germanicus.
Cohen 4 ; RIC 12/R3
Denier en argent frappé en 37 à Lyon.
Rare. T.B.
250 / 300 €

104. LOT DE DIX-HUIT (18)
MONNAIES ROYALES FRANÇAISES EN ARGENT ET BILLON :
Blancs de Charles VI, Charles VII et Henri VI et petites divisionnaires de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.
B. Beaux. T.B.
80 / 100 €

105. ENSEMBLE DE SEPT (7) MONNAIES ROYALES FRANÇAISES EN ARGENT :
Louis XIII Quart d'écu 1643 Paris,
Louis XIV deux Écus à la mèche longue 1651 Rouen et 1652 Bayonne,
Écu aux 8 L (2e type) 1704 Paris, Écu aux Trois couronnes 1711 Paris,
Louis XV Écu au bandeau 1764 Bordeaux, Louis XVI Écu aux lauriers 1784 Bayonne.
B. Beaux. T.B.
280 / 300 €

106. Lot de six (6) monnaies en argent
Constitution et Convention :
Louis XVI Constitution Écu de six livres 1793Paris, Demi-écu 1793 Paris, 30 sols 1792 Paris, 15 sols 1791 La Rochelle et Limoges, Convention Écu de six livres (au génie) 1793 Paris.
B. Beaux. T.B.
280 / 300 €

106

107

107. Lot de quatre (4) monnaies 5 Francs argent « Union et Force » (type Hercule) :
an 5, an 7, an 8, an 11 Paris.
B. Beaux. T.B.
180 / 200 €

108. Lot de cinq (5) pièces de 5 Francs argent :
Bonaparte Premier consul an XI Paris, Napoléon (tête de Bonaparte) an 12 Limoges, Napoléon Ier (tête nue) an 13 Toulouise, 1806 Paris, Napoléon Ier (tête laurée) 1808 et 1813 Paris, Napoléon Ier (les Cent jours) 1815 Limoges.
B. Beaux. T.B. Très beau.
180 / 200 €

109. Lot de vingt (20) pièces 5 Francs argent :
Louis-Philippe (tête nue sans I) 1830 Paris et Lyon, Louis-Philippe Ier (tête nue) 1830 Paris et Marseille, Louis-Philippe Ier (tête laurée) 1831 La Rochelle et Strasbourg, 1840 Rouen et 1847 Paris ; 2e République (Cérès) 1849 Paris et (Hercule) 1849 Paris, Louis-Napoléon Bonaparte (tête nue) 1852 Paris, Napoléon III (tête nue) 1856 Paris, Napoléon III (tête laurée) 1867 Strasbourg, 3e République (Cérès) 1870 Paris et 1871 Bordeaux, 3e République (Hercule) 1870 Paris, 1871 *Camélinat* Paris (2 exemplaires), 1874 Paris et 1878 Paris. **On joint** quatre (4) pièces : 20 Francs 1933 (2 p.) et 10 Francs 1934 (type Turin) et 5 Francs (Semeuse 1960). Soit vingt-quatre (24 p.).
B. Beaux. T.B.
220 / 250 €

110. Lot de deux (2) essais en carton de Louis-Philippe Ier :
5 Francs et 2 Francs 1844 Rouen.
Très beaux.
120 / 150 €

111. Lot de cinq (5) pièces de 5 Francs argent :
Louis XVIII (buste habillé) 1814 et 1815 Limoges, Louis XVIII (tête nue) 1816 Bayonne, Charles X 1826 et 1828 Lyon.
B. Beaux. T.B.
120 / 150 €

112

113

112. Lot de quinze (15) pièces de 2 Francs argent XIXe siècle :
Bonaparte, Napoléon Ier Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, 2e République, Napoléon III, 3e République (dont 2 F 1941 C).
B. Beaux. T.B.
280 / 300 €

113. Lot de seize (16) pièces de 1 Franc argent XIXe siècle :
Bonaparte, Napoléon Ier Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, Henri V, 2e République, Napoléon III, 3e République.
B. Beaux. T.B.
220 / 250 €

114. Lot de trente (30) pièces en argent XIXe siècle (petits modules) :
Demi-francs (9 p.), Quarts de franc (8 p.), 50 centimes (7 p.), 25 centimes (1 p), 20 centimes (4 p), 10 centimes (1 p.).
B. Beaux. T.B. et une superbe (50c. République).
280 / 300 €

115. Lot de vingt (20) pièces d'argent XXe siècle :
dont seize pièces de 100 Francs argent : 1982 et 1983 Panthéon, 1984 Marie Curie, 1985 Emile Zola Germinal, 1986 Liberté, 1987 La Fayette, 1988 Fraternité, 1989 Droits de' l'Homme, 1990 Charlemagne,
1991 Descartes, 1992 Jean Monnet, 1993 Louvre, 1994 La Liberté retrouvée, 1995 Armistice, 1996 baptême de Clovis, 1997 André Malraux ; deux pièces deux pièces de 10 Francs Hercule 1965 et 1966,
deux pièces de 50 Francs Hercule 1974 et 1977.
Très beaux et Superbes.
60 / 80 €

116. Lot de vingt (20) pièces étrangères divisionnaires en argent et argent bas-titre :
Allemagne (1/3 thaler 1671 Frédéric-Guillaume de Brandenburg-Preußen et 30 kreutzer 1731 de Charles Albert de Bavière),
Autriche, Canada, Chili, Etats Unis d'Amérique, Pays Bas, Russie.
B. Beaux. T.B.
45 / 50 €

ENSEMBLE DE MONNAIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES EN BRONZE, CUIVRE, NICKEL, ALUMINIUM ET DIVERS MÉTAUX

117. Lot de vingt-quatre (24) monnaies romaines
12 sesterces et 5 as du Haut Empire, 1 follis et 5 petits bronze et un antoninien de Volusien (Le Santé).
B. Beaux. T.B.
25 / 30 €

118. Lot important en vrac de monnaies françaises
des XIXe et XXe siècles en divers métaux.
350 / 400 €

119. Lot important en vrac de monnaies étrangères
des XIXe et XXe siècles en divers métaux.
80 / 100 €

120. Lot divers
médailles commémoratives en argent, étain, bronze, cuivre dont une médaille en argent de Charles XIII roi de Suède Duc de Sudermanie (1815), jetons en argent et en cuivre, … timbres-monnaies, poids monétaire… une plaque de Garde nationale, un étui à louis d'or.
50 / 60 €

Une équipe à votre écoute

ASSOCIÉS

JEAN-PIERRE OSENAT
Commissaire-priseur Président
+33 (0)1 80 81 90 12
jean-pierre@osenat.com

JEAN-CHRISTOPHE CHATAIGNIER
Directeur du département Empire & Souvenirs Historiques
+33 (0)1 80 81 90 04
jc.chataignier@osenat.com

VERSAILLES

AUBIN LECLERCQ
Commissaire-Priseur
+33 (0)1 80 81 90 34
a.leclercq@osenat.com

DAVID GELLY
Commissaire-Priseur
+33 (0)6 19 26 01 53
d.gelly@osenat.com

FLORIANE DAVID
Assistante de directeur de département
+33 (0)1 80 81 90 33
f.david@osenat.com

PERRINE GAYDON
Administration des ventes de Versailles
+33 (0)1 80 81 90 36
versailles@osenat.com

AUTOMOBILES DE COLLECTION

STÉPHANE PAVOT
Directeur du département
+33 (0)1 80 81 90 59
s.pavot@osenat.com

ANNABELLE REBELO
Administration Règlements vendeurs
+33 (0)1 80 81 90 58
a.rebelo@osenat.com

LOÏC MASCHI
Specialiste
+33 (0)1 80 81 90 10
l.maschi@osenat.com

VENTES COURANTES

FRANÇOIS ROUSSET
Responsable
+33 (0)1 80 81 90 18
lasalle@osenat.com

MICKAEL INIGO
Responsable de salle
+33 (0)1 80 81 90 19
lasalle@osenat.com

ROBIN GOYEUX
Inventaires & ventes courantes
+33 (0)1 80 81 90 08
r.goyeux@osenat.com

SOUVENIRS HISTORIQUE

MÉLANIE PETIT
Assistance administrative du département souvenirs historiques
+33 (0)1 80 81 90 13
m.petit@osenat.com

XXE SIÈCLE

PEGGY BALLEY
Directrice du département
+33 (0)1 80 81 90 11
p.balley@osenat.com

XIXE SIÈCLE

CAROLINE CUNY
Directrice du département
+33 (0)1 80 81 90 15
c.cuny@osenat.com

MOA, VIN, ASIE

CÉDRIC LABORDE
Directeur du département
+33 (0)1 80 81 90 05
c.laborde@osenat.com

BIJOUX

JULIE GAU
Département Bijoux
+33 (0)1 80 81 90 07
bijoux@osenat.com

ART MODERNE

ERIC PILLON
Commissaire-Priseur
+33 (0)1 39 02 40 40
e.pillon@osenat.com

ART RUSSE

MARIIA VIKHROVA
Assistante de département
+33 (0) 1 80 81 90 32
artrusse@osenat.com

Calendrier des prochaines ventes

Fontainebleau - Versailles

Les Écrins de Versailles	Les Intérieurs de Versailles	L'esprit du XIXe siècle	Automobilia	Automobiles de collection
dimanche 12 juillet 2020 à 10h30 **Versailles**	dimanche 12 juillet 2020 à 14h **Versailles**	dimanche 19 juillet 2020 à 14h **Fontainebleau**	mardi 21 juillet 2020 à 14h **Fontainebleau**	mardi 21 juillet 2020 à 15h **Fontainebleau**

Calendrier des ventes complet diponible sur www.osenat.com

Conditions générales de vente

CONDITIONS ET INFORMATIONS DESTINÉES PRINCIPALEMENT AUX ACHETEURS

La vente est soumise à la législation française et aux conditions imprimées dans ce catalogue. Il est important que vous lisiez attentivement les pages qui suivent. Les pages qui suivent donnent également des informations utiles sur la manière d'acheter aux enchères. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous assister.

COMMISSION ACHETEUR

L'acheteur paiera au profit de Osenat, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat de 20,83 % HT (soit 25 % TTC) sur une tranche jusqu'à 500 000 euros et de 15 % HT (soit 18 % TTC) à partir de 500 000 euros. Interencheres Live : une commission acheteur supplémentaire de 3% H.T. (3,59% TTC) sera ajoutée à cette commission.

Manuscrits : L'acheteur paiera au profit de Osenat, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat de 25 % HT (soit 30 % TTC).

- Interencheres Live : une commission acheteur supplémentaire de 3% H.T. (3,59% TTC) sera ajoutée à cette commission.
- Drouot Live : une commission acheteur supplémentaire de 1,5% H.T. sera ajoutée à cette commission.
- Invaluable : une commission acheteur supplémentaire de 3% H.T. sera ajoutée à cette commission

TVA

Remboursement de la TVA en cas d'exportation en dehors de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée au personnes non résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel Osenat devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire. L'exportation doit intervenir dans les délais légaux et un maximum de 3 mois à compter de la date de la vente.

1. AVANT LA VENTE

Caractère indicatif des estimations

Les estimations faites avant la vente sont fournies à titre indicatif. Toute offre dans la fourchette de l'estimation basse et de l'estimation haute a des chances raisonnables de succès. Nous vous conseillons toutefois de nous consulter avant la vente car les estimations peuvent faire l'objet de modifications.

L'état des lots

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir un rapport détaillé sur l'état des lots. Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents.

Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque lot correspond à sa description. Le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif. Dans le cadre de l'exposition d'avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

Exposition avant la vente

L'exposition précédent la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Soucieuse de votre sécurité dans ses locaux, la Société Osenat s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre. Toute manipulation d'objet non supervisée par le personnel de la Société Osenat se fait à votre propre risque.

2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne ou par téléphone ou par l'intermédiaire d'un tiers (les ordres étant dans ce dernier cas transmis par écrit ou par téléphone). Les enchères seront conduites en euros. Un convertisseur de devises sera visible pendant les enchères à titre purement indicatif, seul le prix en euros faisant foi.

Comment enchérir en personne

Pour enchérir en personne dans la salle, il est recommandé de se faire enregistrer et obtenir une raquette numérotée avant que la vente aux enchères ne commence. Vous devrez présenter une pièce d'identité et des références bancaires. La raquette est utilisée pour indiquer vos enchères à la personne habilitée à diriger la vente pendant la vente. Si vous voulez devenir l'acheteur d'un lot, assurez-vous que votre raquette est bien visible de la personne habilitée à diriger la vente et que c'est bien votre numéro qui est cité. S'il y a le moindre doute quant au prix ou quant à l'acheteur, attirez immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente. Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse figurant sur le bordereau d'enregistrement de la raquette, aucune modification ne pourra être faite. En cas de perte de votre raquette, merci d'en informer immédiatement l'un des clercs de la vente. A la fin de chaque session de vente, vous voudrez bien restituer votre raquette au guichet des enregistrements.

Mandat à un tiers enchérisseur

Si vous enchérissez dans la vente. vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons enregistré.

Ordres d'achat

Si vous ne pouvez pas assister à la vente aux enchères, nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de ce catalogue. Ce service est gratuit et confidentiel. Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant les autres enchères et le prix de réserve. Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence, indiquez toujours une " limite à ne pas dépasser ". Les offres illimitées et " d'achat à tout prix " ne seront pas acceptées.

Les ordres d'achat doivent être donnés en euro.

Les ordres écrits peuvent être :

- envoyés par e-mail à contact@osenat.com
- envoyés par télécopie au numéro suivant : 00 33 (0)1 64 22 38 94
- remis au personnel sur place
- envoyés par la poste aux bureaux de la Société Osenat

Vous pouvez également donner des ordres d'achat par téléphone. Ils doivent être confirmés avant la vente par lettre, par fax ou par e-mail (voir ci-dessus). Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit ou vos confirmations écrites d'ordres d'achat données par téléphone au moins 24 heures avant la vente.

Enchérir par téléphone

Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez enchérir directement par téléphone. Étant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 24 heures au moins avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques.

Nous vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de sécurité que nous pourrons exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone. Des membres du personnel sont à votre disposition pour enchérir par téléphone pour votre compte en anglais.

3. LA VENTE

Conditions de vente

Comme indiqué ci-dessus, la vente aux enchères est régie par les règles figurant dans ce catalogue. Quiconque a l'intention d'enchérir doit lire attentivement ces conditions. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par des annonces faites par la personne habilitée à diriger la vente.

Accès aux lots pendant la vente

Par mesure de sécurité, l'accès aux lots pendant la vente sera interdit.

Déroulement de la vente

La personne habilitée à diriger la vente commencera et poursuivra les enchères au niveau qu'elle juge approprié et peut enchérir de manière successive ou enchérir en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur, à concurrence du prix de réserve.

Les indications données par Osenat sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tous défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

- L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix, en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement. Osenat se réserve le droit de ne délivrer le lot qu'après encaissement du chèque.

4. APRÈS LA VENTE

Résultats de la vente

Si vous voulez avoir des renseignements sur les résultats de vos ordres d'achat, veuillez s'il vous plait téléphoner :

Osenat - Tél. 00 33 (0)1 64 22 27 62

Fax 00 33 (0)1 64 22 38 94

ou sur internet : www.osenat.com

Paiement

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.

Le paiement peut être effectué :

- Par chèque en euro ;
- En espèces en euro dans les limites suivantes :
- 1 000 € pour les commerçants
- 1 000 € pour les particuliers français
- 15 000 € pour les particuliers n'ayant pas leur domicile fiscal en France, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- Par carte de crédit : Visa ou Mastercard
- Par virement en euro sur le compte :

Coordonnées bancaires :
HSBC FRANCE
Titulaire du compte
Osenat
9-11, RUE ROYALE
77300 FONTAINEBLEAU
Domiciliation : HSBC FR PARIS AUBER
Code banque : 30056
Code guichet : 00811
No compte : 08110133135
Clé RIB : 57

Identification internationale :
FR76 3005 6008 1108 1101 3313 557
SWIFT : CCFRFRPP
Siret : 442 614 384 00042
APE : 741AO
No TVA intracommunautaire : FR 76442614384

N'oubliez pas d'indiquer votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement.

Enlèvement des achats

Enlèvement des achats – Frais de stockage

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement.

Tous les lots pourront être retirés pendant ou après chaque vacation, sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de Osenat.

Nous recommandons vivement aux acheteurs de prendre livraison de leurs lots après la vente.

Des frais de stockage seront facturés par Osenat aux acheteurs n'ayant pas retiré leurs achats 15 jours après la vente, à raison de :

- 10 € par jour pour un meuble
- 5 € par jour pour un objet ou un tableau

Exportation des biens culturels.

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats et, dans certains cas, une autorisation douanière pourra également être requise. L'Etat français a faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation au cas où le lot est réputé être un trésor national. Osenat n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat d'exportation pouvant être prises. Sont présentées ci-dessous, de manière non-exhaustive, les catégories d'oeuvres ou objets d'art accompagnés de leurs seuils de valeur respectifs au-dessus desquels un Certificat pour un bien culturel (dit ***«Passeport»***) peut être requis pour que le lot puisse sortir du territoire français.

Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire Européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports, ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de 100 ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles[1]
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) [1]
- Archives de plus de 50 ans d'âge (UE quelle soit la valeur) 300 €

[1] Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'œuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.

Indications du catalogue

Les indications portées sur le catalogue sont établies par la Société Osenat Fontainebleau avec la diligence requise pour une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des rectifications affichées dans la salle de vente avant l'ouverture de la vacation ou de celles annoncées par la personne habilitée à diriger la vente en début de vacation et portées sur le procès-verbal de la vente.

Les indications seront établies compte tenu des informations données par le vendeur, des connaissances scientifiques, techniques et artistiques et de l'opinion généralement admise des experts et des spécialistes, existantes à la date à laquelle les dites indications sont établies.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

General terms and conditions of sale

CONDITIONS AND INFORMATION PRINCIPALLY FOR BUYERS

All property is being offered under French Law and the conditions printed in this volume. It is important that you read the following pages carefully.

The following pages give you as well useful information on how to buy at auction. Our staff is at your disposal to assist you.

BUYER'S PREMIUM

The purchase price will be the sum of the final bid plus a buyer's premium of 20,83 % ex. taxes (25% incl. taxes) of the excess of the hammer price included until 500,000 Euros and 15 % ex. taxes (18% incl. taxes) of the excess of the hammer price included from 500,000 Euros.

Manuscripts : The purchase price will be the sum of the final bid plus a buyer's premium of 25% ex. taxes (30% incl. taxes).

- Interencheres Live: an additional buyer commission of 3% excl. Tax (3.59% inclusive of tax) will be added to this commission.
- Drouot Live: an additional buyer fees of 1.5% excl tax per lot will be charged (1.8 %inc tax).
- Invaluable : an additional buyer commission of 3% excl. Tax will be added to this commission.

VAT RULES

Non-European buyers may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the accounting department within delay of 3 months of the date of sale, and if they provide Osenat with the third sample of the customs documentation (DAU) stamped by customs. Osenat must appear as shipper on the export document and the buyer as the consignee. The exportation has to be done within the legal delays and a maximum of 3 months of the date of sale.

1 - BEFORE THE AUCTION

Pre-sale estimates

The pre-sale estimate are intended as a guide for prospective buyers. Any bid between the high and the low pre-sale estimates offers a fair chance of success. It is always advisable to consult us nearer the time of sales as estimates can be subject to revision.

Condition of lots

Solely as a convenance, we may provide condition reports. All the property is sold in the condition in which they were offered for sale with all their imperfections and defects.

No claim can be accepted for minor restoration or small damages.

It is the responsability of the prospective bidders to inspect each lot prior to the sale and to satisfy themselves that each lot corresponds with its description. Given that the re-lining, frames and finings constitute protective measures and not defects, they will not be noted. Any measurements provided are only approximate.

All prospective buyers shall have the opportunity to inspect each object for sale during the pre-sale exhibition in order to satisfy themselves as to characteristics, size as well as any necessary repairs or restoration.

Sale preview

Pre-auctions viewings are open to the public free of charge. Osenat is concerned for your safety while on our premises and we endeavour to display items safely so far as is reasonably practicable, Nevertheless, should you handle any items on view at our premises, you do so at you own risk.

2 - BIDDING IN THE SALE

Bids may be executed in person by paddle during the auction or by telephone, or by third person who will transmit the orders in writing or by telephone prior to the sale. The auctions will be conducted in euros. A currency converter wili be operated in the salesroom for your convenience but, as errors may occur, you should not rely upon it as substituts for bidding in euros.

Bidding in Person

To bid in person at the auction, you will need to register for and collect a numbered paddle before the auction begins. Proof of identity will be required.

If you wish to bid on a lot, please indicate clearly that you are bidding by raising you paddle and attracting the attention of the auctioneer. Should you be the successful buyers of any lot, please ensure that the auctioneer can see your paddle and that it is your number that is called out.

Should there be any doubts as to price or buyer, please draw the auctioneer's attention to it immediately.

We will invoice all lots sold to the name and address in which the paddle has been registered and invoices cannot be transferred to other names and addresses. In the event of loss of your paddle, please inform the sales clerk immediately.

At the end of the sale, please return your paddle to the registration desk.

Bidding as principal

If you make a bid at auction, you do as principal and we may held you personally and solely liable for that bid unless it has been previously agreed that you do so on behalf of an identified and acceptable third party and you have produced a valid power of attorney acceptable to us.

Absentee bids

If you cannot attend the auction, we will pleased to execute written bids on your behalf. A bidding form can be found at the back of this catalogue. This service is free and confidential. Lots will be bought as cheaply as is consistent with other bide and the reserves. In the event of identical bids, the earliest bid received will take precedence. Always indicate a " top limit " - the hammer price to which you would stop bidding if you vvere attending the auction yourself

" Buy " and unlimited bids will not be accepted.

Orders shall be made in euro.

Written orders may be

- sent by e-mail at contact@osenat.com
- sent by fax to the following number : 00 33 (0) 1 80 81 90 01
- hand delivered to staff on the premises
- sent by post to the offices of Osenat.

You may also bid by telephone. Telephone bids must be confirmed before the auction by letter, fax or e-mail. These as well as written bids must be received 24 hours before the auction so that we can guarantee satisfaction.

Bidding by telephone

If you cannot attend the auction, it is possible to bid on the telephone. As the number of telephone lines is limited, it is necessary to make arrangements for this service 24 hours before the sale.

We also suggest that you leave a covering bid which we can execute on your behalf in the event we are unable to reach you by telephone. Osenat Fontainebleau staff are available to execute bids for you in English.

3 - AT THE Auction

Conditions of sale

As indicated above, the auction is governed by the conditions printed in this catalogue. Anyone considering bidding in the auction should read them carefully. They may be amended by way of notices posted in the salesroom or by way of announcement made by the auctioneer.

Access to the lots during the sale

For security reasons, prospective bidders will not be able to view the lots whilst the auction is taking place.

Auctioning

The auctioneer may commence and advance the bidding at levels he considers appropriate and is entitled to place consecutive and responsive bids on behalf of the vendor until the reserve price is achieved.

Information provided by Osenat about restorations, accidents or incidents affecting the lots are only made to facilitate inspection by the prospective buyer and remain subject to his personal appreciation and that of his expert.

The absence of information provided about a restoration, an accident or any incident in the catalog, in the condition reports, on the tags or given orally, does not imply that the lot concerned is free of defect, past or repaired. On the opposite, the mention of a default does not imply the absence of any other one.

The successful bidder will only get the delivery of his purchase after payment of the full price. In the case where a simple check has been provided for payment, lots shall not be delivered before the check has been cashed.

4 - AFTER THE AUCTiON

Results

If you would like to know the result of any absentee bids which you may have instructed us to place on your behalf, please contact :

Osenat - Tél. 00 33 (0)1 64 22 27 62

Fax 00 33 (0)1 64 22 38 94

or : www.osenat.com

Payment

Payment is due immediatly after the sale and may be made by the following method :

- checks in euro
- cash within the following limits :
- 1.000 euros for trade clients
- 1.000 euros for French private clients
- 15.000 euros for foreign tax nationals (non trade)
- credit cards VISA and MASTERCARD
- Bank transfers should be made to :

HSBC FRANCE
Account holder :
Osenat
9-11, RUE ROYALE
77300 FONTAINEBLEAU
Domiciliation : HSBC FR PARIS AUBER
Code banque : 30056
Code guichet : 00811
No compte : 08110133135
Clé RIB : 57
International identification :
FR76 3005 6008 1108 1101 3313 557
SWIFT : CCFRFRPP
Siret : 442 614 384 00042
APE 741A0
No TVA intracommunautaire : FR 76442614384

Collection of Purchases – Storage fees

Purchases can only be collected after payment infull in cleared funds has been made to Osenat.

Purchased lots will become available only afterpayment infull has been made.

Storage fees will be charged by Osenat to purchasers who have not collected their items within 15 days from the sale as follows :

- 10 € per day for furniture
- 5 € per day for object or paintings

Export

Buyers should always check whether an export licence is required before exporting. It is the buyer's sole responsibility to obtain any relevant export or import licence. The denial of any licence or any delay in obtaining licences shall neither justify the rescission of any sale nor any delay in making full payment for the lot. Osenat can advise buyers on the detailed provisions of the export licensing regulations and will submitt any necessary export licence applications on request.

However, Osenat cannot ensure that a licence will be obtained. Local laws may prohibit of some property and/or may prohibit the resale of some property in the country of importation. As an illustration only, we set out below a selection of the categories of works or art, together with the value thresholds above for which a French ***«certificat pour un bien culturel»*** (also known as ***«passport»***) may be required so that the lot can leave the French territory; the thresholds indicated in brakets is the one required for an export licence application outside the EU, when the latter differs from the national threshold.

- Pictures entirely made by hand on any support and of any material, of more than 50 years of age euros 150,000
- Furniture and objects, carpets, tapestries, clocks of more than 50 years of age euros 50,000
- Watercolors, gouaches and pastels of more than 50 years of age euros 30,000
- Original sculptures and copies of more than 50 years of age euros 50,000
- Books of more than 100 years of age euros 50,000
- Vehicules of more than 75 years of age euros 50,000
- Drawings of more than 50 years of age euros 15,000
- Prints, lithographs and posters of more than 50 years of age euros 15,000
- Photographs, films and negatives of more than 50 years of age euros 15,000
- Printed maps of more than 100 years of age euros 15,000
- Incunabula and manuscripts (EU whatever the value is) euros 1,500
- Archaeology pieces of more than 100 years of age, originating directly from excavations(1)
- Archaeology pieces of more than 100 years of age, not originating directly from excavations euros 1,500
- Parts of Historical, Religious or Architectural monuments of more than 100 years of age(1)
- Archives of more than 50 years of age (EU whatever the value is) euros 300

(1) Application for licence for these categories is subject to the nature of the item.

Preemption right

The French state retains a preemption right on certain works of art and archives which may be exercised during the auction. In case of confirmation of the preemption right within fifteen (15) days from the date of the sale, the French state shall be subrogated in the buyers position.

Catalogue descriptions

OsenatOsenat shall exercise such due care when making express statements in catalogue descriptions, as amended by any notices posted in the salesroom prior to the opening of the auction or by announcement made by the auctioneer at the beginning of the auction and noted in the minutes of the sales, as is consistent with its role of an auction house and in the light of the information provided to it by vendor, of the scientific, technical and artistic knowledge, and the generally accepted opinions of relevant experts, at the time any such express statement is made.

Photos : Michel Bury, Studio Sebert
Conception / réalisation : Osenat

*Conformément aux articles L321-32 et L321-4 du code de commerce, il est précisé que le lot n° est la propriété d'Arnaud de Gouvion St-Cyr

FONTAINEBLEAU PARIS VERSAILLES
Osenat

L'Empire à Fontainebleau

ORDRE D'ACHAT

Mardi 28 juillet 2020
à 11h et 14h
OSENAT FONTAINEBLEAU
9/11 Rue Royale
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62

OSENAT FONTAINEBLEAU
9-11, rue Royale - 77300 Fontainebleau
Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62
www.osenat.com

Formulaire à retourner sur
contact@osenat.com

Dans le cadre de vos Conditions de Vente que je déclare connaître et accepter, veuillez enregistrer à mon nom les ordres d'achat ci-contre jusqu'aux montants des enchères indiquées.
Ces ordres d'achat seront exécutés au mieux de mes intérêts en fonction des autres enchères portées lors de la vente.
Merci de joindre au formulaire d'ordre d'achat un Relevé d'Identité Bancaire, une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ou un extrait d'immatriculation au R. C. S.
Les lots sont vendus par application des Conditions de Vente imprimées au catalogue. Il est vivement recommandé aux enchérisseurs de se rendre à l'exposition publique organisée avant la vente afin d'examiner les lots soigneusement. A défaut, les enchérisseurs peuvent contacter le ou les experts de la vente afin d'obtenir de leur part des renseignements sur l'état physique des lots concernés.
Aucune réclamation quelconque à cet égard ne sera admise après l'adjudication.
Les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. La Société Osenat Fontainebleau n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Nom

Adresse

Adresse e-mail

N° de téléphone N° de télécopie

N° de lot	Titre ou description	Enchère en € (hors frais de vente et hors TVA)
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Signature **Date**

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRE ■ AUCTION HOUSE
9-11, RUE ROYALE 77300 FONTAINEBLEAU - TEL. +33 (0)1 64 22 27 62 ■ 66, AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS - TEL. +33 (0)1 80 81 90 11
contact@osenat.com ■ www.osenat.com ■ Agrément 2002-135 ■ Commissaire-Priseur habilité : Jean-Pierre Osenat